



Business
Services

Groupe Silicomp document de référence 2007

Groupe SILICOMP

SA au capital de 820.618,05 Euros

Siège social :

195, rue Lavoisier ZIRST BP 1
38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN
345 039 416 RCS GRENOBLE
Tél.: 04 76 41 66 66 - Fax: 04 76 41 66 67
e-mail: info@silicomp.com

**Responsable de la communication
financière:**

Laurent BARBE



(Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mai 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.)

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Groupe SILICOMP, 195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot-Saint-Martin, sur le site Internet de Groupe Silicomp : www.silicomp.com et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org



Sommaire

I	PERSONNES RESPONSABLES	7
I.1	Attestation du responsable	7
II	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
II.1	Responsables du contrôle des comptes	8
II.1.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
II.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
III	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
IV	FACTEURS DE RISQUE	10
V	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	11
V.1	Histoire et évolution de la société	11
V.1.1	Dénomination et siège social	11
V.1.2	Forme juridique et législation	11
V.1.3	Date de constitution et date d'expiration	11
V.1.4	Objet social (article 4)	11
V.1.5	Registre du commerce et APE	11
V.1.6	Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société	11
V.1.7	Exercice social	12
V.1.8	Clauses statutaires particulières	12
V.1.8.1	Fixation, affectation et répartition du bénéfice (article 15)	12
V.1.8.2	Assemblées Générales (article 14)	12
V.1.8.3	Forme des actions (article 8)	12
V.1.8.4	Droits et obligations attachés aux actions (article 10)	13
V.1.8.5	Franchissement de seuils statutaires (article 9)	13
V.1.8.6	Titres au porteur identifiables (article 8)	13
V.1.8.7	Actions à droit de vote multiple (article 10)	13
V.1.9	Évolution du capital de Groupe SILICOMP depuis sa création	14
V.1.10	Historique	15
V.2	Investissements	16
V.2.1	Nature et volume des investissements	16
V.2.2	Investissements en R&D	18
VI	APERÇU DES ACTIVITES	19
VI.1	Principales activités	19
VI.1.1	Présentation de l'activité	19
VI.1.2	Le positionnement de Groupe SILICOMP	20
VI.1.2.1	Les métiers de l'informatique	20
VI.1.2.2	Le conseil, pivot essentiel des solutions	21
VI.1.2.3	Les offres	21
VI.1.2.4	Les hommes, vecteurs de l'innovation technologique	26
VI.2	Principaux marchés	26
VI.2.1	Le marché	26
VI.2.2	Taille et évolution du marché	27
VI.2.3	Positionnement de Groupe Silicomp dans son marché	27
VI.2.4	Perspectives et potentiel du marché	28
VI.2.4.1	Les perspectives : un secteur en milieu de cycle haussier	29
VI.2.4.2	Stratégie de développement « Anticiper les besoins des clients, innover, proposer des solutions complètes à forte valeur technologique »	30
VII	ORGANIGRAMME	32

VIII	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	34
VIII.1	Locaux	34
IX	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	35
X	TRESORERIE ET CAPITAUX	36
X.1	Capitaux propres et endettement	36
X.2	Analyse de l'endettement financier net	36
XI	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	37
XII	INFORMATION SUR LES TENDANCES	38
XIII	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	39
XIV	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	40
XIV.1	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	40
XIV.2	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	40
XV	REMUNERATION ET AVANTAGES	42
XV.1	Rémunération versée par Groupe Silicomp ou ses filiales	42
XV.1.1	Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA	42
XV.1.2	Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl	43
XV.2	Rémunération versée par France Télécom ou ses filiales (à l'exception de Groupe Silicomp)	44
XVI	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	45
XVII	SALARIES	46
XVII.1	Actionnariat salarié	46
XVII.1.1	Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice	46
XVII.1.2	Actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)	46
XVII.2	Les conséquences sociales de l'activité	46
XVII.2.1	Données sociales	46
XVII.2.2	Politique salariale	47
XVIII	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	48
XVIII.1	Capital et droits de vote	48
XVIII.1.1	Capital souscrit	48
XVIII.1.2	Évolution de l'actionnariat au cours des deux dernières années	48
XVIII.1.3	Émissions d'actions survenues au cours de l'année	48
XVIII.2	Capital autorisé et non émis	49
XVIII.2.1	Augmentations de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription	49
XVIII.2.2	Augmentation de capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres	50
XVIII.2.3	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	50
XVIII.2.4	Autorisation d'attribution d'actions gratuites	51
XVIII.2.5	Autorisation d'octroi d'options de souscription d'actions	52
XVIII.2.6	Autorisation d'utiliser certaines délégations en période d'offre publique	53

XVIII.3	Promesses de vente d'actions	53
XVIII.3.1	Promesses publiées sous la référence AMF 205C0328 en date du 28 février 2005	53
XVIII.3.2	Promesses publiées sous la référence AMF 206C1022 en date du 31 mai 2006	53
XVIII.3.3	Promesses publiées sous la référence AMF 207C0816 en date du 7 mai 2007	53
XVIII.4	Pacte d'actionnaires	53
XVIII.5	Rachat par la Société de ses propres actions	53
XVIII.6	Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur	54
XVIII.7	Récapitulatif des autorisations données par l'Assemblée Générale	54
XVIII.8	Autres titres donnant accès au capital	56
XVIII.8.1	Valeurs mobilières donnant accès au capital	56
XVIII.8.2	Autres titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions	57
XVIII.8.3	Dilution de capital en cas d'exercice de tous les titres donnant accès au capital	57
XIX	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	58
XIX.1	Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA	58
XIX.2	Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl	58
XX	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	60
XX.1	Comptes consolidés (normes IFRS – en milliers d'€)	60
XX.1.1	États financiers consolidés au 31 décembre 2007	60
XX.1.1.1	Bilan	60
XX.1.1.2	Compte de résultat	61
XX.1.1.3	Tableau de flux de trésorerie	62
XX.1.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	63
XX.1.2	Annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2007	64
XX.1.2.1	Principes comptables	64
XX.1.2.2	Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées	73
XX.1.2.3	Information sectorielle	74
XX.1.2.4	Périmètre de consolidation	78
XX.1.2.5	Activités abandonnées et actifs destinés à la vente	78
XX.1.2.6	Détail des autres produits et charges	78
XX.1.2.7	Détail des charges de personnel	79
XX.1.2.8	Coût de l'endettement financier net – autres produits et charges financiers	79
XX.1.2.9	Impôts	79
XX.1.2.10	Immobilisations incorporelles et corporelles	81
XX.1.2.11	Stocks et en-cours	82
XX.1.2.12	Clients et autres débiteurs	82
XX.1.2.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	83
XX.1.2.14	Capitaux propres	83
XX.1.2.15	Résultat par action – instruments dilutifs	83
XX.1.2.16	Provisions	84
XX.1.2.17	Dettes financières – endettement financier net	84
XX.1.2.18	Autres créances et dettes (courant)	85
XX.1.2.19	Avantages du personnel	85
XX.1.2.20	Instruments financiers – gestion du risque financier	86
XX.1.2.21	Locations simples et engagements d'achat	90
XX.1.2.22	Engagements	90

XX.1.2.23	Parties liées	91
XX.1.2.24	Entités sous contrôle conjoint	92
XX.1.2.25	Faits marquants de l'exercice	92
XX.1.2.26	Événements post-clôture	93
XX.2	Comptes sociaux (normes françaises – en milliers d'€)	94
XX.2.1	États financiers au 31 décembre 2007	94
XX.2.1.1	Bilan	94
XX.2.1.2	Compte de résultat	95
XX.2.1.3	Tableau de flux de trésorerie	96
XX.2.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	97
XX.2.2	Annexe aux états financiers au 31 décembre 2007	97
XX.2.2.1	Principes et méthodes comptables	97
XX.2.2.2	Comparabilité des comptes annuels	99
XX.2.2.3	Autres éléments d'informations	99
XXI	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	107
XXII	CONTRATS IMPORTANTS	108
XXIII	INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	109
XXIV	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	110
XXV	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	111
XXVI	ANNEXES	112
XXVI.1	Rapport du Conseil d'Administration	112
XXVI.1.1	Activité du Groupe en 2007	112
XXVI.1.1.1	Commentaires sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	112
XXVI.1.1.2	Évolution de l'activité	113
XXVI.1.1.3	Évolution de l'exploitation et des résultats	114
XXVI.1.1.4	Politique d'investissement du Groupe	117
XXVI.1.1.5	Politique en matière de distribution de dividende	119
XXVI.1.1.6	Faits marquants de l'exercice et litiges	119
XXVI.1.1.7	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	120
XXVI.1.1.8	Activité en matière de recherche et de développement	120
XXVI.1.1.9	Événements importants depuis la clôture	120
XXVI.1.1.10	Évolution récente et perspectives d'avenir	120
XXVI.1.1.11	Prises de participations	121
XXVI.1.1.12	Engagements hors bilan	121
XXVI.1.1.13	Risques encourus par le Groupe	122
XXVI.1.1.14	Assurances & couverture des risques	128
XXVI.1.1.15	Conséquences sociales de l'activité	128
XXVI.1.1.16	Conséquences environnementales de l'activité	129
XXVI.1.2	L'activité propre de la société Groupe SILICOMP	129
XXVI.1.2.1	Affectation du résultat	129
XXVI.1.2.2	Distributions antérieures de dividendes	130
XXVI.1.2.3	Charges non déductibles fiscalement	130
XXVI.1.2.4	Capital de la Société et droits de vote	130
XXVI.1.2.5	Les délégations en matière d'augmentations de capital	133
XXVI.1.2.6	Exposé des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	133
XXVI.1.2.7	Récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2007	134
XXVI.1.2.8	Autorisations d'augmentation du capital	134
XXVI.1.2.9	Nominations et renouvellement de mandat	136
XXVI.1.2.10	Jetons de présence	137
XXVI.1.2.11	Rémunération des mandataires	137
XXVI.1.2.12	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	140

XXVI.1.2.13	Commissaires aux comptes	144
XXVI.1.2.14	Salariés	144
XXVI.1.2.15	Conventions réglementées	144
XXVI.1.2.16	Observation du Comité d'Entreprise	144
XXVI.1.3	Conclusion	145
XXVI.2	Tableau des résultats et autres informations au cours des cinq derniers exercices	145
XXVI.3	Projets de résolution à caractère ordinaire	145
XXVI.3.1	Première résolution - Approbation des comptes sociaux	145
XXVI.3.2	Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés	146
XXVI.3.3	Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	146
XXVI.3.4	Quatrième résolution - Affectation du résultat	146
XXVI.3.5	Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Garnier	146
XXVI.3.6	Sixième résolution – Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	146
XXVI.3.7	Septième résolution – Formalités	146
XXVI.4	Rapport du Président établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce	147
XXVI.4.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	147
XXVI.4.1.1	Composition du Conseil d'Administration	147
XXVI.4.1.2	Devoirs des administrateurs	148
XXVI.4.1.3	Fonctionnement du Conseil d'Administration	148
XXVI.4.2	Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	150
XXVI.4.2.1	Jetons de présence	150
XXVI.4.2.2	Rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués	150
XXVI.4.3	Limitation des pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués par le Conseil d'Administration	150
XXVI.4.4	Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	150
XXVI.4.4.1	Préserver le patrimoine	152
XXVI.4.4.2	Créer de la valeur	153
XXVI.4.4.3	Concernant le processus d'élaboration des comptes annuels et des comptes consolidés	153
XXVI.4.5	Conclusion	154
XXVI.5	Rapports des commissaires aux comptes	154
XXVI.5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007	154
XXVI.5.2	Rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007	155
XXVI.5.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	157
XXVI.5.4	Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Groupe Silicomp S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	161
XXVI.6	Document d'information annuel établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	162
XXVII	Cahier de l'actionnaire	167

I PERSONNES RESPONSABLES

Monsieur Laurent BARBE
Directeur Général de Groupe SILICOMP

I.1 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 113 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Le 7 mai 2008

Le Directeur Général
Laurent BARBE

Concernant les informations financières historiques, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence :

- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement en page 66 et page 162 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2007 sous le numéro D07-0436.
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement en page 65 et page 157 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2006 sous le numéro D.06-0199.

II CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

II.1 Responsables du contrôle des comptes

II.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

- La société KPMG SA 2, bis rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, représentée par Monsieur Alain Feuillet, nommée le 19 décembre 1997 puis renouvelée pour six exercices lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002 ;
- La société Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex , représentée par Monsieur Dominique Natale, nommée le 26 juin 2007 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2013 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

II.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

- la société B.E.A.S., dont le siège social est situé 7/9 Villa Houssay 92220 Neuilly sur Seine nommée le 26 juin 2007 pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2013 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Monsieur Pierre Bogey, 574, rue de Chantabord - 73000 Chambéry, nommé le 19 décembre 1997 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002, puis renouvelé pour six exercices lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Compte de résultat

En K €	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
Chiffre d'affaires	41,362	80,391	88,610	89,357	77,845	89,781	104,769	124,293	137,441
Achats consommés	5,251	16,633	12,655	12,429	10,651	12,637	14,576	15,672	17,017
Frais de personnel	22,632	38,288	51,086	53,788	46,641	46,713	52,498	62,387	72,827
Résultat d'exploitation / opérationnel	2,853	6,392	4,174	43	- 1,938	2,447	5,223	6,278	6,266
Impôts	999	1,720	1,322	- 114	559	- 910	1,534	1,429	2,600
Amortissement des survaleurs	307	886	1,172	5,294	1,033	-	-	-	-
Résultat net	1,507	2,497	1,366	- 7,700	- 4,400	2,631	3,468	3,876	2,985
RN part du Groupe	1,464	2,101	1,233	- 7,745	- 4,401	2,584	3,476	3,853	2,963

Bilan

En K €	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
Immobilisations	6,897	17,694	18,957	15,103	15,253	15,018	16,855	17,540	17,783
dont survaleur	4,104	9,506	10,937	7,067	7,780	9,332	11,024	11,218	11,870
Actif circulant et Impôts différés actifs	26,649	56,767	61,895	57,754	51,306	47,147	54,721	60,669	72,946
Disponibilités	5,497	20,245	19,082	18,444	16,843	14,032	13,835	16,706	7,007
Total de bilan	33,546	74,462	80,852	72,857	66,560	76,037	85,411	94,915	97,735
Capitaux propres	10,078	28,360	30,043	21,982	17,394	19,502	22,978	27,407	34,656
Dettes financières	7,975	21,529	21,949	21,273	21,199	21,778	21,025	23,287	7,919
Autres passifs	15,493	24,572	28,860	29,602	27,967	34,757	41,408	44,221	55,160

Flux de trésorerie

En K €	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
Marge brute d'autofinancement	3,183	5,797	5,598	2,499	- 2,598	3,938	6,928	7,484	8,278
Intérêts financiers nets versés (présentation 2006 et variation du BFR)	- 3,020	- 5,835	- 2,670	1,729	4,039	- 4,369	- 2,384	- 4,431	- 3,611
Flux de trésorerie généré par l'activité	163	- 38	2,928	4,228	1,441	- 431	4,544	2,282	4,112
Opérations d'investissement	- 4,766	- 12,833	- 3,114	- 4,401	- 2,849	- 1,919	- 3,593	- 2,240	- 2,216
Financement	3,365	26,502	1,126	- 2,575	- 742	- 11	71	1,287	- 11,106
Change	22	225	- 98	- 113	42	143	39	- 105	- 63
Trésorerie nette ouverture	4,972	3,755	17,611	18,454	15,593	12,318	10,100	11,161	12,385
Trésorerie nette clôture	3,755	17,611	18,454	15,593	13,485	10,100	11,161	12,385	3,112
Variation de trésorerie	- 1,216	13,856	842	- 2,861	- 2,108	- 2,218	1,061	1,224	- 9,273

Ratios

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
RN/CA (%)	3.64	3.11	1.54	- 8.62	- 5.65	2.93	3.31	3.12	2.17
Frais de personnel/CA (%)	54.72	47.63	57.65	60.19	59.92	52.03	50.11	50.19	52.99
Effectif moyen	458	779	1,001	1,016	911	908	997	1,154	1,274

Données par action

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4,061,830	4,113,950	4,342,765	4,307,383	4,338,041	4,430,002	4,484,986	4,562,050	4,759,190
Instruments dilutifs retenus (méthode rachat d'actions)	205,097	278,301	584,115	531,761	1,292,814	370,645	638,197	600,538	188,058
RN part du groupe par action (EUR) :									
- Non dilué	0.36	0.51	0.28	- 1.80	- 1.01	0.58	0.78	0.84	0.62
- Dilué	0.34	0.48	0.25	- 1.60	- 0.78	0.54	0.68	0.75	0.60
- Avant amortissement des survaleurs - non dilué	0.44	0.73	0.55	- 0.57	- 0.78	0.58	0.77	0.77	0.60
- Avant amortissement des survaleurs - dilué	0.42	0.68	0.49	- 0.51	- 0.60	0.54	0.68	0.75	0.60
Nombre d'actions au 31 décembre	4,075,743	4,341,144	4,366,622	4,381,432	4,453,787	4,467,660	4,525,797	4,639,772	5,235,666
Capitaux propres par action (EUR)	2.47	6.53	6.88	5.02	3.91	4.37	5.08	5.91	6.62

IV FACTEURS DE RISQUE

A la connaissance de la société, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage n'est en cours (ou en suspens ou dont Groupe Silicomp est menacée), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Les facteurs de risque sont décrits au paragraphe XXVI.1.1.13. et les polices d'assurance au paragraphe XXVI.1.1.14.

V INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

V.1 Histoire et évolution de la société

V.1.1 Dénomination et siège social

Groupe SILICOMP
195, rue Lavoisier -ZIRST BP 1
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Téléphone : 04 76 41 66 66 / Fax : 04 76 41 66 67

V.1.2 Forme juridique et législation

La Société a été constituée sous forme de société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

V.1.3 Date de constitution et date d'expiration

La Société a été immatriculée sous la dénomination sociale de Groupe SILICOMP, le 17 juin 1988. Sa durée est de 90 ans expirant le 17 juin 2078.

V.1.4 Objet social (article 4)

La société a pour objet, directement et indirectement, en France et à l'étranger :
Tous conseils, études, assistances de prestations diverses, notamment en matière de relations publiques et de marketing, gestion, administration, analyse et contrôle financier, toutes interventions en matière de formation de personnel par stage ou autrement, tant au profit de sociétés ayant le même objet ou un objet similaire que dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;
Toutes fournitures et prestations dans le domaine informatique ;
L'acquisition, la souscription et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières négociables émises par des sociétés par actions et de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés d'autres formes, françaises ou étrangères, en particulier la prise de participations industrielles et commerciales, principalement dans les domaines de l'informatique et les procédés industriels ;
L'achat, l'échange, la location, la gestion, la construction et l'aménagement de tous immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet ;
Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.
En outre, la Société pourra agir pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser ainsi sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

V.1.5 Registre du commerce et APE

345 039 416 RCS GRENOBLE
Code APE : 741 J

V.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège social.

V.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

V.1.8 Clauses statutaires particulières

V.1.8.1 Fixation, affectation et répartition du bénéfice (article 15)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous les fonds de réserve ou de les reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement aux droits qu'elles confèrent.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition soit pour constituer ou compléter des dividendes, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration conformément à la loi. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie des dividendes mis en distribution, une option entre le paiement des dividendes en numéraire ou en actions.

V.1.8.2 Assemblées Générales (article 14)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Assemblées Générales se réunissent au siège social ou en tout autre lieu, même dans un autre département, précisé dans la convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil ou, en son absence, s'il en existe, par le vice-président ou à défaut par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

V.1.8.3 Forme des actions (article 8)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Après leur libération, elles sont nominatives et peuvent être mises au porteur au choix de l'actionnaire dans les cas autorisés par les lois et les règlements en vigueur et dans les conditions qu'ils fixent.

Cependant, les actions détenues par un même actionnaire et représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société devront être nominatives.

V.1.8.4 Droits et obligations attachés aux actions (article 10)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne également droit de participer aux Assemblées Générales d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi, les règlements et les statuts.

V.1.8.5 Franchissement de seuils statutaires (article 9)

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à dépasser, à la hausse ou à la baisse, chaque pour-cent au-delà du seuil de détention de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, certifiant que les actions ainsi possédées ne le sont pas pour le compte ou sous contrôle d'une autre personne physique ou morale.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

V.1.8.6 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses actions et de tout titre permettant par échange, par conversion ou par remboursement, d'obtenir des actions à droit de vote, conformément aux articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de Commerce.

V.1.8.7 Actions à droit de vote multiple (article 10)

Un droit de vote double de celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire ;

Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raisons d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur

affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Le droit de vote attaché aux actions grevées d'un usufruit appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires, sauf convention contraire passée entre les intéressés notifiée à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra décider ou autoriser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, l'émission d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, fixer les droits et les avantages qui leur seront conférés, les modalités de leur rachat et spécialement la faculté pour la Société d'exiger celui-ci.

V.1.9 Évolution du capital de Groupe SILICOMP depuis sa création

Exercice	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises (valeur nominale)	Montant de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant du capital après opération	Nombre d'actions après opération
1988	Création	32 500 (100F)	-	-	3 250 000F	32 500
1991	Réduction de capital (*)	- 2 469 (100F)	- 246 900F	-	3 003 100F	30 031
1991	Incorporation de réserves par augmentation de nominal	0 (110F)	300 310F	-	3 303 410F	30 031
1998	Division par 110 de la valeur nominale des actions	0 (1F)	0	-	3 303 410F	3 303 410
1998	Emission de 100 000 actions	100 000 (1F)	100 000F	49F	3 403 410F	3 403 410
1998	Emission de 627 000 actions (APE)	627 000 (1F)	627 000F	61F	4 030 410F	4 030 410
1998	Emission de 30 000 actions	30 000 (1F)	30 000F	49F	4 060 410F	4 060 410
1999	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 061 410F	4 061 410
1999	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 062 410F	4 062 410
1999	Emission de 13 333 ABSA	13 333 (1F)	13 333F	74F	4 075 743F	4 075 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 076 743F	4 076 743
2000	Emission de 2 000 actions (OSA)	2 000 (1F)	2 000F	49F	4 078 743F	4 078 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 079 743F	4 079 743
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 080 743F	4 080 743
2000	Emission de 488 actions (OSA)	488 (1F)	488F	355,24F	4 081 231F	4 081 231
2000	Emission de 284 actions (OSA)	284 (1F)	284F	355,24F	4 081 515F	4 081 515
2000	Emission de 258 629 actions (APE)	258 629 (1F)	258 629F	412,25F	4 340 144F	4 340 144
2000	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 341 144F	4 341 144
2001	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 342 144F	4 342 144
2001	Emission de 1 000 actions (OSA)	1 000 (1F)	1 000F	49F	4 343 144F	4 343 144
2001	Emission de 1 400 actions (OSA)	1 400 (1F)	1 400F	68,10F	4 344 544F	4 344 544
2001	Conversion en euros (**)	4 344 544 (0,15€)	-	-	651 681,60€	4 344 544
2001	Emission de 22 078 actions (apport en nature)	22 078 (0,15€)	3 311,70€	25,52€	654 993,30€	4 366 622
2002	Emission de 14 110 actions (apport en nature)	14 110 (0,15€)	2 116,50€	25,52€	657 109,80€	4 380 732
2002	Emission de 700 actions (OSA)	700 (0,15€)	105€	10,38€	657 214,80€	4 381 432
2003	Emission de 10 606 actions (OSA)	10 606 (0,15€)	1 590,90€	2,96€	658 805,70€	4 392 038
2003	Emission de 60.000 actions (apport en nature)	60 000 (0,15€)	9 000€	3,85€	667 805,70€	4 452 038
2003	Emission de 1 749 actions (OSA)	1 749 (0,15€)	262,35€	3,12€	668 068,05€	4 453 787
2004	Emission de 5 000 actions (OSA)	5 000 (0,15€)	750,00€	2,96€	668 818,05€	4 458 787

Exercice	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises (valeur nominale)	Montant de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant du capital après opération	Nombre d'actions après opération
2004	Emission de 7 369 actions (OSA)	7 369 (0,15€)	1 105,35€	3,34€	669 923,40€	4 466 156
2004	Emission de 1 504 actions (OSA)	1 504 (0,15€)	225,60€	4,00€	670 149,00€	4 467 660
2005	Emission de 2 500 actions (OSA)	2 500 (0,15€)	375,00€	2,96€	670 524,00€	4 470 160
2005	Emission de 1 425 actions (OSA)	1 425 (0,15€)	213,75€	3,34€	670 737,75€	4 471 585
2005	Emission de 8 802 actions (OSA)	8 802 (0,15€)	1 320,30€	4,00€	672 058,05€	4 480 387
2005	Emission de 15 012 actions (BSA)	15 012 (0,15€)	2 251,80€	5,85€	674 309,85€	4 495 399
2005	Emission de 30 398 actions (OSA)	30 398 (0,15€)	4 559,70€	4,32€	678 869,55€	4 525 797
2006	Emission de 45 612 actions (BSA)	45 612 (0,15€)	6 841,80€	5,85€	685 711,35€	4 571 409
2006	Emission de 68 363 actions (OSA)	68 363 (0,15€)	10 254,45€	5,86€	695 965,80€	4.639.772
2007	Emission de 367.668 actions (BSA)	367.668 (0,15€)	55.150,20 €	5,85€	751.116,00€	5.007.440
2007	Emission de 229.945 actions (OSA)	229.945 (0,15€)	34.491,75 €	5,60€	785.607,75€	5.237.385
2007	Annulation de 1 719 actions auto détenues	- 1 719 (0,15€)	-257,85€	-	785.349,90€	5.235.666
2008	Emission de 7.121 actions (BSA exercés en 2007 constaté en 2008)	7.121 (0,15€)	1.068,15€	5,85€	786.418,05€	5.242.787
2008	Emission de 228.000 actions (OSA)	228.000 (0,15€)	34.200,00 €	5,85€	820.618,05€	5.470.787

(*) Annulation de participations croisées.

(**) La conversion du capital en € a entraîné une réduction de capital de 10 639, 86 € (montant viré au compte "réserve de conversion en euros du capital").

(OSA) Levées d'options de souscription d'actions consenties aux salariés du Groupe.

(APE) Appel Public à l'Épargne.

(BSA) Exercice de Bons de Souscription d'Actions

V.1.10 Historique

- 1983 Création
- 1990 Rachat de Gex informatique et fusion avec Silicomp Ingénierie
- 1994 Ouverture de Silicomp Asia à Singapour
- 1998 Ouverture de Silicomp America dans le Massachusset
- 1998 (juin) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
- 1999 Rachat de Silicomp Research Institute et de Qualiense
- 1999 Silicomp America s'installe dans la Silicon Valley
- 2000 Rachat de AQL et de Telecom Systems
- 2001 Réorganisation France
- 2001 Fusion de Qualiense et Silicomp Formation : création de Silicomp Management
- 2001 (novembre) rachat d'Axean
- 2002 Restructuration du Groupe sur son cœur de métier
- 2003 Intégration de QConsulting, centre de supervision de réseaux
- 2003 Création de SILICOMP Software Validation, joint-venture avec Polyspace, éditeur de logiciel spécialisé dans le domaine du test et de la validation de logiciels embarqués
- 2003 Groupe SILICOMP obtient la qualification « Entreprise Innovante »

- 2004 Fusion de Silicomp Ingénierie, Silicomp Research Institute et AQL : création de SILICOMP-AQL
- 2004 Création de Silicomp Taiwan et de SCASI
- 2004 Retour à la croissance rentable
Démarche CMMI niveau 3
- 2005 Acquisition de FIME et FEIMA, activité de conseil et laboratoire de tests dans le domaine de la monétique, des cartes à puce et du RFID
Transfert des activités d'AXEAN à Silicomp America. Liquidation d'AXEAN et de SCASI.
- 2006 Acquisition de CADIMES, activité de conseil et laboratoire de tests dans le domaine du RFID et des puces sans contact
- 2007 Acquisition par France Télécom de la majorité du capital (96% au jour du présent document)
Projet de cession de Silicomp America
Rachat des parts dans Silicomp Asia détenues par les actionnaires minoritaires
- 2008 Acquisition de Dynetcom et Newpoint

V.2 Investissements

V.2.1 Nature et volume des investissements

Par nature, l'activité de Groupe Silicomp ne nécessite pas d'investissement significatif en valeur. Les principaux investissements concernent :

- Le matériel informatique et les logiciels,
- Les locaux et leurs aménagements,
- Le cas échéant la recherche et développement.

En dehors de ces éléments dont la valeur totale nette des amortissements atteint 5,5M€ au 31 décembre 2007, les développements du Groupe ont souvent donné lieu à des acquisitions de sociétés ou de branches d'activité, qui représentent la majeure partie des décaissements d'investissement.

Tous types d'investissements confondus, de 1999 à 2007, la trésorerie nette décaissée sur les investissements du Groupe s'est élevée à 36,2M€ (soit en moyenne 4M€ par an), dont 21,4M€ relatifs à des opérations de croissance externe. Ces derniers ont été financés pour 7,4M€ sur fonds propres et pour 14M€ par endettement.

Au cours de cette même période, l'endettement net financier du Groupe est passé de – 2, 5M€ (trésorerie nette positive) au 31 décembre 1998 à 0,9M€ au 31 décembre 2007.

Cette croissance externe a généré 21,1M€ de survaleurs et d'actifs incorporels bruts.

Le tableau ci-après présente l'évolution de ces postes au regard des fonds propres consolidés, des réserves consolidées des sociétés acquises concernées, de leur chiffre d'affaires et de leur contribution au résultat net avant amortissement des survaleurs.

(en M€ et % entre parenthèse)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	(IFRS) 2005	(IFRS) 2006	(IFRS) 2007
Capitaux propres consolidés part du Groupe	9,9	27,8	29,4	21,6	17,4	18,2	23,0	27,3	34,6
Écarts d'acquisitions et écarts d'évaluation incorporels - nets (en % des capitaux propres)	4,1 41,6%	11,1 40,0%	12,2 41,4%	8,4 38,8%	9,0 52,0%	7,7 42,3%	11,0 47,9%	11,2 41,1%	11,9 34,3%
Réserves consolidées des unités génératrices de trésorerie concernées (en % des capitaux propres)	1,1 10,8%	5,4 19,3%	3,4 11,4%	-0,5 -2,1%	-3,4 -19,5%	4,3 23,6%	4,0 17,2%	6,0 24,8%	11,6 33,5%
Contribution au chiffre d'affaires consolidé des unités génératrices de trésorerie concernées (en % du chiffre d'affaires consolidé)	7,5 18,1%	23,3 29,0%	26,3 29,9%	31,8 35,6%	30,7 39,4%	80,4 91,1%	101,4 96,8%	118,2 95,1%	132,5 96,4%
Contribution au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition des sociétés acquises concernées (en % du résultat net du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition)	1,1 61,30%	1,4 42,60%	1,2 46,10%	-2,8 N/S	-2,4 N/S	2,4 106%	3,8 108%	3,2 84%	5,2 177%

POIDS DES ACQUISITIONS REALISEES DEPUIS 1999

Source : Groupe SILICOMP

L'augmentation sensible de la contribution au chiffre d'affaires consolidé (de 39,4% en 2003 à 91,1% en 2004) fait suite à la fusion de Silicomp Ingénierie, SRI et AQL.

V.2.2 Investissements en R&D

Voir chapitre VI.1.2.3

VI APERÇU DES ACTIVITES

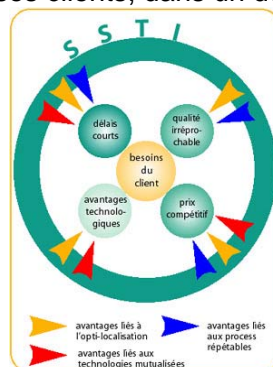
VI.1 Principales activités

VI.1.1 Présentation de l'activité

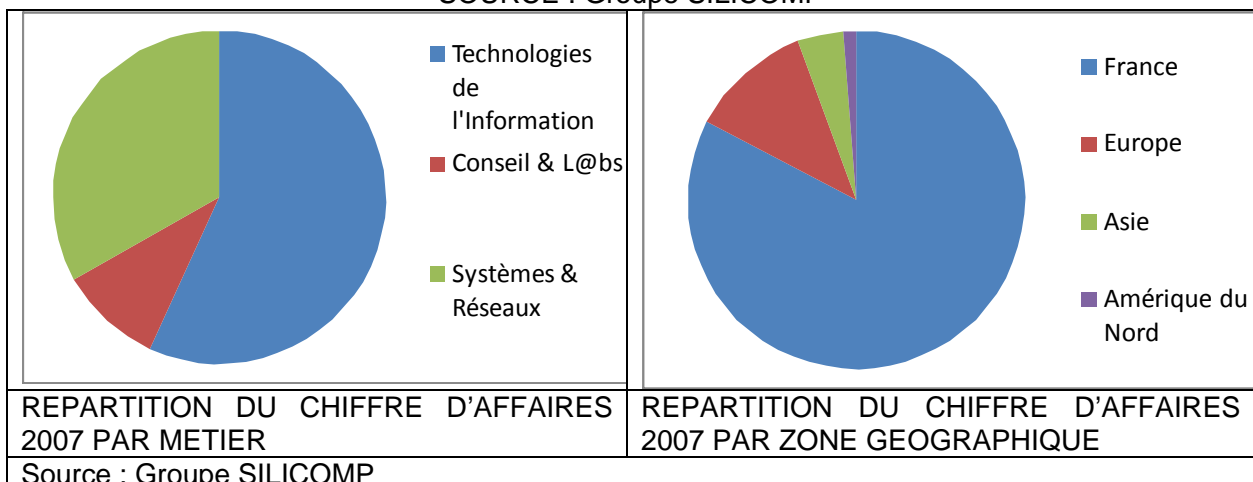
Groupe SILICOMP est une société de services, intervenant dans le conseil et la réalisation d'applications logicielles et dans la conception et le déploiement d'infrastructures de réseaux. Depuis 1983, Groupe SILICOMP propose un modèle original : la SSTI. La Société de Solutions en Technologie Informatique offre un modèle de développement de solutions innovantes, comportant un fort apport technologique. Elle construit ces solutions avec ses clients, elle intègre ces solutions dans leur problématique et les valorise dans leur contexte.

Le modèle proposé par Groupe SILICOMP agit dans la chaîne de valeur de ses clients pour leur apporter l'innovation technologique essentielle à leur différenciation et une maîtrise optimale de la dépense informatique.

Le modèle SSTI répond aux besoins des clients en s'appuyant sur sa capacité à capitaliser, à réutiliser et à redistribuer les compétences. Le modèle contribue ainsi à l'amélioration de la rentabilité des clients tout en maîtrisant le risque. Groupe SILICOMP garantit la réalisation en tissant un véritable partenariat avec ses clients, dans un développement durable.



Le Modèle de la Société de Solution en technologie Informatique
SOURCE : Groupe SILICOMP



VI.1.2 Le positionnement de Groupe SILICOMP

Groupe SILICOMP a mis au point le modèle de Société de Solutions en Technologie Informatique : la SSTI, mélange astucieux de l'édition de logiciel et des services informatiques.

- Mission technologique : différencier les produits et les services de ses clients par un fort apport technologique.
- Mission de services : offrir des solutions clé en main à forte valeur ajoutée.

Grâce à son modèle SSTI, lui permettant de marier ses savoir-faire en matière de solutions logicielles, de réseaux et de technologie du temps réel embarqué, Groupe SILICOMP est leader dans le domaine des objets communicants et leur infrastructure

Groupe SILICOMP intervient en conseil, réalisation avec une compétence marquée en sécurité des systèmes d'information.

Groupe SILICOMP est donc présent sur 4 marchés :

- Les systèmes embarqués et temps réel
- Les réseaux informatiques, en particulier à haut débit
- L'infrastructure des systèmes d'information
- La sécurité des systèmes et des réseaux.

VI.1.2.1 Les métiers de l'informatique

Deux métiers sont nés avec l'essor de l'informatique : l'édition de logiciel et les services informatiques. Groupe SILICOMP se distingue en se positionnant à la croisée de ces deux métiers. Avec le modèle SSTI, un nouveau modèle est né.

VI.1.2.1.1 Édition de logiciel

Créer et vendre un produit au plus grand nombre possible d'utilisateurs. Le système d'exploitation Windows, la suite d'outils bureautiques Office de Microsoft ou la base de données d'Oracle sont autant de produits logiciels issus de ce métier.

Outre ces grands noms, de nombreuses entreprises se lancent encore aujourd'hui dans l'édition de logiciel dès qu'elles estiment que la récurrence du marché auquel elles s'adressent offre des perspectives de revenu suffisantes.

L'éditeur de logiciel a une approche "push" du marché : il crée un produit et s'efforce de vendre sa création. Il nécessite un effort de recherche et développement généralement important, relayé par une force de marketing et vente directe et/ou indirecte. Ses revenus peuvent n'apparaître qu'après plusieurs années d'efforts continus.

Si le produit est bien accepté par le marché, l'éditeur peut générer des revenus considérables et offrir un important retour sur investissement. Cependant, la difficulté croissante des entrepreneurs à s'imposer sur ce modèle a pesé sur la volonté des investisseurs à appuyer celui-ci.

VI.1.2.1.2 Services informatiques

Les services informatiques s'opposent à l'édition de logiciel en termes de structure et de retour sur investissement. L'offreur de services a une approche "pull" du marché : il répond à la demande du client sans apporter de valeur ajoutée aux moyens nécessaires à sa réalisation. L'offreur de services se substitue au client pour l'aider à absorber les pointes de charge ou pour le soutenir dans des activités qu'il considère non stratégiques.

Les barrières d'entrée sont plutôt faibles : l'investissement est minime et la rentabilité s'atteint facilement. Naissent ainsi plusieurs petites et moyennes structures rendant ce métier fortement concurrentiel. Faute d'une offre distinctive, les sociétés de services n'arrivent à se différencier que par les prix, accentuant ainsi la pression sur leurs marges.

Cette situation conduit de nombreux offreurs de services à se spécialiser.

- Capitalisation de la compétence

Un problème majeur identifié dans les sociétés de services informatiques est leur incapacité à capitaliser sur les connaissances acquises. Les missions se suivent, mais il n'existe pas de structure pour assurer le suivi technologique et redistribuer la compétence acquise. Cette redistribution se fait uniquement au travers des individus qui composent l'entreprise. Au départ d'un collaborateur, il ne reste rien du savoir-faire qu'il a acquis.

Groupe SILICOMP a mis en place une structure permettant de capitaliser au sein de l'entreprise les compétences acquises pour en assurer une redistribution efficace : c'est un gage de pérennité et d'amélioration des marges.

- Capitalisation par les COTS

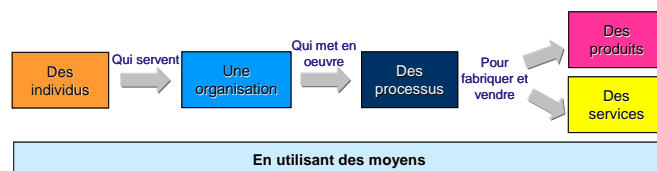
Groupe SILICOMP a créé une cellule R&D à partir de la structure SILICOMP Research Institute en s'appuyant sur le concept des Components Off The Shelf (COTS). L'objectif est de réaliser des briques logicielles de taille réduite qui peuvent être assemblées de façon à développer des solutions complexes. Cette approche permet le "quasi-répétable" dans des domaines où il est traditionnel de faire uniquement des développements sur mesure.

Sur la base des technologies développées par le Groupe, les ingénieurs de Groupe SILICOMP conçoivent et développent des solutions visant à résoudre une problématique particulière. Ces solutions sont développées en forfait ou chez le client. Une importante démarche de conseil précise les objectifs. S'ensuit alors une phase de réalisation qui s'appuie sur la technologie et l'innovation de Groupe SILICOMP où coûts et délais sont respectés. Cette expertise est certifiée ISO 9001 V2000.

VI.1.2.2 Le conseil, pivot essentiel des solutions

L'expertise "conseil et formation" de Groupe SILICOMP apporte un soutien essentiel dans la maîtrise et l'amélioration des processus organisationnels et opérationnels : performance des organisations, management de la qualité, performance des systèmes d'informations, management de la sécurité, formation / ingénierie.

L'expertise « conseil et formation » a pour vocation d'accompagner le changement de ses clients pour apporter des solutions d'accélération de performance via une approche multidimensionnelle.



Les composantes mentionnées dans le schéma ci-dessus sont prises en compte comme leviers interactifs de progrès au sein de tous les projets.

Pour assurer la conformité qualité des projets, Groupe SILICOMP accompagne ses clients tout au long du processus, depuis l'expression du besoin jusqu'à la réalisation de la solution, selon une méthodologie certifiée ISO9001 V2000.

VI.1.2.3 Les offres

VI.1.2.3.1 La performance industrielle

De la synergie de compétences entre prestations de conseil et intégration de systèmes dans le domaine industriel sont nées les activités de management de la performance et de déploiement des outils de Systèmes d'Information de Production (SIP). Cette démarche permet d'améliorer la rentabilité, les marges, les méthodes, la performance, et d'atteindre ainsi les objectifs du client. Groupe SILICOMP accompagne le client dans le pilotage de ses projets, dans la conduite de changement et la formation, tout en offrant une maîtrise d'œuvre complète : informatique,

automatismes, réseaux. Ainsi, Groupe SILICOMP s'intéresse à toutes les fonctionnalités, à l'ergonomie du lieu de travail, à la chaîne de production et à l'organigramme, pour analyser et déterminer les moyens technologiques et/ou organisationnels qui permettront à l'entreprise cliente d'atteindre ses objectifs. La particularité de l'offre du Groupe dans ce domaine est sa capacité à intervenir en amont au cours d'une phase de conseil et en aval avec une capacité à déployer et à intégrer toutes les compétences nécessaires à la réalisation.

<i>Investissements en R&D (en M€)</i>	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Investissements en R&D	0.5	0.6	0.9	1.1	0.8	0.6	0.1	-	0.2	-
Cumul des investissements	4.0	2.0	3.8	3.5	4.0	3.4	2.4	2.0	1.6	1.6
Amortissement des frais R&D	0.5	0.7	0.7	0.9	1.0	0.8	0.2	0.1	0.0	0.0
Cumul des amortissements	3.7	1.6	3.2	2.6	3.3	3.0	2.1	2.0	1.4	1.4
Degré d'amortissement (%)	92	80	82	75	83	88	88	99	86	88

Investissements en R&D sur 10 ans

Source : Groupe SILICOMP

La stratégie du Groupe passe par l'innovation. Véritable moteur d'émulation des équipes, l'innovation est au centre des préoccupations du Groupe. Les investissements technologiques et la formation continue des collaborateurs constituent le creuset d'où naissent les innovations du Groupe.

VI.1.2.3.2 Les solutions sur le marché du temps réel embarqué

Groupe SILICOMP positionne son offre sur le marché de l'informatique dite "embarquée", c'est-à-dire enfouie dans un appareil destiné à une fonction non informatique. Articulée autour de l'approche solution, l'offre de Groupe SILICOMP est issue de composants logiciels et de services associés qui permettent d'obtenir "le sur-mesure" nécessaire à la performance de ses clients.

VI.1.2.3.3 Les technologies de base

Alors que la valeur ajoutée des terminaux mobiles (téléphones mobiles, PDA, terminaux de paiement, sécurité active dans l'automobile ...) s'est déplacée vers les couches applicatives, les couches basses (système d'exploitation, pile de communication TCP/IP ...) sont maintenant considérées comme un centre de coût sans valeur ajoutée. La capacité de Groupe SILICOMP à mutualiser les besoins de ses clients à travers une offre cohérente permet de réduire significativement les coûts et les délais de développement de ces couches basses.

VI.1.2.3.4 Les télécommunications, pour une mobilité accrue

En partenariat avec plusieurs comités européens, le centre de recherche du Groupe assure innovation et rayonnement international.

VI.1.2.3.4.1 Les réseaux

Dans ses réalisations, le Groupe déploie les meilleures technologies disponibles sur le marché et élabore des réseaux en environnement hétérogène et à fortes contraintes, atteignant les niveaux de service les plus élevés du marché. Cette technologie permet la naissance d'applications de réseaux d'entreprise, Internet/intranet et d'applications en environnement sans fil.

VI.1.2.3.4.2 La technologie JAVA de l'embarqué et du temps réel

La technologie JAVA s'impose dans le marché de l'informatique embarquée. Au-delà du langage de programmation lui-même, JAVA est la première opportunité du marché pour développer une réelle informatique portable et indépendante du matériel. Son application à l'informatique embarquée est une spécialité de Groupe SILICOMP.

VI.1.2.3.4.3 Les applications nomadiques

La technologie dite "nomadique" rassemble solutions, architectures et technologies à mettre en œuvre pour un terminal léger et nomade, de services à valeur ajoutée et ce, tout en mobilité. L'apparente simplicité de l'utilisation d'un PDA communicant ou d'un Smartphone cache des architectures complexes et des problématiques nouvelles. Groupe SILICOMP considère le terminal nomade à un moment donné comme une partie intégrante d'un système d'information. Il cherche ensuite à mettre en évidence des scénarios d'utilisation de ce terminal mobile afin de créer de la valeur ajoutée (efficacité, productivité, réactivité). Émergent alors des choix pertinents d'architecture et de technologies qui pourront être réalisés. Groupe SILICOMP s'illustre dans ce domaine parce qu'il propose une méthode unique de révélation des vrais besoins à valeur ajoutée, une maîtrise du temps réel embarqué, une forte expérience dans la mise en œuvre de systèmes d'informations multicibles (un même service offert sur Web, mobile, PDA, télévision...), une maîtrise des solutions de sécurité adaptées à chaque besoin et une expérience des modèles économiques associés.

VI.1.2.3.5 La sécurité, intégrée dans l'offre globale

Pour asseoir cette synergie de compétences, Groupe SILICOMP met en avant une spécialisation en sécurité informatique qui certifie et qui veille à la sécurité des systèmes : réseaux, systèmes d'informations, bases de données, Internet, applications industrielles, etc. toutes les solutions.

La sécurité joue un rôle primordial dans la mesure où 31% des accidents de sécurité sont dus à des attaques du réseau depuis l'extérieur et engendrent une perte moyenne de \$54 380 ; 33% provenant de virus (perte moyenne engendrée \$26 271) le solde étant dû à des attaques du réseau depuis l'intérieur ou à des authentications illicites (Source : étude auprès de 3 286 entreprises par OMNI Consulting Group avec WatchGuard Technologies).

VI.1.2.3.5.1 La sécurité certifiée

Cette offre résulte de trois composantes : un marché, des compétences techniques et des types de prestations. La compétence unique de Groupe SILICOMP s'appuie sur la certification CESTI (Centre d'Évaluation de la Sécurité des Systèmes d'Information, agréé par la DCSSI et accrédité par le Cofrac). La certification CESTI est à la fois une offre à part entière et le fil conducteur des approches sécurité du Groupe.

VI.1.2.3.5.2 La sécurité des systèmes d'information

L'évaluation de la sécurité de produits permet aux éditeurs de logiciels ou aux fabricants de matériels d'obtenir une certification selon des critères communs.

L'évaluation de la sécurité des systèmes, quant à elle, permet aux utilisateurs de systèmes d'intégrer des fonctionnalités, telles que la sécurité Internet, une PKI, la signature électronique, etc.

VI.1.2.3.5.3 L'analyse de produits de sécurité

Groupe SILICOMP donne un avis d'expert sur la sécurité d'un produit.

La démarche s'inspire des critères d'évaluation mais est plus légère et ne donne pas lieu à une certification. Cette offre s'adresse aux clients qui souvent doivent choisir entre plusieurs produits.

VI.1.2.3.5.4 La veille sur les vulnérabilités

Le produit Vigil@nce de Groupe SILICOMP permet d'effectuer une veille sur les vulnérabilités de produits (firewall, systèmes d'exploitations, etc.) et de protocoles de communication Internet. Cette offre est accessible via le Web ou par abonnement et propose diverses options en fonction du profil des utilisateurs et des équipements dont ils disposent. Vigil@nce s'adresse essentiellement aux administrateurs réseaux et aux services de sécurité des grandes organisations.

VI.1.2.3.5.5 La signature électronique

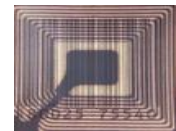
Groupe SILICOMP a créé une offre spécifique dans ce domaine qui couvre les aspects conseils (mise en place d'une PKI, aspects organisationnels), les aspects techniques (éléments de choix pour une PKI), les aspects certification via les audits ISO17799 et évaluation système selon les CC (critères communs).

VI.1.2.3.5.6 La sécurité des systèmes d'information à distance

Groupe SILICOMP propose une offre pour gérer à distance la sécurité du système d'information de ses clients. La complexité des systèmes et l'évolution permanente des risques liés à leur évolution rendent coûteux le maintien des compétences nécessaires, quand ils ne sont pas réductibles. Par sa maîtrise des technologies de sécurité, Groupe SILICOMP propose à ses clients une offre qui permet d'assurer une gestion fine de leur sécurité à un coût très abordable.

VI.1.2.3.6 Traçabilité et RFID

Fort de son expérience dans le domaine de la traçabilité à travers son expérience de gestion de Systèmes d'Information de Production (SIP), Groupe Silicomp a élargi son offre vers le RFID (*Radio Frequency Identification*). Ce marché est encore très largement régi par la technologie de l'identification par code barres. La technologie RFID est aujourd'hui plus coûteuse que les codes barres mais permet de nouvelles applications comme la lutte contre la contrefaçon ou le suivi de processus de bout en bout ; et semble promise à se développer dans un grand nombre d'applications, avec une réduction significative des coûts. Groupe Silicomp a élargi son offre de traçabilité pour y inclure la technologie RFID.



VI.1.2.3.7 Monétique, Carte à puce

Groupe Silicomp maîtrise les différents aspects de la transaction sécurisée par une carte à puce, que cette transaction soit en vue d'un paiement ou d'un contrôle de droits. Groupe Silicomp intervient sur la chaîne monétique de bout en bout

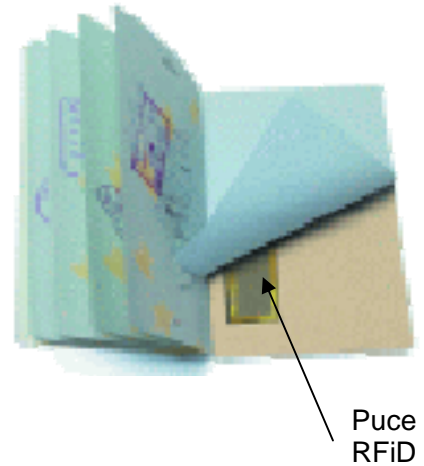
- Au niveau de la carte, par le développement d'applications cartes, le test et la validation de carte,
- Au niveau des terminaux lecteurs de carte pour le développement d'applications embarquées dans le terminal, ainsi que le test et la validation globale des terminaux,
- Au niveau des protocoles réseaux et des serveurs informatiques qui gèrent les terminaux et les transactions, tels que les serveurs d'autorisation bancaire EMV.

Avec l'intégration des sociétés FIME et CADIMES, Groupe Silicomp confirme son positionnement de leader sur le marché de la monétique et en particulier son ambition internationale dans le domaine de la validation et de la certification. FIME est le premier

laboratoire au monde habilité à tester les produits bancaires de paiement sans contact PayPass™, en vue d'une certification par MasterCard International ou Visa International.

VI.1.2.3.8 Identité Numérique

Groupe Silicomp a enrichi son offre vers l'identité numérique en créant en 2005 le premier laboratoire de tests de documents d'identité numérique, en commençant par le passeport électronique. Ce laboratoire permet aux fabricants et aux émetteurs de documents d'identité électronique (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, etc.) de qualifier leur solution, de valider leur conformité aux standards, et de vérifier l'interopérabilité entre leur solution et les autres solutions du marché, par exemple le fait qu'un passeport sera lu correctement par les lecteurs des autres pays. Ce laboratoire donne à Groupe Silicomp un positionnement de leader mondial.



Puce RFID

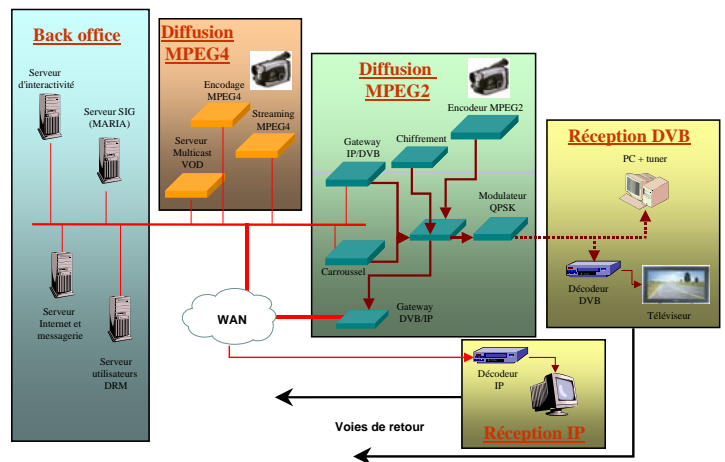
VI.1.2.3.9 Multimédia

Dans le domaine du multimédia, Groupe Silicomp réalise quatre grands types de prestations :

- les études de faisabilité et le conseil en architecture multimédia,
- l'intégration de solutions, de l'architecture matérielle jusqu'à l'architecture applicative finale,
- le développement d'applications spécifiques en logiciels standard ou embarqué,
- la maintenance de produits multimédia.

Les études de faisabilité et le conseil en architecture s'appuient sur notre expertise dans les domaines MPEG2 et MPEG4 pour la télévision numérique et dans les domaines H323 et SIP pour la visioconférence. Notre valeur ajoutée est liée à la recherche de la meilleure adéquation possible entre les besoins fonctionnels exprimés par nos clients et les solutions complètes que nous élaborons.

L'intégration de solutions utilise des briques existantes que nous adaptons et que nous assemblons pour constituer l'architecture cible. Nous nous associons en amont avec les équipes réseau du Groupe Silicomp et en aval avec les équipes chargées de développer des solutions i-Net. Cette démarche nous permet d'aboutir à des solutions complètes prenant en compte les spécificités de chaque besoin client. Grâce à notre connaissance des normes de télévision numérique et de visioconférence, nous sommes à même de développer des terminaux spécifiques (standards ou embarqués) ainsi que des briques logicielles entrant dans les architectures multimédia.



Groupe Silicomp dispose de plates-formes matérielles et logicielles spécifique à la télévision numérique et à la visioconférence, elles nous permettent de prendre en charge des activités de développement et de maintenance autour de produits existants.

VI.1.2.4 Les hommes, vecteurs de l'innovation technologique

Groupe SILICOMP, c'est d'abord une équipe autour d'un projet commun et d'une philosophie commune, celle du client.

VI.1.2.4.1 Des équipes et des compétences

Le modèle de Groupe SILICOMP s'appuie sur des ressources humaines hautement qualifiées. Les hommes et les femmes qui font la technologie de Groupe SILICOMP travaillent constamment à offrir des prestations de qualité, grâce à un savoir-faire unique et des compétences multiples.

De par les différents secteurs d'activité, les diverses zones géographiques, les différents métiers et les diverses fonctions de support, chacun y trouve sa place, son avenir.

VI.1.2.4.2 Des femmes et des hommes qualifiés

Groupe SILICOMP recrute des ingénieurs issus des plus grandes écoles ayant une spécialisation complémentaire à nos métiers. La politique de gestion des ressources humaines mise en place permet au Groupe d'avancer avec des hommes et des femmes qui partagent des valeurs communes : innovation, qualité, engagement et performance.

Afin de contribuer à la formation d'un plus grand nombre de spécialistes en sécurité, Groupe SILICOMP, avec le concours des grandes écoles d'ingénieurs a contribué à la création d'un "Master Sécurité".

VI.1.2.4.3 L'équipe garante de notre futur

Parce que nous avons l'esprit d'équipe, la bonne intégration de nos collaborateurs dans l'entreprise est une de nos priorités. Nous offrons des avantages sociaux (intéressement et participation, plan d'épargne entreprise et plan de stock-options), des possibilités de développement de carrière en France et à l'international (Asie, Canada) sur l'ensemble des métiers du Groupe.

VI.2 Principaux marchés

VI.2.1 Le marché

Le développement des technologies de communication mobile, le déploiement fulgurant d'Internet et la capacité de traitement des processeurs à faible coût ont permis d'intégrer les technologies informatiques à un éventail toujours plus large de produits : du téléphone à l'automobile en passant par l'électroménager.

Les exigences du marché se renforcent. Les entreprises attendent des services informatiques des solutions globales « au meilleur coût et avec la meilleure performance ». Ce qui implique de maîtriser les facteurs clés de succès :

- Rapidité de réalisation
- Exhaustivité des solutions
- Qualité
- Sécurité

Aujourd'hui, l'informatique technique reste dans un cycle de croissance à long terme et promet d'être porteuse pour encore de nombreuses années.

C'est sur ce marché que Groupe SILICOMP développe la totalité de son offre.

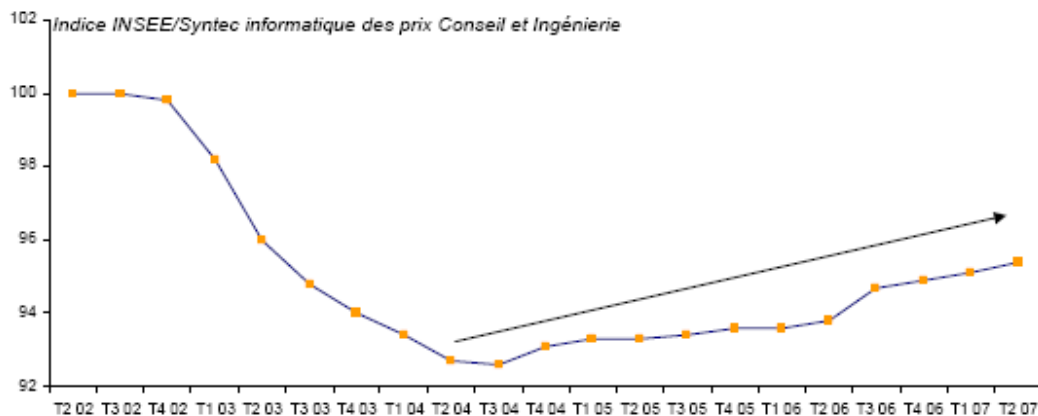
VI.2.2 Taille et évolution du marché

Le marché des services informatiques est évalué par Gartner à 727 milliards de dollars américains en 2007, soit une croissance moyenne annuelle de plus de 6% depuis 2004. Le cabinet IDC pour sa part évalue la croissance de la part logiciel et services de 7% à 8% par an en 2005, 2006 et 2007.

Les fournisseurs de services doivent s'adapter aux nouvelles demandes du marché « faire plus avec moins de moyens ». Cela conduit à des démarches « d'opti-localisation » et au développement de l'infogérance.

En France, l'évolution prévue est une croissance d'environ 6% à 8% en 2008 selon Syntec Informatique après 6,5% de croissance en 2007.

Cette croissance devrait être en partie portée par la hausse des prix, comme cela a été le cas en 2007 (indice des prix Conseil et Ingénierie Syntec base 100 au deuxième trimestre 2002) :



C'est particulièrement la sécurité qui tire le marché. Selon Gartner, la croissance annuelle moyenne du marché de la sécurité devrait être de 16,2% entre 2005 et 2009.

Le marché de Groupe SILICOMP est mondial car il concerne toutes les entreprises qui intègrent l'informatique dans leurs produits, leur chaîne de production ou même dans leur gestion administrative. Les besoins de solutions informatiques innovantes se révèlent dans tous les secteurs économiques. Les entreprises cherchent de plus en plus l'apport technologique qui rentabilisera leur offre.

L'automobile avec les équipements de sécurité active, les assistants personnels (PDA), les transports, les banques, les offres de service sur téléphone mobile, sont autant d'exemples de secteurs qui cherchent à se différencier par un fort apport technologique.

La convergence des progrès des technologies de l'information et des télécoms représente pour les entreprises de nouveaux enjeux de productivité. En effet, dans un contexte de mondialisation, d'e-commerce, les fournisseurs de services informatiques qui souhaiteront se positionner, comme partenaire stratégique auprès des entreprises devront avoir la double compétence informatique et télécoms et également une connaissance du métier du client.

VI.2.3 Positionnement de Groupe Silicomp dans son marché

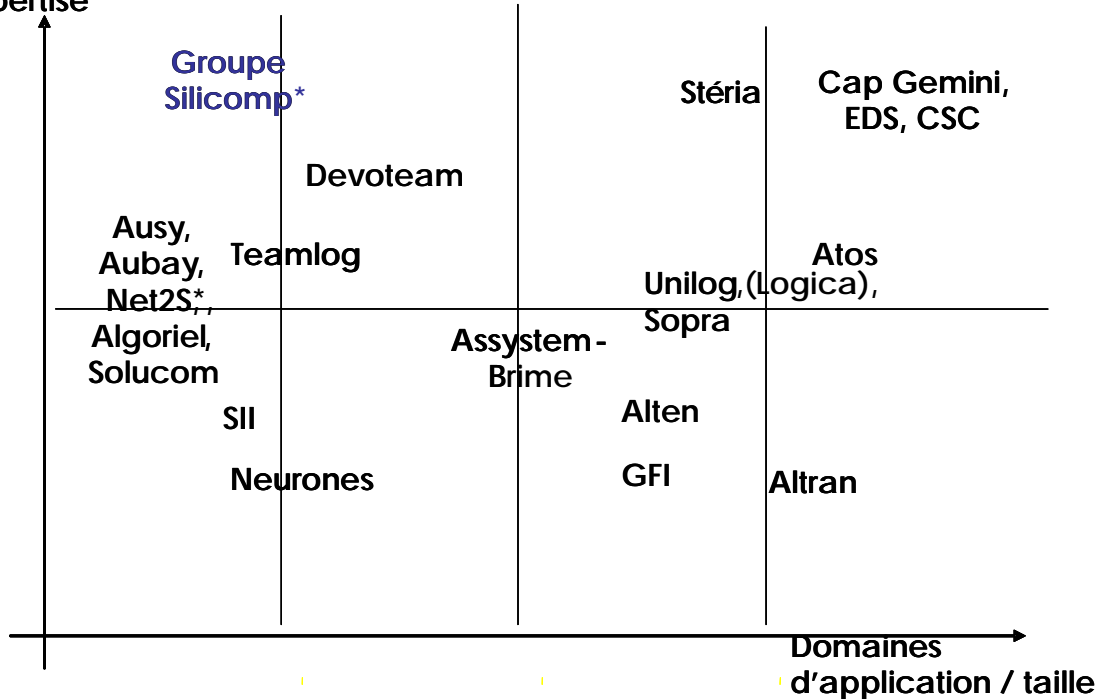
Les métiers de Groupe SILICOMP lui permettent de proposer des solutions complètes et cohérentes, parce que complémentaires.

Le modèle unique du Groupe valorise la capitalisation des compétences.

Groupe SILICOMP propose des solutions ambitieuses et innovantes dans une multitude de secteurs d'activité : transports, aérospatial, aéronautique, télécommunications, industrie pharmaceutique, santé, industries lourdes, énergie, pétrochimie, constructeurs informatiques et électroniques, automobile, monétique et finance.

Groupe SILICOMP offre des solutions clé en main et met à la disposition de ses clients des compétences uniques : des ingénieurs, des consultants, des spécialistes en sécurité, des formateurs, des équipes de management... bref des hommes et des savoir-faire.

Niveau d'expertise



LE POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DU GROUPE

Source : Groupe SILICOMP

* Groupe Silicomp acquis par France Télécom (Silicomp opérant maintenant sous la marque Orange Business Services) et Net2S acquis par British Telecom en 2007

Expertise et diversité, optimisées par un maillage géographique important, permettent d'acquérir des compétences diverses applicables dans une multitude de secteurs.

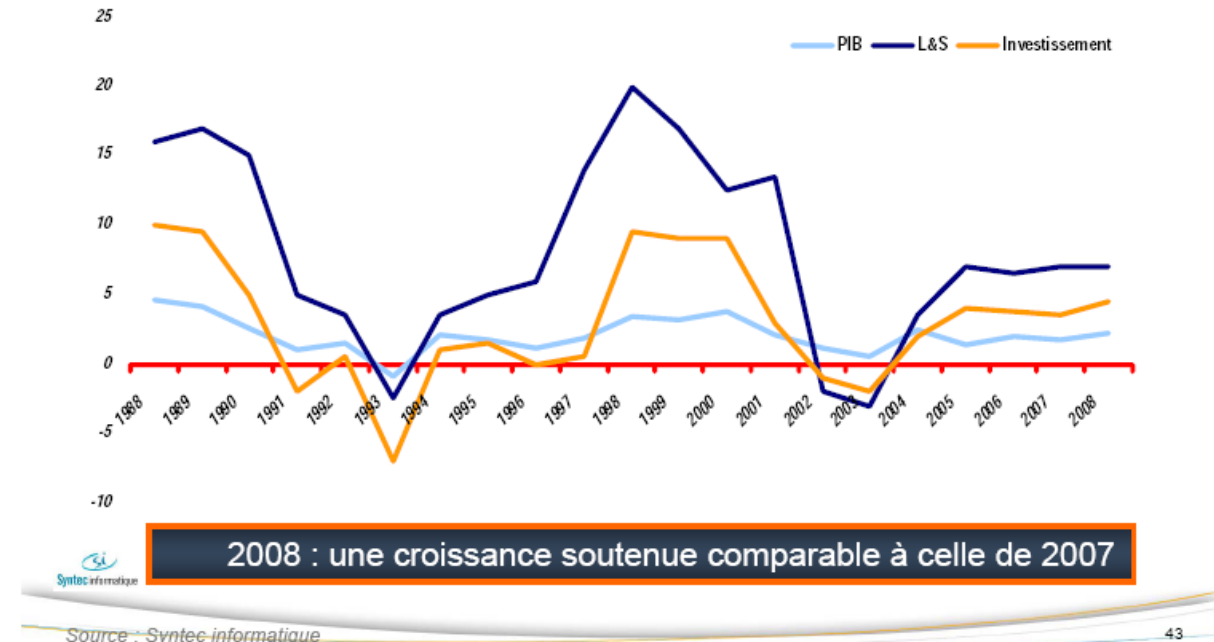
Groupe SILICOMP a développé une offre technologique dont l'application est appropriée pour de nombreux secteurs. La baisse des coûts des mémoires, des processeurs et des composants d'interfaces permet d'imaginer de nouveaux appareils et d'apporter à d'autres des fonctions qui enrichissent leur usage.

VI.2.4 Perspectives et potentiel du marché

Face aux traditionnelles SSII, Groupe SILICOMP apporte l'innovation et la maîtrise des technologies informatiques modernes nécessaires au développement des grands groupes industriels. Groupe SILICOMP devrait être en mesure de répondre aux challenges qui lui permettraient alors d'être un acteur majeur de l'industrie des services informatiques.

VI.2.4.1 Les perspectives : un secteur en milieu de cycle haussier

Le Syntec Informatique a évalué la croissance du secteur pour 2006 et 2007 à 6,5%, et anticipe une croissance comparable en 2008 à +6% - +7%. Le secteur est actuellement en milieu de cycle haussier :



Croissance annuelle du secteur Logiciel & Service en France, comparée à la croissance du PIB et des investissements
SOURCE : SYNTEC

Par ailleurs, l'externalisation va croissant. La part de l'outsourcing dans la dépense européenne en services informatiques passerait de 29% en 2002 à 43% en 2008, selon Forrester Research. Les tendances de croissance soutenue sont le fait :

- Du recentrage des sociétés sur leur cœur de métier, ce qui les incite à externaliser certaines tâches ou fonctions ;
- De la recherche de compétitivité et de flexibilité, ce qui amène les entreprises à améliorer la performance de leur système d'information et à référencer des partenaires stratégiques ;
- De la complexité croissante des technologies et de leur apparition dans tous les domaines, notamment par le développement de la mobilité et l'avènement des objets communicants intelligents, cœur de métier de Groupe SILICOMP ;
- De l'obligation de rentabiliser l'investissement technologique et informatique, ce qui conduit nos clients à rechercher des solutions clés en main où qualité, coûts et délais sont garantis.

Dans ce contexte, Groupe SILICOMP dispose d'avantages concurrentiels forts :

- Son portefeuille clients réparti sur des secteurs variés (constructeurs informatiques, fabrication de matériel électrique, télécoms, banques, monétique, industrie de la défense, aéronautique, énergie, automobile, etc.).
- Son approche « solutions » seule garante de maîtrise de coûts, qualité et délais assurant à ses clients le retour sur investissement.
- Une marque forte (Orange Business Services)
- Sa solidité financière au sein d'un groupe international de 52Mds€ de chiffre d'affaires,

- Sa présence sur trois continents dont un centre de production en Inde.
- L'excellence de ses collaborateurs.
- Un management soudé.

Sur le plan technologique, le développement de Groupe SILICOMP passera par la déclinaison de son savoir-faire dans tous les secteurs d'activité de l'économie mondiale.

Grâce à son maillage local, national et international, Groupe SILICOMP propose son expertise sur trois continents : Amérique du Nord, Europe et Asie. Le Groupe accompagne les entreprises dans leur démarche « d'opti-localisation », notamment avec sa filiale en Inde. Groupe SILICOMP recherche les meilleures compétences qui soient où qu'elles soient pour offrir un coût toujours plus compétitif, dans le respect de ses normes de qualité.

Groupe SILICOMP a pour vocation d'apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins du client. En décembre 2003, Groupe SILICOMP a obtenu de l'ANVAR la qualification d' « Entreprise innovante ».

Le maintien de cette position de leader appelle à continuer une politique d'industrialisation de la production, avec amélioration de la rentabilité.

Le potentiel de Groupe SILICOMP est énorme, face au déploiement des technologies informatiques qui envahit tous les secteurs de l'industrie.

VI.2.4.2 Stratégie de développement « Anticiper les besoins des clients, innover, proposer des solutions complètes à forte valeur technologique »

VI.2.4.2.1 Le développement... par la technologie

La mission première de notre centre de recherche : développer une technologie toujours plus innovante pour nos clients. L'apport technologique de nos solutions clé en main est aussi un garant fort de notre futur et de notre développement.

Groupe SILICOMP a été nommé « HP France Channel Excellence Award 2007 ». Cette distinction vient souligner les compétences du Groupe dans le domaine des solutions clé en main élaborées autour de l'outil HP OpenView.

L'effort de R&D a particulièrement porté sur les technologies qui sont à la base du M-commerce (Mobile commerce) en cours d'émergence, à savoir des technologies qui permettent des transactions sécurisées impliquant un paiement pour obtenir un service à travers un objet communicant. Groupe SILICOMP a contribué au standard JEFF, adopté par l'ISO, pour devenir un standard mondial.

Grâce à notre R&D, nous pérennisons les applications basées sur des logiciels ouverts (Open Source).

VI.2.4.2.2 Le développement... par le renforcement de l'offre

Groupe SILICOMP développe de nouvelles offres, de nouveaux marchés, étoffe les marchés existants et assure la récurrence de son chiffre d'affaires.

En intégrant en 2003, avec QConsulting en Belgique, des solutions de sécurité et de gestion de réseaux à distance 24h/24 et 7j/7, Groupe SILICOMP augmente la part récurrente de son chiffre d'affaires et élargit sa base clients.

Dans la mouvance du développement du logiciel libre, Groupe SILICOMP a développé une offre de service pour la migration de systèmes « propriétaires » vers le logiciel libre. Cette offre permet dans un contexte embarqué de fabriquer des objets communicants à base de composants logiciels libres, ou dans un contexte plus large d'exploiter un système d'information avec un coût de possession plus faible.

Au cours des deux dernières années Groupe SILICOMP a particulièrement renforcé son avance technologique dans la monétique et le RFID (en intégrant FIME et CADIMES), mais aussi la TV numérique avec des compétences marquées en DRM (*Digital Right Management*) et dans l'approche *Triple Play* chère aux opérateurs télécoms.

VI.2.4.2.3 Le développement... par la croissance externe

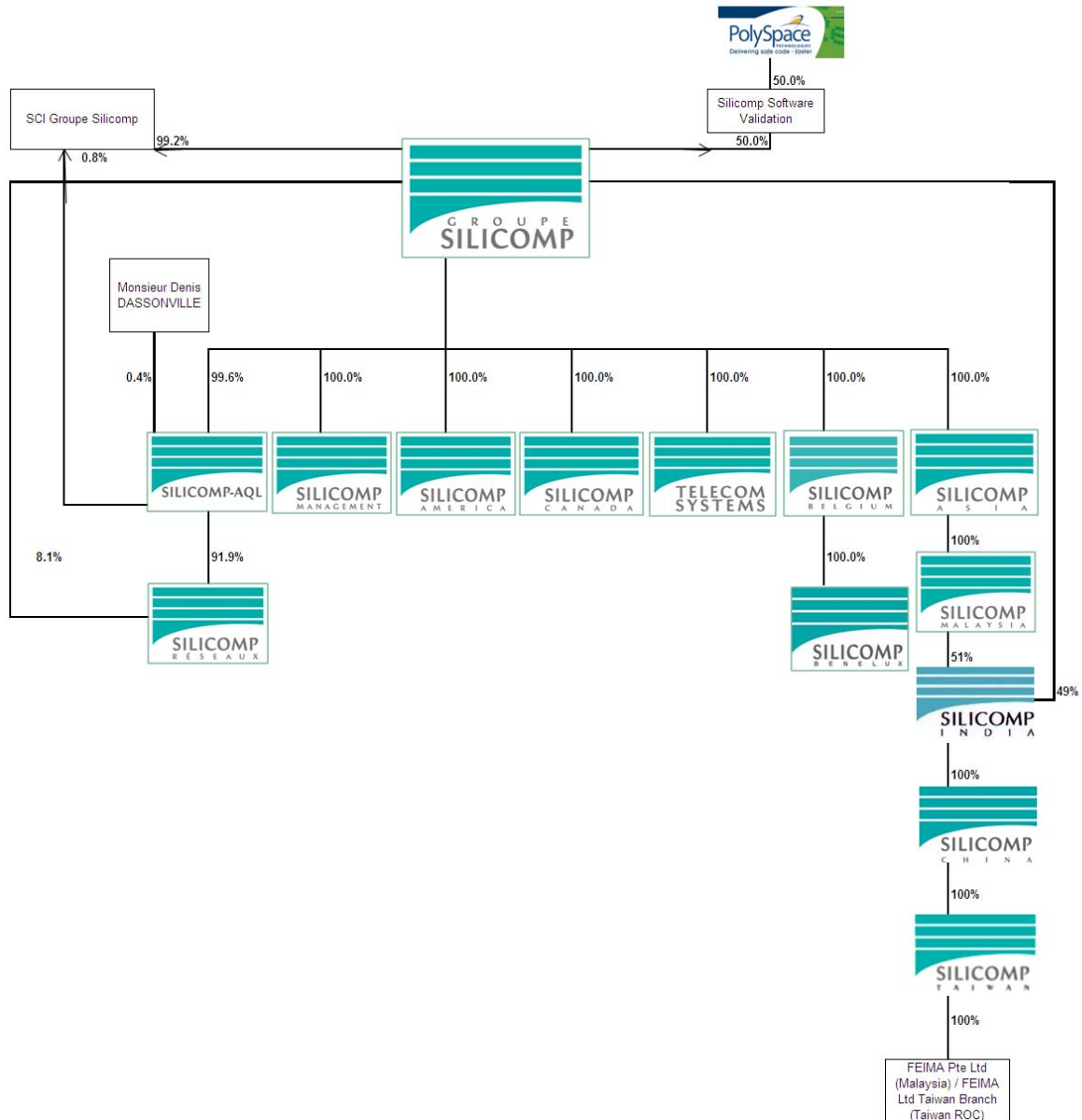
En complément de notre R&D et de notre croissance interne, nous avons renforcé notre univers technologique et notre positionnement sectoriel par la croissance externe. Les acquisitions contribuent à la déclinaison de notre savoir-faire sur de nouveaux marchés ou sur de nouveaux secteurs d'activité. Les acquisitions se sont intégrées au métier du Groupe et lui ont permis de bénéficier d'une expertise à forte valeur ajoutée.

VI.2.4.2.4 Le développement... par le déploiement géographique

Avec une présence sur trois continents : Europe - Asie - Amérique, Groupe SILICOMP entend déployer son savoir-faire, ses compétences et son modèle unique de par le monde en s'appuyant sur un maillage géographique important.

VII ORGANIGRAMME

Groupe SILICOMP est détenue à ce jour à plus de 96% par France Télécom S.A. L'organigramme du sous-groupe dont Groupe SILICOMP est la société mère se présente comme suit :



Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation dont Groupe SILICOMP est la société mère, sont les suivantes :

Nom	Adresse	Pays	N° SIREN	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle
Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	345039416	société mère	
Silicomp-AQL	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	328006432	99.52%	99.52%
Obiane (ex Silicomp Réseaux)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	408193613	99.54%	99.54%
Silicomp Management	24, rue Emile Baudot - 91120 Palaiseau	FRANCE	419311329	99.98%	99.98%
SSV (en sommeil)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	449295799	50.00%	50.00%
SCI Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	379378094	99.98%	100.00%
Silicomp Benelux	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100.00%	100.00%
Silicomp Belgium	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100.00%	100.00%
Telecom Systems	En Budron E7 CH 1052 P Le Mont s/Lausanne	SUISSE		100.00%	100.00%
Silicomp Asia	31, International Business Park - Singapore 609921	SINGAPOUR		100.00%	100.00%
Silicomp Malaysia	47301 Petaling Jaya / Selangor Darul Ehsan	MALAYSIE		100.00%	100.00%
Silicomp Taiwan	3F-1, 316, Wen Chang Street - Taipei 110 - TAIWAN	CHINE		100.00%	100.00%
Silicomp China	11/F Nanyang Plaza - 57 Hung To Road - Kwun Tong KL - HK	CHINE		100.00%	100.00%
FEIMA Ltd	Suite 807-2, Lane 150 section 5 Shing-Yi Chiu - Taipei - TAIWAN	CHINE		100.00%	100.00%
Silicomp India	Jaya Nagar 2nd Block, Plot 406, Bangalore - 560 011 India	INDE		100.00%	100.00%
Silicomp Canada	75, rue Queen, Bureau 2800 - Montréal H3C 2N6 - Québec	CANADA		100.00%	100.00%

Par ailleurs, le tableau des filiales et participation figure au paragraphe XX.2.2.3.5. (Annexe aux comptes sociaux).

VIII PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

VIII.1 Locaux

Les locaux de Groupe SILICOMP font l'objet de contrats de location simple, à l'exception des locaux de :

- Montbonnot (siège social – 3000m²) qui font l'objet de deux contrats de crédit bail se terminant respectivement en 2010 et 2011 ;
- Rennes (1200 m²) qui font également l'objet d'un contrat de crédit-bail pour partie et d'un bail à construction se terminant respectivement en 2010 et 2024 ;
- Anvers (768 m²) qui font l'objet d'un bail à construction se terminant en 2015. A cette date, les locaux deviendront irrévocablement la propriété de la société Icos België B.V.B.A. sans qu'aucune indemnité ne soit due au Groupe.

Les dettes de crédit-bail s'élèvent à 1.036K€ au 31 décembre 2007. Leur maturité est la suivante :

Dettes de crédit bail (en K€)	31-Dec-07	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà
Total	1,036	451	585	-

Concernant les locaux en locations simples, les engagements sont les suivants :

Locations simples (K€)		Charges de l'exercice	Engagement			
			Total	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Locations immobilières	au 31/12/2006	948	4,289	944	2,964	381
	au 31/12/2007	1,194	5,552	1,170	3,647	735

IX EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Voir section XX.

X TRESORERIE ET CAPITAUX

Nous présentons ci-dessous les éléments relatifs à l'endettement net et aux capitaux conformément à la recommandation CESR (CESR127) :

X.1 Capitaux propres et endettement

<i>Capitaux propres et endettement (en K€)</i>	31-Dec-06	31-Dec-07
Total de la dette courante:	21,009	6,643
- cautionnée (nantissement d'actifs)	1,321	348
- garantie (crédit-bail 451, effets escomptés 628, mobilisation créance fiscale 518)	1,985	1,597
- non garantie et non cautionnée	17,703	4,698
Total de la dette non courante:	2,278	1,276
- cautionnée (nantissement d'immobilisations)	883	173
- garantie (crédit-bail 585)	837	585
- non garantie et non cautionnée	558	518
Capitaux propres (part du groupe)	27,276	34,603
- capital	696	785
- primes d'émission	15,332	18,750
- réserve légale	68	73
- autres réserves et écart de conversion	7,327	12,032
- résultat	3,853	2,963

X.2 Analyse de l'endettement financier net

<i>Échéance des dettes financières (en K€)</i>	31-Dec-06	31-Dec-07
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,311	1,107
Crédit-bail	1,271	1,036
Billets de trésorerie	15,167	1,879
Concours bancaires et effets escomptés non échus	4,535	3,895
Autres dettes financières diverses	2	2
- Trésorerie	(4,715)	(7,007)
- Valeurs mobilières de placement	(11,671)	-
- Valeurs mobilières de placement non disponibles	(320)	-
- Valeurs mobilières de placement (actifs financiers)	(214)	-
Total	6,367	912

XI RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Voir paragraphe VI.1.2.3.

XII INFORMATION SUR LES TENDANCES

Comme annoncé le 23 janvier dernier, Obiane (anciennement Silicomp Réseaux), filiale de Groupe Silicomp, a acquis les sociétés Dynetcom et Newpoint auprès de Groupe Diwan. Cette transaction s'inscrit dans le cadre du regroupement des filiales de service spécialisées dans les systèmes et réseaux du groupe France Télécom (Paris FR0000133308) autour de Groupe Silicomp.

Cette opération est effective au 1er janvier 2008. Les comptes consolidés de Groupe Silicomp pour l'exercice 2008 intégreront globalement ces sociétés.

Dynetcom et Newpoint comptent environ 270 personnes et ont réalisé 72M€ de chiffre d'affaires en 2007. La transaction a été réalisée à une valeur d'entreprise de moins de 0,6 fois le chiffre d'affaires 2007.

L'acquisition a été faite entièrement en numéraire. Elle est financée par une avance de trésorerie de la part de France Télécom, rémunérée à taux variable aux conditions du marché.

Compte tenu de cette acquisition, Groupe Silicomp compte 1 668 personnes au 1er janvier 2008 pour 209 M€ de chiffre d'affaires estimé 2007, en données pro forma.

Ainsi, Groupe Silicomp a démarré l'année 2008 avec un carnet de commandes bien rempli et une capacité de production supérieure de 42% à ce qu'elle était un an plus tôt (1668 collaborateurs contre 1173 en janvier 2007). En France (83% du groupe), le ratio book-to-bill reste supérieur à 1.

Le Groupe continue à travailler sur les leviers de croissance et de rentabilité, grâce notamment à l'opti-localisation de sa production (France en régions, Singapour, Inde), avec des offres génératrices d'une croissance supérieure à la moyenne du secteur.

Le positionnement sur le Machine-To-Machine, la sécurité des systèmes et réseaux, les cartes à puce et le RFID ouvre de solides perspectives à court, moyen et long termes.

XIII PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Compte tenu notamment de l'effet de son intégration au sein du groupe France Télécom, Groupe Silicomp n'est pas en mesure de fournir de prévision ou d'estimation du bénéfice pour 2008.

XIV ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

A la suite de l'acquisition de la majorité du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp par France Télécom, la composition du conseil d'administration a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat.

Les informations sur les mandataires sociaux sont présentées au paragraphe XXVI.1.2.12. du présent document.

XIV.1 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Messieurs Emmanuel Arnould et Jean-Michel Gliner ont été liés, au cours de 2007 à Groupe SILICOMP ou ses filiales par des contrats et conventions de prestation présentées au paragraphe XIX ci-dessous. Ces contrats et conventions de prestations ne prévoient pas l'octroi d'avantages à leur terme. Ils ont été résiliés en juin 2007.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société au jour du présent document.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

XIV.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

La totalité des membres du conseil d'administration à compter du 13 avril 2007 sont issus du groupe France Télécom. Ils ont été cooptés le 4 janvier 2007 à la suite de la prise de contrôle de la société par France Télécom.

Le groupe France Télécom, actionnaire majoritaire de Groupe SILICOMP, est le premier client de Groupe SILICOMP, représentant environ 23% de son chiffre d'affaires consolidé. Les sociétés sont liées par des accords cadres.

A l'exception de ce qui précède :

- A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du

conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

- A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

XV REMUNERATION ET AVANTAGES

XV.1 Rémunération versée par Groupe Silicomp ou ses filiales

Nous vous présentons ci-après la rémunération versée par la société Groupe Silicomp SA et les sociétés qu'elle contrôle, aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice membres du conseil d'administration ou dirigeants de Groupe Silicomp :

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Jean-Michel GLINER		Emmanuel ARNOULD		Guy FRESSONNET		Henri GLINER		Thierry LEROY	
	2006	2007 (du 1er janvier au 13 avril)	2006	2007 (du 1er janvier au 13 avril)	2006	2007 (du 1er au 31 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)
Fixe	112,508	300,000	200,000	250,000	102,446	8,935	-	-	-	-
Variable versé au titre de l'année précédente	7,622	4,851	-	-	-	-	-	-	-	-
Exceptionnel	-	-	-	-	-	23,904	-	-	-	-
Avantage en nature	18,294	72	4,776	-	4,776	398	-	-	-	-
Jetons de présence (1)	2,419	3,048	2,419	3,048	-	-	762	2,903	5,333	5,333
Total versé par Groupe Silicomp	140,843	307,971	207,195	253,048	107,222	33,237	-	762	2,903	5,333

(1) Les jetons de présence sont versés avec un an de décalage

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	René MEYZENC		Louis LE PORTZ		Antoine LE BOURGEOIS		Joël KARECK		Benoit JEANNIN	Jean-Robert POZO	Cédric GOARANT
	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2007 (à compter du 13 avril)	2007 (à compter du 13 avril)	2007 (à compter du 13 avril)
Fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	94,866	84,910	58,708
Variable versé au titre de l'année précédente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	-	-	-	-	-	-	2,729	4,289	3,621
Jetons de présence (1)	1,935	6,095	5,806	6,857	7,258	8,000	7,258	6,857	-	-	
Total versé par Groupe Silicomp	1,935	6,095	5,806	6,857	7,258	8,000	7,258	6,857	97,595	89,199	62,329

(1) Les jetons de présence sont versés avec un an de décalage

Groupe Silicomp n'a aucun engagement de rémunération postérieure à l'emploi envers l'un quelconque de ses dirigeants ou mandataires sociaux.

Les administrateurs cooptés en date du 4 janvier 2007 en remplacement des administrateurs démissionnaires ne perçoivent pas de rémunération à raison de leur mandat ou de leurs fonctions dans la société.

XV.1.1 Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA

Personnes concernées : messieurs Jean-Michel GLINER et Emmanuel ARNOULD

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société RENILG SCA. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement commercial sur le segment des grands marchés publics et privés ;
- l'intervention, auprès de l'ensemble des clients et contrats existants significatifs de Groupe Silicomp afin de pérenniser ces relations commerciales et chercher à maintenir lesdits contrats ;
- la mise en place des actions nécessaires pour rétablir un résultat d'exploitation équilibré et croissant sur le périmètre asiatique des filiales de Groupe Silicomp ;
- l'accompagnement du groupe et de l'ensemble des salariés dans la phase de transition et de mise en synergie avec le groupe France Télécom, et plus particulièrement dans ce cadre, de la relation de Groupe Silicomp avec ses grands clients et ses grands partenaires.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est fixée à EUR 300 000 (trois cent mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps de prestation d'environ 150 jour / homme, ainsi que des infrastructures et du matériel

nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée mensuellement, par douzième, par la société RENILG. Il est par ailleurs mis à disposition de RENILG un bureau / appartement situé au 110, rue de Richelieu à Paris, 2 téléphones portables, 3 pc + imprimante + connexion Wifi/ADSL connecté aux serveurs de Groupe Silicomp, 2 bureaux à Montbonnot et accès à une salle de réunion. Le véhicule de fonction en cours sera également maintenu à disposition jusqu'au terme du contrat de prestations. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. En cas de rupture du contrat de prestations, conclu à l'origine pour une durée d'un an et reconductible sur simple accord entre les parties, Groupe Silicomp devra payer le solde de l'année en cours selon les relevés de prestations effectuées.

Préalablement à sa signature, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, messieurs Gliner et Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007.

XV.1.2 Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl

Personne concernée : Monsieur Emmanuel Arnould

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société IMPHI sprl. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement et à la croissance des activités de Groupe Silicomp hors de France ;
- la coordination et la mise en synergie de Groupe Silicomp avec Orange Business Services ;
- l'accompagnement des équipes de direction de groupe Silicomp dans la définition de la stratégie et du business plan pour les sociétés du Groupe hors de France.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est portée à EUR 250 000 (deux cent cinquante mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée au trimestre, par quart, par la société IMPHI. La rémunération minimale sera révisable annuellement, avec effet au premier novembre de chaque année. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. Les conditions de paiement sont inchangées. La rupture anticipée de la convention par Groupe Silicomp entraînera un versement forfaitaire de 125 000€ à IMPHI.

Préalablement à sa signature, cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, monsieur Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007. Cette rupture anticipée n'a pas donné lieu au versement forfaitaire de 125K€ prévu au contrat.

XV.2 Rémunération versée par France Télécom ou ses filiales (à l'exception de Groupe Silicomp)

Nous vous présentons ci-après la rémunération versée par la société France Télécom SA et les sociétés qu'elle contrôle (à l'exception de Groupe Silicomp), aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice membres du conseil d'administration ou dirigeants de Groupe Silicomp :

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Laurent KOCHER	Laurent BARBE	Gervais PELLISSIER	Daniel DELESTRE	Hervé KAUFFMANN	Gérard GARNIER
	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)
Fixe	249,900	187,983	350,000	158,240	229,762	148,215
Variable	142,066	88,876	196,893	71,027	131,090	49,169
Intéressement, participation et abondement	14,965	12,652	16,190	16,968	10,892	13,977
Exceptionnel	-	-	-	-	5,623	-
Avantages en nature	485	4,112	4,112	3,078	4,218	485
Total versé par la société mère	407,416	293,623	567,195	249,313	381,586	211,846

Les frais professionnels sont remboursés sur justificatifs.

XVI FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Groupe SILICOMP se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Les contrats liant des membres des organes d'administration et de direction du groupe sont présentés au paragraphe XIX.

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise figurant au paragraphe XXVI.4.

XVII SALARIES

XVII.1 Actionnariat salarié

XVII.1.1 Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce est nulle. La participation antérieure, soit 0,38% du capital social de la société, a été cédée en février 2007 dans le cadre de la garantie de cours offerte par France Télécom.

XVII.1.2 Actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)

La participation des salariés telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce étant inférieure à 3%, cette mesure ne trouve pas à s'appliquer.

XVII.2 Les conséquences sociales de l'activité

XVII.2.1 Données sociales

Au cours de l'exercice, l'effectif du Groupe est passé de 1 185 salariés au 31 décembre 2006 à 1 404 salariés au 31 décembre 2007, soit une croissance de 18,5 %, en ligne avec l'activité.

En France, l'effectif est passé de 946 personnes au 31 décembre 2006 à 1 163 personnes au 31 décembre 2007, ce qui représente une augmentation nette de 241 collaborateurs pour un nombre total d'embauches de 422 CDI et 39 CDD (tout au long de l'année). Les embauches en CDD (y compris apprentis et contrats de professionnalisation) ont représenté 9 % du total des embauches. Le salaire moyen mensuel des salariés des sociétés françaises (hors comité de direction) est de 2 850 € brut. Le Groupe compte environ 20% de femmes pour 80% d'hommes. Sur l'ensemble des sociétés françaises, catégorie par catégorie, le salaire moyen des femmes est très légèrement inférieur à celui des hommes. Il y a eu 474 heures supplémentaires dans les sociétés françaises en 2007.

La sous-traitance a légèrement augmenté au cours de l'année 2007. Le Groupe privilégie les embauches, mais lorsque les compétences recherchées ne sont pas sur son cœur de métier, il est préférable de recourir à la sous-traitance. La sous-traitance est complémentaire à l'activité du Groupe et n'a pas d'impact négatif sur les créations d'emploi.

L'évolution de l'effectif moyen par métier et zone géographique, ainsi que les indicateurs clés relatifs au taux d'inter-contrats sont présentés en sections XX et XXI ci-après.

Concernant le plan de formation, le Comité d'Entreprise lors de sa consultation, a émis un avis défavorable. En 2007, le Groupe a effectué en France 1 567,50 jours de formations (hors formation sur le terrain et sur projets), qui ont concerné 689 collaborateurs. Soit une moyenne de 67% de l'effectif moyen 2007.

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, le Groupe a mis en place un accord d'entreprise sur 3 ans relatif à l'emploi des travailleurs handicapés en partenariat avec l'association OHE Conseil.

Cette année le budget des œuvres sociales des comités d'entreprise s'est élevé à 398.351€ pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe. Cela correspond à 1% de la masse salariale.

XVII.2.2 Politique salariale

En France, la Négociation Annuelle Obligatoire pour 2007 a conduit à un accord d'entreprise couvrant toutes les sociétés françaises du Groupe. Celui-ci prévoit :

- Une augmentation générale de 1,53% à 2,54% en fonction de l'ancienneté ;
- La mise en place de salaires minimums représentant :
 - o Pour le collège cadres :
 - 1,8 SMIC avec moins de 3 ans d'ancienneté
 - 1,9 SMIC entre 3 ans et 5 ans d'ancienneté
 - 2,0 SMIC avec plus de 5 ans d'ancienneté
 - o Pour le collège non cadres :
 - 1,1 SMIC avec moins de 3 ans d'ancienneté
 - 1,2 SMIC entre 3 ans et 5 ans d'ancienneté
 - 1,3 SMIC avec plus de 5 ans d'ancienneté
- Le rachat en deux étapes de 4 jours de RTT (soit 2 jours en 2007 et 2 jours en 2008) au salaire réel (choix entre intégration au salaire et mise sur un compte épargne temps) portant le forfait annuel en jours à 218.
- Le rétablissement de la prime de vacances à 10% des indemnités de congés payés.

A l'étranger, les politiques salariales ont évolué dans chaque pays en fonction de la dynamique de l'activité des filiales, du marché, et des contraintes réglementaires le cas échéant.

XVIII PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

XVIII.1 Capital et droits de vote

XVIII.1.1 Capital souscrit

Le capital souscrit s'élève au 22 avril 2008 (date de la dernière constatation d'augmentation par le conseil d'administration) à 820.618,05 euros. Il est divisé en 5.470.787 actions de 0,15€ chacune.

XVIII.1.2 Évolution de l'actionnariat au cours des deux dernières années

Le 4 janvier 2007, France Télécom SA a acquis auprès des actionnaires fondateurs membres de concert, 53,8% du capital et 53% des droits de vote de la Société. France Télécom a ensuite offert au public un rachat aux mêmes conditions, sous forme de garantie de cours visant les actions et les bons de souscription de Groupe Silicomp (avis de dépôt numéro 207C0150). Compte tenu de ces éléments, l'actionnariat a évolué comme suit :

	Au 22 avril 2008				Au 13 avril 2007				Au 6 janvier 2006			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Jean-Michel GLINER	0	0.00%	0	0.00%	1	0.00%	1	0.00%	1,279,561	28.10%	2,559,122	36.14%
Henri GLINER	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	534,633	11.74%	1,069,266	15.10%
Emmanuel ARNOULD	0	0.00%	0	0.00%	1	0.00%	1	0.00%	496,166	10.90%	984,701	13.90%
Guy FRESSONNET	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	262,100	5.76%	445,447	6.29%
Sous-total concert*	0	0.00%	0	0.00%	2	0.00%	2	0.00%	2,572,460	56.50%	5,058,536	71.43%
France Télécom	5,268,984	96.31%	5,268,984	96.27%	4,411,491	90.86%	4,411,491	90.78%	0	0.00%	0	0.00%
Actions d'auto-contrôle	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	23,317	0.51%	0	0.00%
Public	201,803	3.69%	204,036	3.73%	443,659	9.14%	447,904	9.22%	1,957,022	42.99%	1,990,242	28.10%
TOTAL	5,470,787	100.00%	5,473,020	100.00%	4,855,152	100.00%	4,859,397	100.00%	4,552,799	100.00%	7,081,954	100.00%

* le concert est caduque au 5 janvier 2007

XVIII.1.3 Émissions d'actions survenues au cours de l'année

<i>Évolutions du capital et de la prime d'émission</i>	Nombre d'actions	Capital (€)
au 31 décembre 2006	4,639,772	695,965.80
Levées d'options de souscription	229,945	34,491.75
Exercices de bons de souscription	367,668	55,150.20
Imputation de frais sur BSA		
Annulation d'actions auto-détenu	(1,719)	(257.85)
au 31 décembre 2007	5,235,666	785,349.90
Exercices de bons de souscription	7,121	1,068.15
Levées d'options de souscription	230,000	34,500.00
au 22 avril 2008	5,472,787	820,918.05

XVIII.2 Capital autorisé et non émis

XVIII.2.1 Augmentations de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 26 juin 2007, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 II du Code de Commerce, a autorisé, dans ses résolutions neuf à onze, le Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec et/ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'appel public à l'épargne et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, en une ou en plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et /ou à terme, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée ne pourra excéder la somme de 400.000€ en cas d'augmentation sans suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) et 200.000€ en cas d'augmentation avec suppression du DPS ;

Le prix d'émission sera déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la mise en œuvre de l'autorisation par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- Constaté que, le cas échéant, la délégation conférée emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit ;
- Décidé que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts. Le Conseil d'Administration est notamment habilité à l'effet :
 - o d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - o en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,
 - o en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
 - déterminer les modalités d'émission,
- Décidé que la présente autorisation remplace celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2005 ;
- Décidé que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter du 26 juin 2007, pour une durée de vingt-six mois en application de l'article L. 225-129 II du Code de Commerce.

Il est prévu dans le cadre de cette délégation, la faculté pour le Conseil d'Administration, d'augmenter dans les conditions et limites fixées par la loi, le nombre de titres prévus dans l'émission initiale.

Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour.

XVIII.2.2 Augmentation de capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres

L'assemblée générale du 26 juin 2007, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce a :

- Autorisé le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

- Fixé à vingt six mois la durée de validité de la délégation, décomptée à compter du jour de la l'assemblée du 26 juin 2007,

- Décidé que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la l'assemblée générale.

- Délégué tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

XVIII.2.3 Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

L'assemblée générale du 26 juin 2007, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail a :

- Autorisé le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

- Supprimé en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation,

- Fixé à vingt six mois à compter de l'assemblée du 26 juin 2007 la durée de validité de cette autorisation,

- Limité le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de l'autorisation à 20 000 €,

- Décidé que le prix des actions à émettre, en application du 1°) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

- Conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre l'autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

XVIII.2.4 Autorisation d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale du 16 juin 2005, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, a autorisé le conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à procéder à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfiques, ou d'actions existantes. Les bénéficiaires de ces attributions seront :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions qui peuvent être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période « d'acquisition » d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du conseil d'administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation.

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer ;
- décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfiques, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, le montant de cette ou ces augmentations de capital s'imputant sur celui de l'autorisation globale donnée par la neuvième résolution (paragraphe XVIII.2.1 ci-dessus),
- Le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution.

Et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de l'autorisation rendra nécessaire.

L'autorisation donnée par l'assemblée du 16 juin 2005 emporte, renonciation expresse des actionnaires à leur droit à la fraction des réserves, primes et bénéfiques incorporés au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de l'assemblée du 16 juin 2005.

Cette autorisation arrive à échéance. Son renouvellement ne sera pas proposé à la prochaine assemblée générale.

XVIII.2.5 Autorisation d'octroi d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 16 juin 2005, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes a :

- Autorisé le conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,

- Fixé à trente-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale du 16 juin 2005 la durée de validité de la délégation,

- Décidé que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;

Décidé que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 900 000 sous réserve de toutes autres limitations légales.

- Décidé que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

- Décidé qu'aucune option ne pourra être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;

- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

- Délégué tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ;

- fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret du 23 mars 1967,

- Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution,

- Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,

- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de l'autorisation; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette autorisation arrive à échéance. Son renouvellement ne sera pas proposé à la prochaine assemblée générale.

XVII.2.6. Autorisation d'utiliser certaines délégations en période d'offre publique

L'assemblée Générale du 26 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique à mettre en œuvre en période d'offre publique les délégations suivantes :

- la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
- la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- l'autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaires,
- l'autorisation donnée au conseil pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres,
- l'autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE.

XVIII.3 Promesses de vente d'actions

XVIII.3.1 Promesses publiées sous la référence AMF 205C0328 en date du 28 février 2005

A la date du présent document, l'ensemble des promesses ont été levées.

XVIII.3.2 Promesses publiées sous la référence AMF 206C1022 en date du 31 mai 2006

A la date du présent document, l'ensemble des promesses ont été levées.

XVIII.3.3 Promesses publiées sous la référence AMF 207C0816 en date du 7 mai 2007

A la date du présent document, l'ensemble des promesses ont été levées.

XVIII.4 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaire en cours de validité à la date du présent document.

XVIII.5 Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 15 juin 2006, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux

articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 juin 2005.

Le conseil d'administration n'a plus fait usage de cette autorisation depuis décembre 2006 et a également mis fin au contrat de liquidité conclu avec Exane en février 2007. L'Assemblée Générale du 26 juin 2007 n'a donc pas renouvelé cette autorisation.

XVIII.6 Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

A la connaissance de la société il n'y a pas d'actions au nominatif qui fasse l'objet de nantissement.

XVIII.7 Récapitulatif des autorisations données par l'Assemblée Générale

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
16 juin 2005	<p>Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société :</p> <p>Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% (80% pour les salariés des filiales étrangères) de la moyenne des cours de 20 jours de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration</p> <p>Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 900 000 sous réserve de toutes autres limitations légales .</p> <p>Durée des options : 10 ans maximum</p> <p>Durée de l'autorisation : 38 mois</p>	Néant	Totalité

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
16 juin 2005	<p>Autorisation d'attribution d'actions gratuites de la Société :</p> <p>% du capital maximum : 5% du capital au jour du Conseil d'Administration attribuant les actions</p> <p>Durée avant attribution effective des actions : 2 ans minimum</p> <p>Durée d'indisponibilité des actions définitivement attribuées : 2 ans minimum</p> <p>Durée de l'autorisation : 38 mois</p>	<p>Néant au cours de l'exercice 2007.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a attribué 31 000 actions gratuites à 35 salariés du Groupe sous condition de performance collective et individuelle. Les conditions n'ont pas été atteintes.</p>	<p>196 640 actions soit 3,6% du capital</p>
26 juin 2007	<p>Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un PEE :</p> <p>Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</p> <p>Montant : nominal maximum de 20 000 euros</p> <p>Prix d'émission : ni inférieur à 80% de la moyenne des cours de 20 jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration, ni supérieur à cette moyenne.</p> <p>Durée de l'autorisation : 26 mois</p> <p>DPS : avec suppression</p>	Néant	Totalité
26 juin 2007	<p>Autorisations d'augmentation du capital :</p> <p>Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</p> <p>Montant : 200 000 euros de nominal avec suppression du DPS / 400 000 euros sans suppression du DPS</p> <p>Durée des autorisations : 26 mois</p> <p>DPS : avec et sans suppression</p> <p>Clause de surallocation</p>	Néant	Totalité

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
26 juin 2007	Autorisation pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Durée de l'autorisation : 26 mois	Néant	Totalité
26 juin 2007	Autorisation d'utiliser certaines délégations en période d'offre publique Durée de l'autorisation : 18 mois	-	-

Il n'existe pas d'autre autorisation valable que celles présentées ci-dessus.

XVIII.8 Autres titres donnant accès au capital

XVIII.8.1 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous rappelons que notre Société a émis les bons de souscriptions d'actions suivants : BSA décembre 2003. Ces BSA sont caducs depuis le 29 décembre 2007.

Nous présentons ci-après le bilan de cette opération :

	Nombre de BSA	Nb d'actions correspondant
Emis	4,452,038	445,203
Annulés	(65,464)	(6,546)
Exercés	(4,354,130)	(435,413)
Caducs	32,444	3,244

L'exercice des BSA a représenté une émission de 2.612K€ avant imputation des frais afférents pour 53K€.

Nous vous rappelons ci-après les caractéristiques de ces BSA :

Cadre de l'opération. — Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2002 dans sa huitième résolution, a décidé le 5 décembre 2003 le principe d'une émission et attribution gratuite de 4 452 038 bons de souscription d'actions autonomes (les « BSA ») aux actionnaires de Groupe Silicomp, et d'en fixer les caractéristiques telles qu'elles figurent dans la présente note conformément à l'article L. 225-95 du Code de commerce.

Cette émission implique la réalisation éventuelle d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 66 780,45 € avant ajustement éventuel. Le Conseil d'Administration a également confié à M. Jean-Michel Gliner, Président Directeur Général, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission.

Caractéristiques des BSA :

Nature, forme et délivrance des BSA : Les BSA ont été délivrés sous la forme au porteur, à l'exception de ceux attribués aux actionnaires dont les titres étaient inscrits au nominatif pur, qui ont été délivrés sous la forme nominative pure.

La propriété des BSA a été établie par une inscription en compte auprès de l'Emetteur ou d'un intermédiaire habilité conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. Ils ont été inscrits en comptes tenus selon les cas, par :

- Natexis Banques Populaires mandaté par Groupe Silicomp pour les BSA inscrits au nominatif pur ; et,
- un intermédiaire habilité pour les BSA inscrits au porteur.

Les opérations de règlement et de livraison des BSA sont traitées dans le système de règlement livraison d'Euroclear France, sous le Code Isin FR0010037788. Les BSA sont admis aux opérations d'Euroclear France, qui assure la compensation des titres entre teneurs de comptes. Les BSA ont été inscrits en compte et négociables le 29 décembre 2003.

Cotation des BSA : Les BSA sont admis aux négociations sur le Nouveau marché d'Euronext Paris S.A. devenu Eurolist compartiment C. Leur cotation se fait sous le numéro de Code Isin FR0010037788.

Droits attachés aux BSA - Proportion et prix de souscription: Les seuls droits attachés aux BSA sont de pouvoir souscrire des actions nouvelles de la Société, sous réserve des stipulations du paragraphe 2.2.10 de la note d'opération du 17 décembre 2003 ayant reçu le visa AMF n°03-1118.

Sous réserve du paragraphe 2.2.9 de la note d'opération, 10 (dix) BSA donnent le droit au titulaire de BSA de souscrire, en faisant parvenir une notice d'exercice, à son teneur de compte, 1 (une) action Groupe Silicomp de 0,15 € de valeur nominale (la « Parité d'exercice »), au prix de 6 €.

Le prix de souscription des actions Groupe Silicomp devra être intégralement libéré en numéraire.

Période d'exercice des BSA : Les titulaires de BSA auront la faculté d'exercer les BSA à tout moment à compter de leur inscription en compte, et ce jusqu'au 29 décembre 2007, sous réserve des stipulations du paragraphe 2.2.7 de la note d'opération « Suspension de l'exercice des BSA ». Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 29 décembre 2007 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Conformément à l'article L.225-159 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration du 5 février 2004 a constaté l'annulation de 65 464 BSA attribués aux actions Groupe Silicomp auto-détenues au 24 décembre 2003.

XVIII.8.2 Autres titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions

	2006		2007		au 22 avril 2008	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Existant en début de période	6.15 €	635,548	6.01 €	475,235	6.00 €	231,512
Octroyées	- €	-	- €	-	- €	-
Annulées (anciens salariés)	6.97 €	91,950	11.28 €	13,778	- €	-
Exercées	6.01 €	68,363	5.75 €	229,945	6.00 €	228,000
Existant en fin de période	6.01 €	475,235	6.00 €	231,512	6.00 €	3,512

XVIII.8.3 Dilution de capital en cas d'exercice de tous les titres donnant accès au capital

Si tous les bons et options de souscription d'actions attribués et encore en cours de validité jusqu'au 31 mars 2007 étaient exercés, il en résulterait l'émission de 3.512 actions, ce qui correspondrait à 0,06% du nombre d'actions émis à cette date, soit une dilution en capital des actionnaires existants de 0,06%.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

XIX OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Voir également la note XX.1.2.23 de l'annexe aux comptes consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes au paragraphe XXVI.5.3, et s'agissant des relations avec les filiales, le chapitre VII « Organigramme » du présent document de référence.

Au cours de l'exercice, les conventions suivantes ont été exécutées, puis résiliées en juin 2007 :

XIX.1 Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA

Personnes concernées : messieurs Jean-Michel GLINER et Emmanuel ARNOULD

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société RENILG SCA. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement commercial sur le segment des grands marchés publics et privés ;
- l'intervention, auprès de l'ensemble des clients et contrats existants significatifs de Groupe Silicomp afin de pérenniser ces relations commerciales et chercher à maintenir lesdits contrats ;
- la mise en place des actions nécessaires pour rétablir un résultat d'exploitation équilibré et croissant sur le périmètre asiatique des filiales de Groupe Silicomp ;
- l'accompagnement du groupe et de l'ensemble des salariés dans la phase de transition et de mise en synergie avec le groupe France Télécom, et plus particulièrement dans ce cadre, de la relation de Groupe Silicomp avec ses grands clients et ses grands partenaires.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est fixée à EUR 300 000 (trois cent mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps de prestation d'environ 150 jour / homme, ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée mensuellement, par douzième, par la société RENILG. Il est par ailleurs mis à disposition de RENILG un bureau / appartement situé au 110, rue de Richelieu à Paris, 2 téléphones portables, 3 pc + imprimante + connexion Wifi/ADSL connecté aux serveurs de Groupe Silicomp, 2 bureaux à Montbonnot et accès à une salle de réunion. Le véhicule de fonction en cours sera également maintenu à disposition jusqu'au terme du contrat de prestations. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. En cas de rupture du contrat de prestations, conclu à l'origine pour une durée d'un an et reconductible sur simple accord entre les parties, Groupe Silicomp devra payer le solde de l'année en cours selon les relevés de prestations effectuées.

Préalablement à sa signature, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, messieurs Gliner et Arnould n'ayant pas pris part au vote.

XIX.2 Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl

Personne concernée : Monsieur Emmanuel Arnould

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société IMPHI sprl. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement et à la croissance des activités de Groupe Silicomp hors de France ;
- la coordination et la mise en synergie de Groupe Silicomp avec Orange Business Services ;
- l'accompagnement des équipes de direction de groupe Silicomp dans la définition de la stratégie et du business plan pour les sociétés du Groupe hors de France.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est portée à EUR 250 000 (deux cent cinquante mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée au trimestre, par quart, par la société IMPHI. La rémunération minimale sera révisable annuellement, avec effet au premier novembre de chaque année. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. Les conditions de paiement sont inchangées. La rupture anticipée de la convention par Groupe Silicomp entraînera un versement forfaitaire de EUR 125 000 à IMPHI.

Préalablement à sa signature, cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, monsieur Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007. Cette rupture anticipée n'a pas donné lieu au versement forfaitaire de 125K€ prévu au contrat.

XX INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

XX.1 Comptes consolidés (normes IFRS – en milliers d'€)

XX.1.1 États financiers consolidés au 31 décembre 2007

XX.1.1.1 Bilan

<i>Bilan (en K€)</i>	notes	31/12/2006	31/12/2007
ACTIF			
Goodwill	1.2.10.	11,218	11,870
Autres immobilisations incorporelles	1.2.10.	690	537
Immobilisations corporelles	1.2.10.	4,879	4,917
Prêts et créances non courants		754	459
Actifs d'impôts différés	1.2.9.2.	452	433
ACTIF NON COURANT		17,992	18,216
Stocks et en-cours	1.2.11.	1,813	1,831
Clients et autres débiteurs	1.2.12.	53,374	60,657
Autres créances	1.2.18.	5,029	10,025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.2.13.	16,386	7,007
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponible	1.2.13.	320	-
ACTIF COURANT		76,923	79,520
TOTAL DE L'ACTIF		94,915	97,735
PASSIF			
Capital		696	785
Réserves liées au capital		15,332	18,750
Réserves et résultats consolidés		11,562	15,535
Écarts de conversion		(314)	(467)
Capitaux propres - part du groupe		27,276	34,603
Intérêts non contrôlant		131	53
CAPITAUX PROPRES	1.2.14.	27,407	34,656
Emprunts et dettes financières - part à + d'un an	1.2.17.	2,278	1,276
Passifs d'impôts différés	1.2.9.2.	462	226
Provisions non courantes	1.2.16.	223	235
Autres passifs non courants		44	82
PASSIF NON COURANT		3,007	1,819
Provisions courantes	1.2.16.	256	433
Emprunts et dettes financières - part à un an au plus	1.2.17.	21,009	6,643
Fournisseurs et autres créditeurs		18,139	19,994
Autres dettes	1.2.18.	25,097	34,189
PASSIF COURANT		64,501	61,259
TOTAL DU PASSIF		94,915	97,735

Les notes annexes présentées aux pages 65 à 94 font partie intégrante des comptes consolidés.

XX.1.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat (en K€)	notes	Exercice 2006			Exercice 2007		
		activités poursuivies	activités non poursuivies	Total	activités poursuivies	activités non poursuivies	Total
Chiffre d'affaires		122,126	2,167	124,293	137,219	222	137,441
Autres produits de l'activité		358	-	358	214	-	214
Achats consommés		(15,672)	-	(15,672)	(17,017)	-	(17,017)
Charges de personnel	1.2.7.	(60,712)	(1,675)	(62,387)	(72,586)	(241)	(72,827)
Charges externes		(35,014)	(389)	(35,403)	(36,281)	(58)	(36,339)
Impôts et taxes		(2,710)	(1)	(2,710)	(2,978)	-	(2,978)
Dotation aux amortissements		(1,610)	(6)	(1,616)	(1,929)	(3)	(1,932)
Dotation aux provisions		(593)	-	(593)	(109)	-	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		31	-	31	(7)	-	(7)
Autres produits et charges d'exploitation	1.2.6.	(100)	-	(100)	22	-	22
Résultat opérationnel courant		6,104	96	6,200	6,549	(81)	6,469
Autres produits et charges opérationnels		97	(19)	78	(200)	(3)	(203)
Résultat opérationnel		6,201	77	6,278	6,349	(84)	6,266
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		311	-	311	182	-	182
Coût de l'endettement financier brut		(1,036)	(46)	(1,082)	(722)	(14)	(736)
Coût de l'endettement financier net	1.2.8.	(726)	(46)	(771)	(541)	(14)	(555)
Autres produits et charges financiers		(201)	-	(201)	(126)	-	(126)
Charge d'impôt	1.2.9.1.	(1,429)	-	(1,429)	(2,600)	-	(2,600)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-	-	-	-
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		3,845	31	3,876	3,082	(98)	2,985
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-	-	-	(98)	98	-
Résultat net		3,845	31	3,876	2,985	-	2,985
. part du groupe		3,853	-	3,853	2,963	-	2,963
. intérêts minoritaires		23	-	23	22	-	22
Résultat par action	1.2.15.	0.84	0.01	0.85	0.63	-	0.63
Résultat dilué par action	1.2.15.	0.74	0.01	0.75	0.60	-	0.60

Les notes annexes présentées aux pages 65 à 94 font partie intégrante des comptes consolidés.

XX.1.1.3 Tableau de flux de trésorerie

<i>Tableau de flux de trésorerie (en K€)</i>		notes	Exercice 2006	Exercice 2007
Résultat net consolidé			3,876	2,986
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions			1,408	2,121
-/+ Plus et moins-values de cession			-	16
= Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt			5,284	5,123
+ Coût de l'endettement financier net			771	555
+/- Charge d'impôt			1,429	2,600
= Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)			7,484	8,278
- Intérêts financiers nets versés (B)			(771)	(555)
- Impôts versé (B')			(1,003)	(2,808)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)			(3,428)	(803)
= FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + B' + C)			2,282	4,112
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			(1,905)	(2,228)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			-	379
+/- Incidence des variations de périmètre			(266)	(438)
+/- Variation des prêts et avances consentis			(69)	71
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)			(2,240)	(2,216)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			6	2,184
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			670	1,323
-/+ Rachats et reventes d'actions propres			(2)	115
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts			34	-
- Remboursements d'emprunts			(1,711)	(1,440)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			2,290	(13,288)
= FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)			1,287	(11,106)
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			(105)	(63)
= VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)			1,224	(9,273)
Trésorerie nette ouverture			11,161	12,385
Trésorerie nette clôture	1.2.17		12,385	3,112
Variation			1,224	(9,273)
Dont :				
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net) ouverture			(240)	(160)
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net) clôture			(160)	-
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités non poursuivies (net)			80	160
Soit :				
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net) ouverture			11,401	12,545
Trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net) clôture			12,545	3,112
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies (net)			1,144	(9,433)

Les notes annexes présentées aux pages 65 à 94 font partie intégrante des comptes consolidés.

XX.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Tableau de mouvement des capitaux propres (en K€)</i>	notes	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Non contrôlant	Total
Capitaux propres ouverture 1er janvier 2006		678	23,228	(292)	(607)	(147)	22,860	118	22,978
Changement de méthodes comptables									
Capitaux propres retraités ouverture 1er janvier 2006		678	23,228	(292)	(607)	(147)	22,860	118	22,978
Opérations sur capital		18	659				676		676
Opérations sur actions propres				(2)			(2)		(2)
Affectation			(8,556)		8,556		-		-
Résultat net de l'exercice					3,853		3,853	23	3,876
Paielements fondés sur des actions							-		-
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat						(112)	(112)	(10)	(122)
Total des produits et charges de l'exercice		-	-	-	3,853	(112)	3,741	13	3,754
Variation de périmètre									
Capitaux propres clôture 31 décembre 2006	1.2.14.	696	15,332	(294)	11,802	(259)	27,275	131	27,407
Changement de méthodes comptables									
Capitaux propres retraités clôture 31 décembre 2006		696	15,332	(294)	11,802	(259)	27,275	131	27,407
Opérations sur capital		89	3,418				3,507		3,507
Opérations sur actions propres				294		115	409		409
Dividendes							-		-
Résultat net de l'exercice					2,963		2,963	22	2,985
Paielements fondés sur des actions					528		528		528
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat					145	(323)	(178)	(3)	(181)
Total des produits et charges de l'exercice		-	-	-	3,636	(323)	3,313	19	3,332
Variation de périmètre					98		98	(98)	0
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	1.2.14.	785	18,750	0	15,536	(467)	34,603	53	34,656

Les notes annexes présentées aux pages 65 à 94 font partie intégrante des comptes consolidés.

XX.1.2 Annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2007

XX.1.2.1 Principes comptables

XX.1.2.1.1 Entité présentant les états financiers

GRUPE SILICOMP est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé à Montbonnot-Saint-Martin – FRANCE – au 195, rue Lavoisier (la « Société »). Les états financiers consolidés de la Société intègrent la Société et ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les sociétés contrôlées conjointement.

L'activité du Groupe consiste principalement en la réalisation de prestations de service, intégration et vente d'équipements, tests dans le domaine de l'informatique technique, des systèmes et réseaux.

XX.1.2.1.2 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les principes retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2007 et adoptées par l'Union européenne ;
- De l'application anticipée de l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe » ;
- Des options de comptabilisation et d'évaluation proposées par certaines normes du référentiel comptable de l'IASB (voir ci-après).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Groupe Silicomp le 22 avril 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2008.

XX.1.2.1.3 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs – dont notamment les instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés à leur juste valeur – conformément aux règles édictées par les IFRS.

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses (voir note XX.1.2.1.20) sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant.

Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe.

Ces principes comptables sont appliqués par toutes les sociétés du Groupe.

Ces principes comptables ont été appliqués à toutes les périodes comptables présentées dans ces états financiers consolidés, ainsi qu'au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition aux normes IFRS.

XX.1.2.1.4 Méthodes de consolidation

Les filiales (sociétés contrôlées) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

XX.1.2.1.4.1 Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

XX.1.2.1.4.2 Coentreprise

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

XX.1.2.1.4.3 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

XX.1.2.1.5 Conversion des éléments en devises

XX.1.2.1.5.1 Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie aux taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

XX.1.2.1.5.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont

convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat à la rubrique « autres produits et charges financiers ». Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

XX.1.2.1.5.3 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises, pour couvrir son exposition à la variation du cours des devises étrangères dans le cadre des activités opérationnelles. Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture (Groupe Silicomp n'étant pas outillé pour ce suivi) ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leur variation de juste valeur sont enregistrées directement en résultat financier à la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

XX.1.2.1.6 Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le coût d'une immobilisation comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières le cas échéant, le coût de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues, et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé, est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporelles à l'exception des goodwill peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable devient plus élevée que la valeur nette comptable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

Les dépenses effectuées postérieurement à l'acquisition d'un actif immobilisé sont elles mêmes comptabilisées en immobilisation lorsqu'elles augmentent la valeur des avantages économiques futurs, pour le Groupe, des immobilisations auxquelles elles se rattachent. A défaut, ces dépenses sont comptabilisées en charges.

XX.1.2.1.6.1 Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Les goodwill ressortent de l'acquisition de filiales ou de co-entreprises.

S'agissant des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2004, le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

S'agissant des acquisitions antérieures à cette date, le goodwill correspond au coût historique amorti tel qu'enregistré en conformité avec les principes comptables antérieurement appliqués.

Le traitement comptable des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 n'a pas été remis en cause lors de la préparation du bilan d'ouverture conformément à l'option offerte par IFRS 1 dans le cadre de la première adoption des normes IFRS. En conséquence :

- S'agissant des acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill correspond au coût historique amorti tel qu'enregistré en conformité avec les principes comptables antérieurement appliqués.
- Le fonds de commerce représentatif de la part de marché du Groupe sur le marché des systèmes de supervision autoroutière en Suisse ne répondant pas à la définition d'un actif incorporelle en IFRS a été reclassé en goodwill.

Les goodwill sont évalués au coût diminué des pertes de valeur. Les dépréciations sont irréversibles. Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an, de tests de dépréciation.

Le cas échéant, les goodwill négatifs sont enregistrés directement en résultat.

Les pertes de valeur des goodwill sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont affectés. Ces flux de trésorerie sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe. Ces éléments sont fournis dans la note XX.1.2.10.1.

XX.1.2.1.6.2 Frais de développement des progiciels et solutions

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge. Les dépenses de développement des progiciels et solutions sont inscrites à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles répondent à aux conditions énoncées dans la norme IAS 38.

XX.1.2.1.6.3 Amortissements

Les actifs corporels et les actifs incorporels à durée de vie définie sont évalués au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| - frais de développement des progiciels et solutions | 2 à 5 ans |
| - constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) | 15 à 30 ans |
| - agencements, installations | 3 à 10 ans |
| - matériel et outillage | 1 à 10 ans |
| - matériel de transport | 3 à 4 ans |
| - mobilier, matériel de bureau | 2 à 10 ans |

Le mode d'amortissement utilisé par Groupe Silicomp est le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle d'un bien est exclue du montant amortissable.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

XX.1.2.1.6.4 Actifs financiers

Les actifs financiers (équivalents de trésorerie non courants, prêts, dépôts et cautionnements versés) sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués au coût amorti. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Cette provision est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture un examen des actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indices de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.

XX.1.2.1.7 Contrats de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit bail ou de location financement, qui en substance transfèrent la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de terrains et constructions ainsi que de matériel informatique.

Ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à leur juste valeur du bien loué ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. Un passif équivalent à l'actif aux coûts directs initiaux près est inscrit au bilan.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

XX.1.2.1.8 Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les en-cours de production et produits finis sont évalués au plus bas de leurs coûts et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts sont calculés selon la méthode du coût de revient moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

XX.1.2.1.9 Créances

Les créances sont enregistrées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des dépréciations. Une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les factures à établir et les travaux en cours résultant de la comptabilisation des contrats au forfait (voir note 2.1.18) sont inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » du bilan.

XX.1.2.1.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique « Disponibilités et valeurs de placement » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués ou donnés en garantie) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes) en sont exclus et figurent sous la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les découverts bancaires remboursables sur simple demande sont présentés en déduction de la trésorerie figurant à l'actif du bilan.

XX.1.2.1.11 Dépréciation des éléments d'actif

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks (voir méthode comptable décrite en note XX.1.2.1.8) et les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite en note XX.1.2.1.17) sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-dessous).

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en-cours, la valeur recouvrable est estimée à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La valeur recouvrable des autres éléments d'actif correspond au plus élevé de leur valeur nette de revente et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'entité. Le taux d'actualisation retenu tient compte d'un taux d'intérêt de marché avant impôt sans risque, augmenté du risque spécifique de l'actif évalué. Pour les actifs ne générant pas de façon autonome des excédents de trésorerie significatifs, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché cet actif.

Les dépréciations des goodwill sont définitives et ne peuvent pas faire l'objet de reprise.

S'agissant des autres actifs dépréciés, une reprise est constatée en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

XX.1.2.1.12 Actions propres

Toutes les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement sur les capitaux propres. Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

XX.1.2.1.13 Provisions

Une provision est enregistrée lorsqu'il existe pour Groupe Silicomp une obligation actuelle résultant d'un événement passé, à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler des pratiques passées de l'entité, de sa politique affichée ou d'engagements publics suffisamment explicites qui ont créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait qu'elle assumera certaines responsabilités.

L'estimation d'une provision correspond au montant de la sortie de ressources que Groupe Silicomp doit supporter pour éteindre son obligation envers le tiers. Elle est estimée en fonction des données connues du groupe à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions sur contrats correspondent aux pertes prévisionnelles sur les opérations partiellement exécutées à la clôture sous déduction des pertes partielles déjà comptabilisées du fait de l'application de la méthode à l'avancement.

Les provisions pour garanties sont enregistrées lors de la vente de produits pour lesquels le groupe aura à assurer la garantie des produits. Leur évaluation est fondée sur une estimation du

montant de sortie de ressource ajusté de sa probabilité d'occurrence déterminée en fonction de l'expérience passée.

XX.1.2.1.14 Dettes financières

Les dettes financières portant intérêts sont entrées au bilan à leur juste valeur nette des coûts de transaction associés. Par la suite, ces dettes financières sont comptabilisées à leur coût amorti.

XX.1.2.1.15 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,
- Les écarts actuariels sont intégralement reconnus en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charges opérationnelles.

XX.1.2.1.16 Paiements en actions

XX.1.2.1.16.1 Options de souscription d'actions accordées au personnel

Le Groupe comptabilise les transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Il s'agit notamment des plans d'attribution d'options de souscription d'actions au personnel et ce de manière obligatoire pour les plans attribués après le 7 novembre 2002 et dont la période d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Compte tenu de leur date d'attribution et de leur période d'acquisition, la norme IFRS 2 n'est applicable à aucun des plans d'attribution d'options de souscription d'actions au personnel existant au 31 décembre 2007 chez Groupe Silicomp.

Le cas échéant, la juste valeur des options ou actions attribuées aux employés est enregistrée en frais de personnel avec une contrepartie en capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution et étalée sur la durée d'acquisition des droits par les employés. La juste valeur des options est déterminée en utilisant la méthode Black & Scholes, prenant en compte les conditions d'attribution et, le cas échéant, d'acquisition des droits à option. Le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

XX.1.2.1.16.2 Instruments de capitaux propres de la société mère France Télécom accordés au personnel

Du fait de l'application anticipée de IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe » (notamment paragraphes 8 à 10 « Une mère octroie des droits sur ses instruments de capitaux propres aux membres du personnel de sa filiale »), le Groupe comptabilise les transactions réalisées par la société mère France Télécom avec le personnel du groupe Silicomp dont le paiement est fondé sur des actions de France Télécom.

XX.1.2.1.17 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Ces dernières sont calculées selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le goodwill non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Pour apprécier la capacité de Groupe Silicomp à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Et le cas échéant l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

XX.1.2.1.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La norme IAS applicable à la reconnaissance du chiffre d'affaires est *IAS 18 Produits des activités ordinaires*. En l'absence de textes ou d'interprétations IFRS spécifique sur le sujet :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires de l'activité Intégration et Solutions est examinée au regard de SOP 97.2 (normes US GAAP) ;
- La présentation des frais de déplacement refacturés aux clients est examinée au regard de l'EITF 01-14 (normes US GAAP).

XX.1.2.1.18.1 Activités d'ingénierie et de conseil

a. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation facturées au temps passé

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et autres débiteurs » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

b. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances

clients ou dans la rubrique « autres débiteurs », selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Cette provision est enregistrée dans la rubrique provision pour risques et charges du bilan.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminé suivant les procédures Qualité en vigueur dans le groupe. L'estimation de l'avancement est faite sur le temps passé, comparé au temps total prévu sur le contrat. Le temps total prévu sur le contrat inclut la réalisation complète ainsi que les temps consacrés à la garantie le cas échéant. Il fait l'objet d'une réestimation mensuelle.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu en appliquant le pourcentage d'avancement au montant des produits du contrat.

XX.1.2.1.18.2 Activités intégration et solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Intégration (principalement dans la division Systèmes et Réseaux) et Solutions (principalement en Asie et dans une moindre mesure en France) comprennent :

- Du matériel et des licences logicielles ;
- Des services associés : développement logiciel, installation, paramétrage, adaptation, formation ;
- De la maintenance.

La norme *IAS 18 Produits des activités ordinaires*, qui privilégie la substance sur l'apparence, et la prise en compte de la recommandation de l'AMF invitent à s'inspirer des solutions pratiques contenues dans les règles comptables américaines applicables au secteur informatique (SOP 97.2 notamment). Celles-ci reposent notamment sur la dissociation ou non de la reconnaissance du chiffre d'affaires de la vente de matériel de celle des services associés.

a. En règle générale, des contrats distincts de matériel, licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- La vente de matériel est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont enregistrés suivant l'une des deux méthodes décrites au §2.1.18.1 suivant qu'ils sont effectués en mode forfait ou temps passé.

b. Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (matériel, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable au matériel est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant du matériel, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

c. Dans certains cas, fréquents dans l'activité Solutions, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du matériel ou logiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets d'intégration présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au § 2.1.18.1 b.

XX.1.2.1.19 Subventions liées au résultat

Les subventions reçues de gouvernements (états, organismes publics locaux, nationaux ou internationaux) sont comptabilisées à leur juste valeur dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que Groupe Silicomp se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions de gouvernements sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Ainsi, les subventions relatives à des dépenses de recherche ou de développement sont constatées en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses qu'elles sont censées partiellement compenser. Elles ne sont pas présentées en déduction de ces dépenses mais distinctement au compte de résultat dans la rubrique « autres produits de l'activité » (voir note 2.5).

XX.1.2.1.20 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 1.2.10.1. – évaluation des valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie incluant des goodwill,
- Note 1.2.9. – utilisation des pertes fiscales,
- Note 1.2.16. – provisions et passifs éventuels,
- Note 1.2.1.18 – reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du revenu sur les contrats au forfait (voir note XX.1.2.1.18) repose sur l'estimation de l'avancement des projets. Cet avancement est déterminé par les chefs de projets et revue par les responsables de production. Il repose sur l'estimation technique et de la situation contractuelle connue à la date d'arrêté des comptes.

XX.1.2.2 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

La norme IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir, adoptée par l'Union Européenne le 11 janvier 2006, est d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Cette norme requiert la production de nouvelles informations et modifie les modalités de présentation de l'information dans les notes annexes. Elle impose la production d'éléments chiffrés nouveaux relatifs aux instruments financiers et elle requiert de

nouvelles précisions sur les méthodes comptables utilisées ainsi que de nouvelles informations qualitatives et chiffrées afin d'améliorer la description des risques (de crédit, de liquidité, et de marché notamment) et la façon dont ceux-ci sont gérés.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés à l'exception d'IFRIC 11 (voir note XX.1.2.1.2) :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. IFRS 8 n'aura pas d'impact significatif sur la présentation sectorielle de la société.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IFRIC 14 « IAS 19 - Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérés comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.

XX.1.2.3 Information sectorielle

Le groupe publie depuis plusieurs années le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, les effectifs et les actifs immobilisés concernant ses différents secteurs d'activité :

- Division Technologie de l'Information (Ingénierie) ;
- Division Systèmes et Réseaux ;
- Division Conseil & Labs (Management).

Ces informations sont données à la fois par secteur d'activité et par zone géographique.

En application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, le secteur primaire retenu est le secteur d'activité et le secteur secondaire est le secteur géographique.

Les données par secteur comprennent les éléments directement affectés aux secteurs d'activité, ainsi que les éléments communs qu'il est raisonnable d'affecter selon des clés de répartition. Les éléments non affectés concernent la holding et les fonctions *corporate*.

XX.1.2.3.1 Résultat par activité

<i>Exercice 2006 (en K€)</i>	Holding et non affecté	Technologies de l'information	Conseil & L@bs	Systèmes & Réseaux	CONSOLIDE
Ventes de marchandises		8	1,542	19,258	20,808
Production vendue		70,424	11,524	21,542	103,489
Rabais, remises & ristournes s/ ventes		(5)	-	(0)	5
Montant Net du CA		70,427	13,066	40,799	124,293
Autres produits de l'activité	-	235	123	-	358
Achats consommés			(545)	(15,127)	(15,672)
Charges de personnel	(3,116)	(42,703)	(4,455)	(12,113)	(62,387)
Charges externes	(3,463)	(18,716)	(4,942)	(8,281)	(35,403)
Impôts et taxes	(353)	(1,620)	(194)	(544)	(2,710)
Dotations aux amortissements	(466)	(510)	(263)	(378)	(1,616)
Dotations aux provisions	16	(237)	43	(415)	(593)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			31		31
Autres produits et charges d'exploitation	(27)	21	(18)	(76)	(100)
Eliminations internes	7,325	(4,464)	(1,144)	(1,716)	0
Résultat opérationnel courant	(84)	2,433	1,702	2,149	6,200

<i>Exercice 2007 (en K€)</i>	Holding et non affecté	Technologies de l'information	Conseil & L@bs	Systèmes & Réseaux	CONSOLIDE
Ventes de marchandises		-	1,976	20,198	22,174
Production vendue		78,079	11,771	25,419	115,269
Rabais, remises & ristournes s/ ventes		(3)	-	(0)	3
Montant Net du CA		78,077	13,747	45,617	137,441
Autres produits de l'activité	-	178	-	37	214
Achats consommés			(351)	(16,665)	(17,017)
Charges de personnel	(2,944)	(49,979)	(5,372)	(14,532)	(72,827)
Charges externes	(5,318)	(16,945)	(5,277)	(8,799)	(36,339)
Impôts et taxes	(371)	(1,831)	(196)	(580)	(2,978)
Dotations aux amortissements	(544)	(716)	(335)	(338)	(1,932)
Dotations aux provisions	78	(148)	(29)	(10)	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			(7)		(7)
Autres produits et charges d'exploitation	6	38	(32)	9	22
Eliminations internes	8,522	(4,983)	(1,226)	(2,312)	0
Résultat opérationnel courant	(572)	3,692	922	2,427	6,469

XX.1.2.3.2 Résultat par zone géographique

<i>Exercice 2006 (en K€)</i>	France	Europe	Asie	Amérique du Nord	CONSOLIDE
Ventes de marchandises	16,518	4,290	-	-	20,808
Production vendue	79,432	11,228	9,231	3,599	103,489
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	-	0	-	5	5
Montant Net du CA	95,950	15,518	9,231	3,594	124,293
Autres produits de l'activité	358	-	-	-	358
Achats consommés	(12,353)	(3,319)	-	-	(15,672)
Charges de personnel	(51,413)	(4,324)	(3,845)	(2,805)	(62,387)
Charges externes	(22,967)	(6,113)	(5,772)	(550)	(35,403)
Impôts et taxes	(2,619)	(49)	(23)	(20)	(2,710)
Dotation aux amortissements	(1,197)	(329)	(65)	(26)	(1,616)
Dotation aux provisions	(447)	(30)	(116)	-	(593)
Variation des stocks de produits en cours et de	31				31
Autres produits et charges d'exploitation	(31)	(76)	8	(1)	(100)
Eliminations internes	(878)	(163)	1,006	35	-
Résultat opérationnel courant	4,434	1,116	423	227	6,200

<i>Exercice 2007 (en K€)</i>	France	Europe	Asie	Amérique du Nord	CONSOLIDE
Ventes de marchandises	17,396	4,778	-	-	22,174
Production vendue	96,284	11,296	5,926	1,763	115,269
Rabais, remises & ristournes s/ ventes	-	0	-	3	3
Montant Net du CA	113,681	16,074	5,926	1,760	137,441
Autres produits de l'activité	214	-	-	-	214
Achats consommés	(13,294)	(3,723)	-	-	(17,017)
Charges de personnel	(62,379)	(4,979)	(3,677)	(1,793)	(72,827)
Charges externes	(27,328)	(6,130)	(2,560)	(321)	(36,339)
Impôts et taxes	(2,875)	(68)	(23)	(12)	(2,978)
Dotation aux amortissements	(1,560)	(268)	(74)	(31)	(1,932)
Dotation aux provisions	(272)	33	130	-	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de	(7)				(7)
Autres produits et charges d'exploitation	10	10	2	-	22
Eliminations internes	(1,163)	37	967	159	(0)
Résultat opérationnel courant	5,028	987	691	(237)	6,469

XX.1.2.3.3 Effectif moyen

Effectif moyen par métier	2006	2007
Holding et non affecté	51	39
Technologies de l'Information	849	921
Conseil & L@bs	73	106
Systèmes & Réseaux	181	208
Consolidé	1,154	1,274

Effectif moyen par zone géographique	2006	2007
France	906	1037
Europe	71	71
Amerique	46	35
Asie	131	131
	1,154	1,274

XX.1.2.3.4 Actifs et passifs sectoriels

31/12/2006 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'Information	Conseil & L@bs	Systèmes & Réseaux	CONSOLIDE
ACTIF NON COURANT	3,050	4,613	3,260	7,069	17,992
ACTIF COURANT	12,089	35,931	5,511	23,392	76,923
TOTAL DE L'ACTIF	15,139	40,543	8,771	30,461	94,915
TOTAL DU PASSIF	37,260	31,730	2,114	23,812	94,915

31/12/2007 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'Information	Conseil & L@bs	Systèmes & Réseaux	CONSOLIDE
ACTIF NON COURANT	2,656	5,556	3,350	6,655	18,216
ACTIF COURANT	7,481	40,320	5,335	26,384	79,519
TOTAL DE L'ACTIF	10,137	45,875	8,684	33,038	97,735
TOTAL DU PASSIF	42,451	28,915	1,536	24,833	97,735

XX.1.2.3.5 Actifs par zone géographique

31/12/2006 (en K€)	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	CONSOLIDE
ACTIF NON COURANT	11,365	4,666	205	1,757	17,992
ACTIF COURANT	63,338	6,747	1,101	5,737	76,923
TOTAL DE L'ACTIF	74,703	11,413	1,305	7,494	94,915

31/12/2007 (en K€)	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	CONSOLIDE
ACTIF NON COURANT	11,321	4,322	148	2,424	18,216
ACTIF COURANT	67,659	7,100	1,147	3,614	79,520
TOTAL DE L'ACTIF	78,979	11,422	1,296	6,038	97,735

XX.1.2.3.6 Investissements

Les investissements annuels (hors goodwill) sont principalement concentrés sur la France. Leur répartition par activité est proportionnelle aux actifs non courant par activité.

XX.1.2.4 Périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Nom	Adresse	Pays	N° SIREN	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de contrôle
Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	345039416	société mère	
Silicomp-AQL	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	328006432	99.52%	99.52%
Obiane (ex Silicomp Réseaux)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	408193613	99.54%	99.54%
Silicomp Management	24, rue Emile Baudot - 91120 Palaiseau	FRANCE	419311329	99.98%	99.98%
SSV (en sommeil)	195 rue Lavoisier - 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	449295799	50.00%	50.00%
SCI Groupe Silicomp	195 rue Lavoisier – 38330 Montbonnot St-Martin	FRANCE	379378094	99.98%	100.00%
Silicomp Benelux	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100.00%	100.00%
Silicomp Belgium	Bisschoppenhoflaan 380 - 2100 Deurne	BELGIQUE		100.00%	100.00%
Telecom Systems	En Budron E7 CH 1052 P Le Mont s/Lausanne	SUISSE		100.00%	100.00%
Silicomp Asia	31, International Business Park - Singapore 609921	SINGAPOUR		100.00%	100.00%
Silicomp Malaysia	47301 Petaling Jaya / Selangor Darul Ehsan	MALAYSIE		100.00%	100.00%
Silicomp Taiwan	3F-1, 316, Wen Chang Street - Taipei 110 - TAIWAN	CHINE		100.00%	100.00%
Silicomp China	11/F Nanyang Plaza - 57 Hung To Road - Kwun Tong KL - HK	CHINE		100.00%	100.00%
FEIMA Ltd	Suite 807-2, Lane 150 section 5 Shing-Yi Chiu - Taipei - TAIWAN	CHINE		100.00%	100.00%
Silicomp India	Jaya Nagar 2nd Block, Plot 406, Bangalore - 560 011 India	INDE		100.00%	100.00%
Silicomp Canada	75, rue Queen, Bureau 2800 - Montréal H3C 2N6 - Québec	CANADA		100.00%	100.00%

XX.1.2.5 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

Fin mars 2007, Groupe Silicomp, après consultation des représentants du personnel du groupe, a cédé la totalité des actions composant le capital de Silicomp America pour un dollar américain (1US \$). En effet, l'activité aux Etats-Unis d'Amérique, en perte de vitesse et non rentable depuis fin 2006, est considérée comme sub-critique et non stratégique pour le groupe.

Les conditions de cette cession, effective au 1^{er} avril 2007, sont telles que celle-ci est sans impact sur la situation nette du groupe. Aucune garantie d'actif et de passif n'a été donnée à l'acquéreur.

La contribution de Silicomp America aux comptes 2007 est de 0,2M€ de chiffre d'affaires et 0,1M€ de perte nette contre respectivement 2,2M€ de chiffre d'affaires et +0,03M€ de bénéfice net en 2006.

XX.1.2.6 Détail des autres produits et charges

Détail des autres produits et charges (en K€)	2006	2007
Subventions d'exploitation	358	214
Total autres produits de l'activité	358	214
Jetons de présence versés et reçus	(38)	-
Pertes sur créances irrécouvrables	(45)	(51)
Divers produits et charges de gestion courante	(17)	73
Total autres produits et charges d'exploitation	(100)	22

Les subventions d'exploitation concernent des subventions reçues de la Communauté Européenne et du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de projets de recherche et développement.

Au 31 décembre 2007, les subventions d'exploitation encaissées mais non encore constatées en résultat s'élèvent à 88K€ et les subventions d'exploitation constatées en résultat mais non encore encaissées s'élèvent à 271K€.

Groupe Silicomp ne bénéficie d'aucune autre forme d'aide publique.

XX.1.2.7 Détail des charges de personnel

Détail des charges de personnel (en K€)	2006	2007
Salaires et traitements	(43,709)	(50,236)
Sécurité sociale et prévoyance (1)	(16,619)	(19,338)
Avantages en nature réintégrés	241	123
Production immobilisée	336	393
Intéressement & participation des salariés	(197)	(769)
Paiements en actions (2)	-	(528)
Autres	(2,439)	(2,472)
Total des charges de personnel	(62,387)	(72,827)

(1) Les cotisations de sécurité sociale et prévoyance portent exclusivement sur des régimes à cotisation définie.

(2) Les paiements en actions sont présentés au paragraphe XX.1.2.19.2.2.

XX.1.2.8 Coût de l'endettement financier net – autres produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net (en K€)	2006	2007
Produits nets de cession de VMP	311	182
Charges d'intérêts sur emprunts et billets	(1,082)	(737)
Total	(771)	(555)

Au cours de l'exercice 2007, la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de risque de change s'est élevée à 42K€. Elle est comptabilisée intégralement en résultat, dans la ligne « autres produits et charges financiers ».

XX.1.2.9 Impôts

XX.1.2.9.1 Charge d'impôts

XX.1.2.9.1.1 Impôt au compte de résultat

Charge d'impôt (en K€)	2006	2007
Impôt exigible	(977)	(2,808)
Impôts différés	(452)	208
Total (charge) / produit d'impôt	(1,429)	(2,600)

L'impôt différé constaté au résultat 2007 comprend une charge de 173K€ lié à la réappréciation de la recouvrabilité de déficits fiscaux (perte de valeur d'actifs d'impôt différé). Voir note 1.2.9.1.2. ci-après.

XX.1.2.9.1.2 Preuve d'impôt

Réconciliation du taux d'impôt effectif (en K€)	31-Dec-06		31-Dec-07	
Résultat avant impôt	5,305		5,585	
Impôt au taux légal	(1,768)	33.33%	(1,862)	33.33%
Impact des différences de taux	179	-3.4%	30	-0.5%
Impact de la non activation de déficits nés dans l'exercice	(32)	0.6%	(237)	4.2%
Impact de l'utilisation de déficits antérieurs non activés	11	-0.2%	-	0.0%
Impact de l'activation sur l'ex. de déficits nés antérieurement	161	-3.0%	-	0.0%
Impact des charges définitivement non déductibles	(84)	1.6%	(217)	3.9%
Retraitements non fiscalisés	(39)	0.7%	-	0.0%
Réappréciation de la recouvrabilité des déficits fiscaux	-	0.0%	(173)	3.1%
Autres	143	-2.7%	(141)	2.5%
Impôt effectif	(1,429)	26.9%	(2,600)	46.6%

XX.1.2.9.2 Impôts différés actifs et passifs

Impôts différés par catégorie (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Différences temporaires	201	433
Reports fiscaux déficitaires	251	-
Total impôts différés actif	452	433
Différences temporaires	(462)	(226)
Total impôts différés passif	(462)	(226)

Le montant des reports fiscaux déficitaires non activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'établit au 31 décembre 2007 à environ 1,2M€ et concerne Silicomp Asia et Silicomp Canada. La date d'expiration la plus lointaine de ces reports fiscaux est 2011.

XX.1.2.9.3 Créances et dettes fiscales courantes

Les créances sur l'état (3.425K€) sont principalement composées du Carry back dénoué début 2008 (518 K€) et de TVA.

Les dettes fiscales hors impôt société (soit 9.478K€) concernent principalement la TVA.

XX.1.2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-06	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-07
Goodwill	20,491	255			(61)	20,685	(509)	718		(56)	20,838
R&D	1,987		222	(617)		1,593					1,593
Autres immobilisations incorporelles	2,368	11	342	(198)	15	2,538	1	369	(13)	(31)	2,864
Total immobilisations incorporelles	24,846	266	564	(815)	(46)	24,815	(508)	1,087	(13)	(87)	25,295
Terrains	685					685					685
Constructions	3,461					3,461					3,461
Autres immobilisations corporelles	9,574	188	1,341	(1,350)	(59)	9,694	(28)	1,845	(915)	31	10,627
Total immobilisations corporelles	13,719	188	1,341	(1,350)	(59)	13,840	(28)	1,845	(915)	31	14,773

Amortissements / impairment	Ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-06	Variation de périmètre	Dotations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-07
Goodwill	(9,467)		-			(9,467)	509	-		(10)	(8,968)
R&D	(1,974)		(14)	617		(1,371)		(36)	-		(1,407)
Autres immobilisations incorporelles	(1,935)	(7)	(331)	198	6	(2,070)		(484)	11	30	(2,513)
Total immobilisations incorporelles	(13,376)	(7)	(345)	815	6	(12,908)	509	(520)	11	20	(12,888)
Terrains	-					-					-
Constructions	(1,982)		(197)			(2,179)		(139)			(2,318)
Autres immobilisations corporelles	(6,996)	(70)	(1,126)	1,348	62	(6,782)	28	(1,274)	534	(44)	(7,538)
Total immobilisations corporelles	(8,978)	(70)	(1,323)	1,348	62	(8,961)	28	(1,413)	534	(44)	(9,856)

Valeurs nettes (en K€)	Ouverture	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-06	Variation de périmètre	Augmentations	Cessions-diminutions	Ecarts de conversion et autres	31-Dec-07
Goodwill	11,024	255	-	-	(61)	11,218	-	718	-	(66)	11,870
R&D	14		208			222		(36)			186
Autres immobilisations incorporelles	433	4	11		21	468	1	(115)	(2)	(1)	351
Total immobilisations incorporelles	11,471	259	219	-	(40)	11,908	1	567	(2)	(67)	12,407
Terrains	685					685					685
Constructions	1,478		(197)			1,281		(139)			1,142
Autres immobilisations corporelles	2,578	118	216	(1)	3	2,913		571	(381)	(13)	3,090
Total immobilisations corporelles	4,741	118	19	(1)	3	4,879	-	432	(381)	(13)	4,917

Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable des immobilisations résultant de contrats de crédit-bail s'élève à 1.036K€ (1.271K€ fin 2006).

Au 31 décembre 2007, la valeur nette comptable des immobilisations nanties en garantie d'emprunts bancaires s'élève à 13K€ (78K€ fin 2006).

L'augmentation des goodwill résulte de l'acquisition de des minoritaires de Silicomp Asia (voir note XX.1.2.25).

XX.1.2.10.1 Tests de dépréciations relatifs aux unités génératrices de trésorerie

Les tests ont été réalisés dans un contexte de croissance significative du marché et de retour à des tendances plus favorables de l'évolution des prix qui fait suite à trois années de baisses. Dans ce contexte, même avec une augmentation des besoins en fonds de roulement du fait de la croissance du chiffre d'affaires, les excédents de trésorerie générés sont en forte hausse.

Les unités génératrices de trésorerie suivantes sont concernées :

Goodwill net (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Division Technologie de l'Information France	2,840	2,840
Division Systèmes et Réseaux France	1,933	1,933
Division Conseils & Labs France	1,408	1,408
Division Systèmes et Réseaux Suisse	2,149	2,179
Division Systèmes et Réseaux Belgique	1,522	1,504
Asie (toutes divisions)	1,365	2,005
Total	11,218	11,870

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisée à partir de business plans sans risque à trois ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance de 2% à 3% selon les unités afin de déterminer une valeur terminale. Les flux de trésorerie ont ensuite été actualisés au coût moyen pondéré du capital du Groupe – après impôt – corrigé le cas échéant pour prendre en compte les risques spécifiques liés à chacune des unités

génératrices de trésorerie, notamment le risque géographique. Le taux d'actualisation Groupe déterminé s'élève à 10,9%.

Nous présentons ci-après la croissance de l'activité retenue dans les business plans de chaque unité génératrice de trésorerie. Nous présentons également la sensibilité au taux d'actualisation retenu, c'est-à-dire la variation – en pourcentage – de l'évaluation des actifs de l'unité pour la variation de 1 point du taux d'actualisation :

Goodwill net (en K€)	Croissance moyenne 2008-2010	Sensibilité au taux d'actualisation	Taux d'actualisation retenu
Division Technologie de l'Information France	5.5%	10.3%	10.9%
Division Systèmes et Réseaux France	6.1%	11.6%	10.9%
Division Conseils & Labs France	5.7%	10.6%	10.9%
Division Systèmes et Réseaux Suisse	3.4%	12.1%	9.4%
Division Systèmes et Réseaux Belgique	10.7%	10.6%	11.5%
Division Technologie de l'Information Asie	5.6%	12.1%	13.5%
Division Conseils & Labs Asie	14.7%	8.9%	13.5%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

XX.1.2.11 Stocks et en-cours

Détail des stocks et en-cours (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Avances et acomptes sur commandes	79	129
Stock de matières et fournitures	53	67
Stock de production de biens	52	46
Stock d'encours de production de service	240	124
Stock de marchandises	2,578	2,582
Provision pour dépréciation des stocks de marchandises	(1,189)	(1,117)
Stocks et en cours nets	1,813	1,831

XX.1.2.12 Clients et autres débiteurs

Détail des créances (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Créances clients et autres débiteurs (brut)	54,056	61,297
Provision pour dépréciation	(682)	(640)
Créances clients (net)	53,374	60,657

La variation de la provision pour dépréciation des créances clients, soit 42K€ de diminution, résulte de 33K€ de reprise nette de provision et 9K€ d'effet des variations des devises.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2007 (en K€)	Brut	Pertes de valeur	Net
Non échues	47,597		47,597
Echues depuis 30 jours au plus	6,305		6,305
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 90 jours	3,494		3,494
Echues depuis plus de 90 jours	3,900	(640)	3,260
TOTAL	61,297	(640)	60,657

Par ailleurs, la charge effective de perte sur créances commerciales en 2007 s'élève à 18K€, tenant compte de 33K€ de reprise nette de provision pour dépréciation. En 2006, cette charge s'élevait à 298K€, tenant compte de 253K€ de dotation nette de provision pour dépréciation.

XX.1.2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Voir note sur l'endettement financier net (XX.1.2.17).

XX.1.2.14 Capitaux propres

Le tableau de mouvement des capitaux propres est présenté au paragraphe 1.1.4.

Le capital social s'établit à 785.349,90 € au 31 décembre 2007. Il est composé de 5.235.666 actions de 0,15 € de nominal. Au cours de l'exercice le capital a été augmenté de 89.641,95 € suite à l'émission de 597.613 actions de 0,15 € de nominal. Des frais relatifs à ces émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 20.848,48 €.

Le capital a également été réduit de 257,85€ par annulation de 1.719 actions auto-détenues.

<i>Evolutions du capital et de la prime d'émission</i>	Nombre d'actions	Capital (€)	Prime d'émission (€)
Ouverture	4,525,797	678,869.55	22,150,979.10
Levées d'options de souscription d'actions	68,363	10,254.45	400,465.24
Exercices de bons de souscription d'actions	45,612	6,841.80	259,027.20
au 31 décembre 2006	4,639,772	695,965.80	14,254,413.78
Levées d'options de souscription d'actions	229,945	34,491.75	1,288,241.63
Exercices de bons de souscription d'actions	367,668	55,150.20	2,150,857.80
Imputation de frais sur BSA			(20,848.48)
Annulation d'actions auto-détenues	(1,719)	(257.85)	
au 31 décembre 2007	5,235,666	785,349.90	17,672,664.73

Les réserves de conversion sont constituées des écarts de change provenant de la conversion des états financiers de filiales étrangères établis en devises. Le cas échéant, ces réserves de conversion sont nettes de la juste valeur des instruments de couverture destinés à couvrir l'actif net de ces investissements en devises.

Les réserves consolidées sont diminuées de la valeur comptable des actions propres détenues par la Société. Au 31 décembre 2006, Groupe Silicomp détenait directement 22.189 de ses actions pour une valeur comptable de 314K€. Au 31 décembre 2007, Groupe Silicomp ne détient plus aucune de ses actions.

XX.1.2.15 Résultat par action – instruments dilutifs

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice (soit 4.759.190).

Le résultat dilué par action est déterminé par application de la méthode dite du « rachat d'actions ».

Au 31 décembre 2007 le nombre d'instruments dilutifs en circulation et non encore exercés représente la création potentielle de 233.512 actions nouvelles soit une dilution en capital des actionnaires existants de 4,27%. Il s'agit en totalité d'options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions décembre 2007 étant caducs au 31 décembre 2007.

En application de la méthode dite du « rachat d'actions », le nombre d'instruments dilutifs retenus correspond à un potentiel de 188.058 actions et le nombre d'actions servant au calcul du résultat dilué par action est de 4.947.248.

XX.1.2.16 Provisions

<i>Provisions par catégorie (en K€)</i>	Ouverture	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Autres mouvements	31-Dec-07
Litiges (prud'hommes...)	93	170	(37)	(29)	-	198
Pertes à terminaison et garanties	163	233	(167)	-	7	235
Provisions courantes	256	403	(204)	(29)	7	433
Provisions pour pensions et retraites	168	78	(24)	(22)	-	200
Autres	55	-	-	(16)	(4)	35
Provisions non courantes	223	78	(24)	(38)	(4)	235
TOTAL	479	481	(228)	(67)	3	668

XX.1.2.17 Dettes financières – endettement financier net

Les dettes financières sont pour la quasi-totalité à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Eonia ou Euribor 3 mois pour la zone €, SIBO pour la zone \$Singapour, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque ou par France Télécom.

Les dettes financières se décomposent comme suit au 31 décembre 2007 :

<i>Décomposition des dettes financières (en K€)</i>	31-Dec-06	31-Dec-07
- Emprunts auprès des établissements de crédit	1,439	691
- Crédit-bail et locations financements	837	585
- Autres dettes financières diverses	2	-
Emprunts et dettes financières part à plus d'un an	2,278	1,276
- Emprunts auprès des établissements de crédit	873	416
- Crédit-bail et locations financements	434	451
- Billets de trésorerie	15,167	1,879
- Concours bancaires et effets escomptés non échus	4,535	3,895
- Autres dettes financières diverses	-	2
Emprunts et dettes financières part à moins d'un an	21,009	6,643
Total	23,288	7,919

L'échéance des dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2007 :

<i>Échéance des dettes financières (en K€)</i>	31-Dec-07	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,107	416	691	-
Crédit-bail	1,036	451	585	-
Billets de trésorerie	1,879	1,879	-	-
Concours bancaires et effets escomptés non échus	3,895	3,895	-	-
Autres dettes financières diverses	2	2	-	-
Total	7,919	6,643	1,276	-

L'endettement financier net se décompose comme suit :

Endettement financier net (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Emprunts auprès des établissements de crédit	2,311	1,107
Crédit-bail	1,271	1,036
Billets de trésorerie	15,167	1,879
Concours bancaires et effets escomptés non échus	4,535	3,895
Autres dettes financières diverses	2	2
- Trésorerie	(4,715)	(7,007)
- Valeurs mobilières de placement	(11,671)	-
- Valeurs mobilières de placement non disponibles	(320)	-
- Valeurs mobilières de placement (actifs financiers)	(214)	-
Total	6,367	912

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie résulte des éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie (net) (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Concours bancaires et effets escomptés non échus	(4,535)	(3,895)
- Trésorerie	4,715	7,007
- Valeurs mobilières de placement	11,671	-
- Valeurs mobilières de placement non disponibles	320	-
- Valeurs mobilières de placement (actifs financiers)	214	-
Total	12,385	3,112

XX.1.2.18 Autres créances et dettes (courant)

Détail des autres créances (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Créances sur le personnel	124	91
Créances sur l'état	2,614	3,220
Compte courant Groupe France Télécom	-	3,798
Charges constatées d'avance	1,982	2,609
Divers	309	307
Total autres créances	5,029	10,025

Les charges constatées d'avance concernent principalement des achats sur des contrats de maintenance.

Détail des autres dettes (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07
Dettes sociales	11,223	15,221
Dettes fiscales hors impôt société	7,623	9,478
Impôt société (exigible)	1,023	2,083
Produits constatés d'avance	4,382	6,570
Divers	890	838
Total autres dettes	25,141	34,189

Les produits constatés d'avance concernent principalement des facturations sur des contrats de maintenance.

XX.1.2.19 Avantages du personnel

A l'exception des indemnités de fin de carrière décrites ci-après, le personnel ne bénéficie pas de couverture ou d'avantage à prestation définie.

XX.1.2.19.1 Indemnités de fin de carrière

Les provisions (voir note XX.1.2.16) pour pensions et retraites ont été calculées selon la méthode actuarielle (actualisation à 4%). Leur évaluation est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, un taux de départs naturels ainsi qu'une table de mortalité. Leur évaluation tient compte des charges sociales et d'un âge de départ à la retraite fixé en moyenne à 63 ans. Les écarts actuariels sont comptabilisés en intégralité. La charge relative aux indemnités de fin de carrière (hors variation de provision) s'est élevée à 24K€ en 2007. Elle était nulle en 2006.

XX.1.2.19.2 Paiements en action

XX.1.2.19.2.1 Options de souscription d'actions

Compte tenu de leur date d'attribution et de leur période d'acquisition, la norme IFRS 2 n'est applicable à aucun des plans d'attribution d'options de souscription d'action au personnel existant au 31 décembre 2007 chez Groupe Silicomp.

Au 31 décembre 2007, 231.512 options de souscription d'actions (1 action par option) Groupe Silicomp restent à exercer à un cours moyen pondéré de 6,00€ par action.

	2006		2007	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Existant en début de période	6.15 €	635,548	6.01 €	475,235
Octroyées	- €	-	- €	-
Annulées (anciens salariés)	6.97 €	91,950	11.28 €	13,778
Exercées	6.01 €	68,363	5.75 €	229,945
Existant en fin de période	6.01 €	475,235	6.00 €	231,512

Au 22 avril 2008, date d'arrêté des comptes, ce nombre d'options est de 3.512, soit 0,06% du capital, 228.000 options ayant été exercées en février 2008.

XX.1.2.19.2.2 Autres paiements en action

Suite à la cession par l'Etat, en juin 2007, de 130 millions d'actions existantes de France Télécom, représentant 5,0% du capital social de cette dernière, l'Etat a procédé à une offre réservée au personnel destinée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom (y compris donc les salariés du Groupe Silicomp). Cette offre a porté sur 14,4 millions d'actions, représentant 0,56% (base non diluée) du nombre total d'actions du capital social de France Télécom S.A. au 30 juin 2007.

Les actions ont été cédées par l'Etat au prix unitaire de 20,39 euros, compte tenu d'une décote de 4,31 euros par rapport au cours de bourse des titres France Télécom à la date de cession.

Le montant global comptabilisé en charges de personnel en 2007 au titre de cette opération et conformément à IFRIC 11 appliqué par anticipation, s'élève à 528 K€.

XX.1.2.20 Instruments financiers – gestion du risque financier

Groupe Silicomp est exposé aux risques suivants :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques mise en place par Groupe Silicomp a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

XX.1.2.20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

XX.1.2.20.1.1 *Clients et autres débiteurs*

L'exposition de Groupe Silicomp au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Groupe Silicomp réalise environ 23% de son chiffre d'affaires avec les entités du groupe France Télécom. Par ailleurs, en dehors de la France, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Depuis 2002, le Groupe a mis en place une assurance crédit dans l'ensemble de ses filiales françaises. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instrument financier dérivé. La couverture porte sur les créances client hors groupe France Télécom, hors banques et assurances (sauf exception) et hors gouvernements et institutions publiques et parapubliques.

Au terme des procédures internes la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Des limites de couverture sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable des dirigeants de filiale est nécessaire. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes ou fournissent des garanties suffisantes.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs correspondant à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés,

XX.1.2.20.1.2 *Placements*

Depuis mi 2007, l'ensemble de la trésorerie disponible de Groupe Silicomp en France est placée auprès de France Télécom qui la rémunère au taux variable Eonia 3 mois.

La trésorerie ponctuellement disponible dans les filiales étrangères n'est, le cas échéant, investi qu'en titres liquides avec des contreparties considérées non risquées (type Sicav de trésorerie sur emprunts d'état).

XX.1.2.20.1.3 *Garanties*

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2007, Groupe Silicomp avait émis pour ses filiales un certain nombre de garanties résumées dans la note 1.2.22 engagements, ainsi qu'un certain nombre de lettres de confort non engageantes afin de leur permettre d'obtenir des lignes de crédit ou des conditions de paiement.

XX.1.2.20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe ne font l'objet d'aucune clause de « défaut » en cas d'évolution défavorable de ratios financiers.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes :

- 10 millions d'euros de facilité de caisse non garantie, auprès de France Télécom, qui porte intérêts au taux EONIA majoré de 40 points de base ;
- 2,5 millions de dollars Singapour de facilité de caisse garantie, auprès de BNP Paribas et Natixis, qui porte intérêt au taux prime rate de Singapour ou prime rate de Singapour majoré de 125 points de base ;
- 2 millions de dollars de Singapour de lignes de crédit garanties, auprès de BNP Paribas et Natixis, qui portent intérêt au taux SIBO majoré de 150 points de base.

Le Groupe n'a pas mis en place de mécanisme de couverture sur la variation des taux d'intérêt.

XX.1.2.20.3 Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

XX.1.2.20.3.1 *Risque de taux*

L'endettement financier brut du Groupe ressort à 7,9M€ au 31 décembre 2007, dont 5,4M€ dans la Zone Euro, 0,1M€ en Suisse, 2M€ à Singapour, et 0,4M€ en Amérique du nord.

L'endettement financier net s'élève à 0,9M€, compte tenu de 7M€ de trésorerie dont dispose le Groupe.

Compte tenu de ce faible endettement net, même dans la tendance actuelle de hausse de taux, nous considérons que ce risque est faible. Analyse de sensibilité : la variation de 10 points de base du taux court terme aurait un impact d'environ 2% sur les charges financières du Groupe.

XX.1.2.20.3.2 *Risque de change*

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par les différentes sociétés du Groupe se répartit comme suit par devise :

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par devise (en K€)	2006		2007	
	EUR	103,070	82.9%	120,954
CHF	8,398	6.8%	8,805	6.4%
SGD	7,152	5.8%	3,596	2.6%
USD	2,167	1.7%	219	0.2%
CAD	1,427	1.1%	1,542	1.1%
Autres	2,079	1.7%	2,326	1.7%
TOTAL	124,293	100.0%	137,441	100.0%

De la même manière, les filiales de Groupe Silicomp se financent dans leur devise fonctionnelle.

Néanmoins, les filiales dont l'activité principale est l'intégration de systèmes et réseaux, sont amenées à acheter du matériel en dollars US et à le facturer en euros ou en francs suisses.

Le Groupe couvre au moins 80% des engagements fermes pris sur les achats de matériel en dollars US et intègre aussi souvent que possible des clauses de révision de prix des matériels vendus, lorsque le cours du dollar US varie de plus de 5% entre la date de la commande émise par le client et la date de livraison effective des matériels.

Par ailleurs, très ponctuellement, des prestations réalisées dans la zone euro sont facturées en dollars US. Elles ne font l'objet de couverture que lorsque les volumes et la durée le justifient.

Les instruments financiers sont composés exclusivement de contrats d'achats de dollars US à termes reportables avec préavis. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars auprès des fournisseurs d'équipements de réseaux (Division Système et Réseaux). Compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des contrats (Groupe Silicomp n'étant pas outillé pour ce suivi) la variation de juste valeur a été comptabilisée en résultat financier.

Les comptes de l'exercice 2006 incluent donc une charge de 30K€ et ceux de 2007 un produit de 42K€.

Instruments financiers	Souscription	Montant (K\$)	Échéance	Cours à terme	Cours de réévaluation	Juste valeur (K€)
Position à l'ouverture		1,593				(22)
contrat 1	3/15/2006	565	3/14/2007	1.2020	1.3212	(42)
contrat 2	10/30/2006	280	10/29/2007	1.2695	1.3304	(10)
Position au 31 décembre 2006		845				(52)
Contrat 30692	11/22/2007	2,000	2/28/2008	1.4846	1.4835	(10)
Position au 31 décembre 2007		2,000				(10)

Les dérivés passifs de 10K€ au 31 décembre 2007 (52K€ au 31 décembre 2006) sont inclus dans la rubrique « autres dettes » du bilan. La juste valeur des instruments financiers est estimée à la clôture par la Société à partir des informations fournies par les établissements bancaires ou par France Télécom.

La position bilancielle de l'ensemble des créances et dettes libellées en devises dans les filiales françaises, en tenant compte de la couverture est la suivante :

<i>Risque de change</i>	USD converti en EUR	Autres devises	Total
Passifs (dettes libellées en devises)	(2,931)	-	(2,931)
Actifs (créances libellées en devises)	2,077	-	2,077
Position nette avant gestion	(854)	-	(854)
Couverture	1,347	-	1,347
Position nette après gestion	493	-	493

XX.1.2.20.4 Gestion du capital

L'activité du Groupe consiste principalement en prestations de service dans le domaine du conseil et du développement logiciel. C'est une activité à faible intensité capitalistique.

Toutefois, la politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité, y compris en période de régression du marché.

Durant l'exercice et depuis la prise de contrôle par France Télécom, le Conseil d'Administration, composé majoritairement de représentants de l'actionnaire principal, a adapté la gestion du capital au contexte. Ainsi, tant dans le but de stabiliser le capital que de favoriser l'acquisition de la totalité des actions composant le capital de Groupe Silicomp, la Direction et France Télécom ont veillé à favoriser l'exercice de tous les instruments dilutifs. Le Conseil d'Administration a également mis fin à la politique en matière d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites. En effet, la politique des rémunérations en actions est gérée au niveau du groupe France Télécom.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

XX.1.2.21 Locations simples et engagements d'achat

<i>Engagements contractuels (en K€)</i>	31-Dec-06	31-Dec-07	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Contrats de location simple (immobilier)	4,289	5,552	1,170	3,647	735
Contrats de location simple (mobilier)	686	893	569	325	-
Commandes et autres obligations fermes	3,578	3,991	3,991	-	-
Total obligations contractuelles	8,553	10,436	5,730	3,972	735

XX.1.2.22 Engagements

<i>Engagements hors bilan par échéance (K€)</i>	31-déc.-06	31-déc.-07	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Garanties de bonnes fin sur contrats	533	374	169	206	
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme	6,139	2,517	2,517		
Contre-garantie bancaires sur lignes de cautions	-	-			
Cautions solidaires SCI Groupe Silicomp	1,027	622	252	370	
Caution solidaire en garantie d'emprunts	282	124	68	56	
Nantissement de titres en garantie d'emprunts	1,238	1,094	461	633	
Nantissement de VMP en garantie de découverts ou emprunt	536	-			
Nantissement de fond de commerce	430	-			
Cession Dailly	-	-			
Gage de créance de carry-back	518	518	518		
Achats de devises à terme	690	1,359	1,359		
Engagements d'achats & clauses d'earn out	449	75	75		
TOTAL	11,841	6,682	5,418	1,264	-

XX.1.2.23 Parties liées

XX.1.2.23.1 Transactions avec les sociétés liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,

entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 1.2.4. Périmètre de consolidation.

Les transactions concernent également à compter de 2007, ces mêmes relations commerciales et dans le cadre de la convention de trésorerie avec France Télécom SA et certaines entités du groupe France Télécom.

<i>Transactions avec les parties liées (en K€)</i>	Transactions de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Solde au 31 décembre 2007
Ventes de biens et services		
Société mère (France Télécom S.A.)	22,872	11,825
Entreprises associées	9,192	4,432
Total	32,064	16,257
Achats de biens et services		
Société mère (France Télécom S.A.)	(1,607)	(1,660)
Entreprises associées	(346)	(101)
Total	(1,953)	(1,761)
Financement		
Produits / (charges) financiers France Télécom S.A.	(10)	
Créance / (dette) compte courant France Télécom S.A.		3,798

XX.1.2.23.2 Transactions avec les membres du conseil d'administration de Groupe Silicomp

Le tableau ci-dessous présente la rémunération, par Groupe Silicomp et les sociétés qu'elle contrôle, des personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du conseil d'administration de la société.

Rémunération des mandataires sociaux (en K€)	Versé en 2006		Versé en 2007	
	au titre de 2005	au titre de 2006	au titre de 2006	au titre de 2007
Avantages court terme hors charges patronales	30	131	48	0
Honoraires versés via des sociétés personnelles	0	205	0	550
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0	0	0
Rémunération en actions	0	0	0	0
Total	30	336	48	550

Ces transactions présentées dans le tableau ci-dessus concernent leur rémunération, leurs jetons de présence et les avantages en nature qui leurs sont réintégrés au titre de l'utilisation personnelle de véhicules de société et également des cotisations à un régime spécifique d'assurance chômage (GSC auprès de GAN Assurances), mais également le remboursement de frais de déplacement sur présentation de justificatifs.

XX.1.2.24 Entités sous contrôle conjoint

La société Silicomp Software Validation (SSV) est contrôlée conjointement par Groupe Silicomp et par la société Polyspace Technologies SA dont le siège est à Montbonnot Saint Martin (France). SSV est intégrée proportionnellement (50%) dans les comptes consolidés de Groupe Silicomp.

XX.1.2.25 Faits marquants de l'exercice

XX.1.2.25.1 Prise de contrôle par France Télécom

Le 4 janvier 2007 France Télécom a acquis un bloc représentant 53,8% du capital et 53% des droits de vote auprès des actionnaires fondateurs de Groupe Silicomp (famille Gliner, Emmanuel Arnould, Guy Fressonnet).

A la suite de cette acquisition France Télécom a lancé une offre public d'achat simplifiée sous forme de garantie de cours au prix de 20€ par actions et 1,40€ par bon de souscription d'action, prix identiques à ceux payés lors de l'acquisition du bloc de contrôle.

A l'issue de cette offre (28 février 2007), France Télécom détenait 90% du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp.

Après acquisition sur le marché et hors marché, France Télécom détenait 96% du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp au 31 décembre 2007.

XX.1.2.25.2 Acquisition des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia

Le 28 février 2007, Groupe Silicomp a racheté la totalité des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia, soit 12,5% du capital de cette filiale pour un prix fixe en numéraire de 467K€, assorti d'un complément de prix en numéraire d'un maximum de 374K€ basé sur les résultats opérationnels des activités en Asie pour les exercices 2007 et 2008. Le complément de prix au titre de 2007 a été payé début 2008 pour 187K€. A la suite d'un protocole transactionnel signé avec les actionnaires minoritaires cédants de Silicomp Asia, le complément de prix au titre de 2008 a été revu à 93,5K€ et sera payé sans condition en août 2008. Ainsi, le goodwill affecté

à Silicomp Asia a été augmenté de 281K€ au 31 décembre 2007 en contrepartie d'une dette sur immobilisations.

A l'issue de cette transaction, Silicomp Asia est détenue à 100%.

XX.1.2.25.3 Cession de Silicomp America

A effet au 1^{er} avril 2007, Groupe Silicomp a procédé à la cession de la totalité du capital de Silicomp America. En effet, l'activité aux Etats-Unis d'Amérique, en perte de vitesse et non rentable depuis fin 2006, est considérée comme sub-critique et non stratégique pour le groupe.

Les conditions ont été telles que cette cession a été sans impact sur le résultat 2007 et la situation nette du groupe.

XX.1.2.26 Evénements post-clôture

Le 1er janvier 2008, le groupe, via sa filiale Obiane (anciennement Silicomp Réseaux) a acquis les sociétés Dynetcom et Newpoint auprès de Groupe Diwan. Cette transaction s'inscrit dans le cadre du regroupement des filiales de service spécialisées dans les systèmes et réseaux du groupe France Télécom autour de Groupe Silicomp.

Dynetcom et Newpoint comptent environ 270 personnes et ont réalisé 72M€ de chiffre d'affaires en 2007. La transaction a été réalisée à une valeur d'entreprise de moins de 0,6 fois le chiffre d'affaires 2007.

L'acquisition a été faite entièrement en numéraire. Elle est financée par une avance de trésorerie de la part de France Télécom, rémunérée à taux variable aux conditions du marché.

XX.2 Comptes sociaux (normes françaises – en milliers d'€)

XX.2.1 États financiers au 31 décembre 2007

XX.2.1.1 Bilan

<i>Bilan (en K€)</i>	Note	31-Dec-06	31-Dec-07
ACTIF			
Actif Immobilisé	3.3.1	11,709	12,381
Immobilisations incorporelles		307	222
Immobilisations corporelles		313	519
Immobilisations financières		11,090	11,639
Actif circulant		15,964	21,096
Clients et comptes rattachés	3.3.3	1,134	2,930
Autres créances	3.3.3	3,414	15,193
Valeurs mobilières de placement	3.3.5	11,140	-
Disponibilités		9	2,853
Charges constatées d'avance	3.3.6	268	119
Ecarts de conversion actif	3.3.6	37	34
Total actif		27,710	33,510
PASSIF			
Capitaux propres		19,252	22,928
Capital	3.3.7	696	785
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3.3.7	15,332	18,750
Réserve légale		68	73
Report à nouveau		1,124	3,151
Résultat de l'exercice		2,032	169
Provisions pour risques et charges	3.3.8	315	164
Dettes		8,106	10,416
Emprunts, dettes auprès ets de crédit	3.3.9	1,127	2,798
Emprunts et dettes financières divers	3.3.9	1,536	124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,539	2,756
Dettes fiscales et sociales		1,555	3,393
Autres dettes		2,350	1,345
Ecarts de conversion passif		37	2
Total passif		27,710	33,510

Les notes annexes présentées aux pages 98 à 107 font partie intégrante des comptes annuels.

XX.2.1.2 Compte de résultat

<i>Compte de résultat (en K€)</i>		2006	2007
Chiffre d'affaires	3.4.2	8,474	9,112
Reprises sur prov. et amort., transferts de charges		34	240
Autres produits		8	7
Charges d'exploitation		8,901	10,084
Achats de marchandises		535	(2)
Autres achats et charges externes	3.4.3	4,408	6,345
Impôts, taxes et versements assimilés		352	341
Salaires et traitements		2,111	2,051
Charges sociales		1,018	878
Dotations aux amortissements sur immobilisations		362	416
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		51	-
Dotations aux provisions		24	50
Autres charges		40	5
Résultat d'exploitation		(385)	(726)
Perte supportée ou bénéfice transféré		77	63
Résultat financier		2,345	2,477
Résultat courant		2,037	1,814
Résultat exceptionnel	3.4.4	30	(1,040)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		3	31
Impôts sur les bénéfices	3.4.6	32	574
Résultat de l'exercice		2,032	169

Les notes annexes présentées aux pages 98 à 107 font partie intégrante des comptes annuels.

XX.2.1.3 Tableau de flux de trésorerie

<i>Tableau de flux de trésorerie (en K€)</i>	2006	2007
Résultat net	2,032	169
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	(1,017)	(852)
Mali de fusion	-	-
Plus ou moins values de cessions	(3)	(1,136)
Marge brute d'autofinancement	1,012	(1,819)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1,256)	(9,073)
Flux de trésorerie généré par l'activité	(244)	(10,892)
Acquisition d'immobilisations	(247)	(658)
Produit de cessions d'immobilisations	-	15
Variation des dettes sur immobilisations et acquisition de titres	-	(506)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(247)	(1,149)
Distribution de dividende	-	-
Augmentation de capital en numéraire	676	3,507
Nouveaux emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	(357)	(1,758)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	319	1,749
Trésorerie nette ouverture	11,179	11,007
Trésorerie nette clôture	11,007	715
Variations	(172)	(10,292)

Les notes annexes présentées aux pages 98 à 107 font partie intégrante des comptes annuels.

XX.2.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Tableau de mouvement des capitaux propres (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et résultat	Total
Capitaux propres ouverture 1er janvier 2006	679	23,229	66	(7,430)	16,544
Changement de méthodes comptables					
Capitaux propres ouverture 1er janvier 2006 corrigé	679	23,229	66	(7,430)	16,544
Opérations sur capital	17	(7,897)		8,556	676
Affectation du résultat			2	(2)	-
Résultat net de l'exercice				2,032	2,032
Capitaux propres clôture 31 décembre 2006	696	15,332	68	3,156	19,252
Changement de méthodes comptables					
Capitaux propres clôture 31 décembre 2006 corrigé	696	15,332	68	3,156	19,252
Opérations sur capital	89	3,418			3,507
Affectation du résultat			5	(5)	-
Résultat net de l'exercice				169	169
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	785	18,750	73	3,320	22,928

Les notes annexes présentées aux pages 98 à 107 font partie intégrante des comptes annuels.

XX.2.2 Annexe aux états financiers au 31 décembre 2007

XX.2.2.1 Principes et méthodes comptables

XX.2.2.1.1 Règles et principes appliqués

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC 2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

L'exercice comptable clos le 31 décembre a une durée de 12 mois.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'€.

XX.2.2.1.2 Société mère consolidante

La Société établit des comptes consolidés. Groupe SILICOMP S.A. est la société mère du Groupe.

Depuis le 4 janvier 2007, Groupe Silicomp est devenue filiale de France Télécom. France Télécom consolide Groupe Silicomp et ses filiales par intégration globale.

XX.2.2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans.

XX.2.2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations.

- matériel industriel 3 à 8 ans ;
- agencements, installations 5 à 15 ans ;
- matériel de transport 3 à 4 ans ;
- mobilier, matériel de bureau 2 à 10 ans.

XX.2.2.1.5 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et moyen terme. Lorsque les résultats économiques sont déficitaires et significatifs au regard du volume d'activité de la société concernée, la valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres retenus en consolidation et à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

XX.2.2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette provision, déterminée cas par cas, est égale à la différence entre la valeur nominale hors taxe et la valeur de recouvrement estimée. Au 31/12/2007, les créances commerciales sur des filiales inscrites à l'actif du bilan et les avances en compte courant présentaient un risque de non-recouvrement et sont dépréciées à hauteur de 93K€.

XX.2.2.1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur du marché à la clôture de l'exercice est inférieure au prix de revient.

XX.2.2.1.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont estimées conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

XX.2.2.1.9 Impôts sur les résultats

La Société est intégrée fiscalement dans le Groupe SILICOMP dont elle est la société mère. Les sociétés intégrées déterminent leur charge d'impôt selon les règles de droit commun, calculée sur leurs résultats propres en tenant compte des déficits nés avant et depuis leur entrée dans le Groupe fiscal SILICOMP.

La société mère bénéficie de l'économie d'impôt résultant de l'utilisation des éventuels déficits de ses filiales jusqu'à leur retour à bénéfice.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales du groupe fiscal ne sont titulaires d'aucune créance sur la société tête de groupe à raison de cette situation. Les sociétés ne rentrent pas dans le champ de l'avis du CU-CNC n°2005-G du 12/10/05 (cas où aucun reversement effectif à la filiale bénéficiaire en cas de retour à bénéfice). Le reversement potentiel à l'état n'est donc pas provisionné dans les comptes de la société tête de groupe. Ce montant s'établissait à 712K€ au 31 décembre 2006 et est nul au 31 décembre 2007.

XX.2.2.1.10 Opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice

Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement.

XX.2.2.2 Comparabilité des comptes annuels

Les principes et méthodes d'évaluation comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels 2007 sont identiques à ceux de l'exercice 2006.

XX.2.2.3 Autres éléments d'informations

XX.2.2.3.1 Faits majeurs de l'exercice

XX.2.2.3.1.1 Prise de contrôle par France Télécom

Le 4 janvier 2007 France Télécom a acquis un bloc représentant 53,8% du capital et 53% des droits de vote auprès des actionnaires fondateurs de Groupe Silicomp (famille Gliner, Emmanuel Arnould, Guy Fressonnet).

A la suite de cette acquisition France Télécom a lancé une offre public d'achat simplifiée sous forme de garantie de cours au prix de 20€ par actions et 1,40€ par bon de souscription d'action, prix identiques à ceux payés lors de l'acquisition du bloc de contrôle.

A l'issue de cette offre, France Télécom détient 90% du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp.

XX.2.2.3.1.2 Acquisition des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia

Le 28 février 2007, Groupe Silicomp a racheté la totalité des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia, soit 12,5% du capital de cette filiale pour un prix fixe en numéraire de 467K€, assorti d'un complément de prix en numéraire d'un maximum de 374K€ basé sur les résultats opérationnels des activités en Asie pour les exercices 2007 et 2008. Le complément de prix au titre de 2007 a été payé début 2008 pour 187K€. A la suite d'un protocole transactionnel signé avec les actionnaires minoritaires cédants de Silicomp Asia, le complément de prix au titre de 2008 a été revu à 93,5K€ et sera payé sans condition en août 2008.

A l'issue de cette transaction, Silicomp Asia est détenue à 100%.

XX.2.2.3.1.3 Cession de Silicomp America

Fin mars 2007, Groupe Silicomp, après consultation des représentants du personnel du groupe, est entré en discussion avec un acquéreur potentiel de la totalité des actions composant le capital de Silicomp America. En effet, l'activité aux Etats-Unis d'Amérique, en perte de vitesse et non rentable depuis fin 2006, est considérée comme sub-critique et non stratégique pour le groupe.

Les conditions seraient telles que cette possible cession serait sans impact sur le résultat de Groupe Silicomp.

XX.2.2.3.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

XX.2.2.3.3 Informations relatives au bilan

XX.2.2.3.3.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les principales augmentations d'immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice concernent :

- des licences de logiciels ;
- des travaux d'amélioration de l'ERP Agresso ;
- des agencements et installation des locaux ;
- du matériel informatique.

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	31-Dec-07
Immobilisations incorporelles	1,426	170	(36)	1,560
Immobilisations corporelles	1,729	488	(84)	2,133
Participations	15,028	1,129	(1,152)	15,006
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	567	41	(412)	196
Total immobilisations financières	15,595	1,171	(1,563)	15,202

Amortissements et provisions	Ouverture	Dotations	Cessions	31-Dec-07
Immobilisations incorporelles	(1,119)	(218)	-	(1,338)
Immobilisations corporelles	(1,416)	(198)	-	(1,614)
Participations	(4,505)	(654)	1,596	(3,563)
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières				-
Total immobilisations financières	(4,505)	(654)	1,596	(3,563)

Valeurs nettes	Ouverture	Dotations	Cessions	31-Dec-07
Immobilisations incorporelles	306	(48)	(36)	222
Immobilisations corporelles	313	291	(84)	519
Participations	10,523	476	445	11,443
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	567	41	(412)	196
Total immobilisations financières	11,090	517	33	11,639
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11,709	760	(88)	12,381

Les mouvements des autres immobilisations financières sont liés aux mouvements des actions auto détenues.

Les titres de participations sont dépréciés pour 3.517K€, soit respectivement 3.021€ pour Silicomp Management, 237K€ pour Silicomp Asia, 209K€ pour Silicomp Canada, et 50K€ pour SSV.

Les autres immobilisations financières comprenaient 314K€ d'actions propres Groupe Silicomp à l'ouverture, représentant 22.189 actions, soit 0,48% du capital.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé :

- à la cession en Bourse de 20.470 actions au cours moyen de 20,00€, pour un montant total de 409.400€, sans frais de négociation ;
- à l'annulation de 1.719 actions.

XX.2.2.3.3.2 Entreprises liées

COMPTES DE BILAN	Actif	Passif
Titres de participation	14,957	
Provisions pour dépréciation des titres	-3,517	
Créances rattachées à des participations	49	
Provisions pour dépréciation des créances rattachées	-49	
Créances clients	2,894	
Provision pour dépréciation des comptes clients	0	
Dettes fournisseurs		427
Comptes courants des filiales	10,424	1,317
Compte courant France Télécom SA	3,798	
Débiteur, créditeur divers	0	23
Provisions pour risques		80
Provisions pour dépréciation des comptes courants	-93	
TOTAL	28,463	1,847
COMPTES DE RESULTAT	Charges	Produits
Exploitation	1,004	9,065
Quote-part sur opérations en commun	0	63
Intérêts sur comptes courants des filiales	395	133
Intérêts sur compte courant France Télécom SA	11	
Perte sur créance irrécouvrable	0	
Mouvements de provisions sur créances	0	175
Mouvements de provisions sur titres	654	1,835
Mouvements de provisions risques	80	
Dividendes		1,645
Exceptionnel	1,152	
Impôt (intégration fiscale)	2,181	1,607
TOTAL	1,140	3,787

Dividendes reçus des filiales (en K€)	2006	2007
Obiane (ex Silicomp Réseaux)	32	24
Silicomp-AQL	697	996
Silicomp Management	-	100
Telecom Systems	160	524
TOTAL	889	1,645

Les dividendes de Télécom Systems comprennent un dividende en actions de 242K€ en 2007.

XX.2.2.3.3.3 Échéances des créances

Les créances brutes d'un montant de 18.206K€ sont toutes à échéance à un an au plus. Elles intègrent une créance envers le Trésor de 518K€ qui correspond à l'option pour le report en arrière des déficits (carry-back), et qui sera imputée en totalité sur l'impôt à payer au titre du bénéfice d'ensemble du groupe fiscal de l'exercice 2007.

Cette créance de carry-back de 518K€ a été mobilisée en garantie d'une ligne de crédit d'égal montant. En l'absence de réelle perte de contrôle de l'actif transféré, celui-ci est maintenu à l'actif, en contrepartie d'une dette financière d'égal montant.

XX.2.2.3.3.4 Comptes courants des filiales

Les soldes débiteurs des comptes courants des filiales se présentent ainsi :

Comptes courants des filiales (actif - en K€)	Brut	Provision	Net
Silicomp-AQL	7,511		7,511
Silicomp Management	247		247
SCI Groupe Silicomp	141		141
Silicomp Asia	152		152
Telecom Systems			-
Silicomp Canada	501	(16)	485
Silicomp Belgium	1,543		1,543
Silicomp Software Validation	329	(76)	253
TOTAL	10,424	(93)	10,332

Les soldes créditeurs des comptes courants des filiales, soit 1.317K€ concerne Obiane (ex Silicomp Réseaux).

XX.2.2.3.3.5 Valeurs mobilières de placement

Néant au 31 décembre 2007.

XX.2.2.3.3.6 Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent principalement des charges externes.

Les écarts de conversion actif ont donné lieu à la constitution d'une provision pour perte de change d'égal montant (34K€).

XX.2.2.3.3.7 Capital social et prime d'émission

Le capital social s'établit à 785.349,90 € au 31 décembre 2007. Il est composé de 5.235.666 actions de 0,15 € de nominal. Au cours de l'exercice le capital a été augmenté de 89.641,95 € suite à l'émission de 597.613 actions de 0,15 € de nominal. Des frais relatifs à ces émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 20.848,48 €.

Le capital a également été réduit de 257,85€ par annulation de 1.719 actions auto-détenues.

Evolutions du capital et de la prime d'émission	Nombre d'actions	Capital (€)	Prime d'émission (€)
Ouverture	4,525,797	678.869.55	22,150.979.10
Levées d'options de souscription d'actions	68,363	10,254.45	400,465.24
Exercices de bons de souscription d'actions	45,612	6,841.80	259,027.20
au 31 décembre 2006	4,639,772	695,965.80	14,254,413.78
Levées d'options de souscription d'actions	229,945	34,491.75	1,288,241.63
Exercices de bons de souscription d'actions	367,668	55,150.20	2,150,857.80
Imputation de frais sur BSA			(20,848.48)
Annulation d'actions auto-détenues	(1,719)	(257.85)	
au 31 décembre 2007	5,235,666	785,349.90	17,672,664.73

XX.2.2.3.3.8 Provisions

Provisions pour risques & charges (en K€)	Ouverture	Dotations	Reprises (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	31-Dec-07
Provision pour risque de change	37	34	(37)		34
Autres provisions pour charges	277	130	(277)		130
TOTAL PROVISIONS	315	164	(315)	0	164
Exploitation		50			
Financier		114	(315)		
Exceptionnel					

Les provisions pour charges correspondent principalement à une fraction de situation nette négative des filiales soit, à l'ouverture, Silicomp America (y compris endettement garanti par Groupe SILICOMP) pour 238K€ et, à la clôture, Silicomp Software Validation pour 80K€.

XX.2.2.3.3.9 Etat des échéances des emprunts et dettes financières

Échéance des dettes financières (en K€)	31-Dec-06	31-Dec-07	à moins d'un an	de un à cinq ans	au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit	467	118	78	40	
Concours bancaires	122	2,138	2,138		
Billets de trésorerie	1,918	518	518		
Autres dettes financières diverses	156	147	147		
TOTAL	2,663	2,922	2,882	40	0

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont tous à taux variable.

XX.2.2.3.3.10 Charges à payer et produits à recevoir

(en K€)	Charges à payer	Produits à recevoir
Emprunts et dettes financières	24	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393	
Autres dettes	23	
Dettes fiscales et sociales	1,250	
Autres créances		180
Clients et comptes rattachés		1,340
TOTAL	1,691	1,520

XX.2.2.3.3.11 Engagements hors bilan

- Engagements de retraite : 14K€

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle. Leur évaluation comprend les charges sociales, est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, un taux de départs naturels ainsi qu'une table de mortalité et un âge de départ à la retraite fixé à 63 ans en moyenne, afin de tenir compte des nouvelles dispositions de la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Droit individuel à la formation :
 - le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés représente 64 heures pour l'exercice 2007,
 - le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande représente 2.131 heures au 31 décembre 2007.
- Autres engagements donnés :

Engagements hors bilan par échéance (K€)	31-Dec-06	31-Dec-07	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Garanties de bonne fin sur contrats	256	-	-	-	-
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme	6,138	2,517	2,517	-	-
Cautions solidaires SCI Groupe Silicomp	1,027	622	252	370	-
Cautions solidaires en garantie d'emprunts	282	124	68	56	-
Nantissement de titres en garantie d'emprunts	155	13	13	-	-
Nantissement de VMP en garantie de découverte ou emprunt	499	-	-	-	-
Gage de créance de carry-back	518	518	518	-	-
Complément de prix sur acquisitions	374	281	281	-	-
Retour à bénéfice des filiales intégrées fiscalement	712	-	-	-	-
Total	9,961	4,075	3,649	426	-

XX.2.2.3.3.12 *Dettes garanties par des sûretés réelles*

Les titres de la filiale Telecom Systems sont nantis à hauteur de 13K€ en garantie du solde restant dû sur le financement de l'acquisition de cette société.

XX.2.2.3.3.13 *Dettes et créances représentées par des effets de commerce*

Néant.

XX.2.2.3.4 Informations relatives au compte de résultat

XX.2.2.3.4.1 *Effectif moyen*

	2006	2007
ingénieurs, cadres et assimilés	29	21
Techniciens et employés	22	18
TOTAL	51	39

Le montant des rémunérations de l'exercice allouées à l'ensemble des organes d'administration et de direction pris en charge par la société s'élève à 877K€.

XX.2.2.3.4.2 *Ventilation du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est constitué en totalité de prestations de services, pour 9.074K€ en France et 38K€ à l'export.

XX.2.2.3.4.3 *Ventilation des autres achats et charges externes*

Achats et charges externes (en K€)	2006	2007
Loyers, entretien & assurances	1,716	1,961
Autres charges externes	1,180	1,117
Honoraires	534	2,145
Etudes et prestations	662	989
Frais de déplacement	316	134
TOTAL	4,408	6,345

La ligne « honoraires » intègre en 2007 un montant de 1.187K€ en facturé par France Télécom au titre de prestations d'assistance, de gestion et de direction.

XX.2.2.3.4.4 *Détail du résultat exceptionnel*

Résultat exceptionnel (en K€)	2006	2007
Mali sur actions propres	(102)	(19)
Moins-value sur cession Silicomp America	-	(1,152)
Autres charges exceptionnelles	(8)	-
Charges exceptionnelles	(110)	(1,170)
Boni sur actions propres	135	114
Autres produits exceptionnelles	5	15
Produits exceptionnels	140	130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30	(1,041)

La moins-value sur cession de Silicomp America est compensée par une reprise de provision de même montant figurant en résultat financier.

XX.2.2.3.4.5 *Accroissements et allègements de la dette future d'impôt*

Les montants ci-dessous s'entendent comme si la Société était imposée séparément, c'est-à-dire en l'absence d'intégration fiscale.

<i>Impôts différés par catégorie (en K€)</i>	Ouverture	Variations de l'exercice	31-Dec-07
Charges non déductibles temporairement	27	77	104
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	66	13	79
TOTAL	93	90	183
Impôt correspondant au taux de 33,33%	31		61
Allègement de la dette future d'impôt		30	
Déficits ordinaires	3,901	(346)	3,555
Moins values à long terme	10,605	(210)	10,395
Total à imputer	14,506	(555)	13,951

XX.2.2.3.4.6 Impôt sociétés

La Société a enregistré une charge d'impôt de 574K€ correspondant :

- d'une part à l'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale pour 1.607K€ (contrepartie de la charge d'impôt équivalente des filiales intégrées Silicomp-AQL et Obiane – ex Silicomp Réseaux);
- d'autre part au montant du crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt famille calculés pour un montant de 72K€;
- enfin à une charge d'impôt de 2.253K€ correspondant à l'impôt sur les résultats de l'ensemble du groupe intégré.

La Société est tête de Groupe fiscal de plusieurs sociétés françaises. En l'absence d'intégration fiscale la charge d'impôt aurait été nulle.

XX.2.2.3.5 Inventaire des titres de participation

En K€	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés		Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé	Dividende versé à Groupe SILICOMP au cours de l'exercice	
				brute	nette	brute	nette					
Filiales détenues à plus de 50%	SILICOMP AQL 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	300	5.656	99,62%	3.485	3.485	-	-	14	72.361	3.418	996
	SILICOMP MANAGEMENT 24 rue Emile Baudot 91120 PALAISEAU	300	720	99,98%	5.454	2.433	0	0	110	9.310	23	100
	SCI GROUPE SILICOMP 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	2	95	99,17%	2	2	141	141	622	392	96	-
	SILICOMP ASIA 31, IBP #04-02 SINGAPOUR 609921	178	-171	100,00%	1.111	874	151	151	2.004	5.162	-487	-
	TELECOM SYSTEM En Budron E7 CH-1052 LE MONT S/LAUSANNE	302	1.324	100,00%	3.788	3.788	0	0	-	8.867	551	524
	SILICOMP CANADA 75, rue Queen, Bureau 2800 – Montréal H3C 2N6 – QUEBEC	208	-604	100,00%	209	-	501	485	512	1.701	-205	-
	SILICOMP BELGIUM Bisschoppenhoflaan 380 – 2100 DEURNE BELGIQUE	62	555	100,00%	61	61	1.542	1.542	-	4.266	162	-
	SILICOMP SOFTWARE VALIDATION 195 rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT	100	-277	50,00%	50	-	329	253	-	-	-11	-
Participations	OBIANE (ex-SILICOMP RESEAUX (1))	453	5.231	8,12%	785	785	-	-	-	33.924	1.212	24
	Silicomp Benelux (2)	80	982	-	-	-	-	-	-	4.122	110	-
	SILICOMP MALAYSIA (3)	41	-9	-	-	-	-	-	-	135	51	-
	SILICOMP CHINA (3)	1	44	-	-	-	-	-	-	79	8	-
	SILICOMP INDIA (3)	17	229	-	9	9	-	-	-	496	69	-
	FEIMA TAIWAN (3)	21	596	-	-	-	-	-	-	1.401	269	-
	SILICOMP TAIWAN (3)	105	-35	-	-	-	-	-	-	1.246	88	-

XXI INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant.

XXII CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

XXIII INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Conformément aux dispositions des articles 237-16 et 261-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le conseil d'administration de Groupe SILICOMP, lors de sa séance du 15 décembre 2006, a procédé à la désignation du cabinet Détroyat & Associés en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la Garantie de Cours initiée par France Télécom.

Dans le cadre de la mission qui lui a été ainsi confiée, le cabinet Détroyat & Associés a rendu un rapport, figurant au paragraphe II de la note en réponse de Groupe SILICOMP, disponible sans frais auprès de la société ou consultable sur <http://www.amf-france.org/DocDoif/txtint/opdepotPdf/2007/207C015001.pdf>

XXIV DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de Groupe Silicomp, 195, rue Lavoisier – 38330 Montbonnot-Saint-Martin.

Les comptes consolidés de Groupe Silicomp relatifs aux trois derniers exercices sont disponibles sur le site Internet www.silicomp.com, rubrique Finances.

En application de l'Article 221-1-1 du Règlement général de l'AMF, Groupe Silicomp a établi un document mentionnant la liste de toutes les informations rendues publiques par Groupe Silicomp S.A. depuis le 1er janvier 2006 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers. Ce document est annexé au présent document de référence.

XXV INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Groupe SILICOMP ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les participations détenues par Groupe SILICOMP dans des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont décrites au chapitre VII "Organigramme".

XXVI.1 Rapport du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément au Code de Commerce et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de BSA Groupe SILICOMP arrivés à échéance le 29 décembre 2007, dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Central d'Entreprise qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Pour la Société :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent en conformité avec les dispositions du code de commerce.

Pour le Groupe :

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principes retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2007 et adoptées par l'Union européenne ;
- De l'application anticipée de l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe » ;
- Des options de comptabilisation et d'évaluation proposées par certaines normes du référentiel comptable de l'IASB (voir ci-après).

XXVI.1.1 Activité du Groupe en 2007

XXVI.1.1.1 Commentaires sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre globalement les sociétés suivantes :

À l'étranger :

Silicomp Asia	(Singapour)	Telecom Systems	(Suisse)
Silicomp Malaysia	(Malaisie)	Silicomp Belgium	(Belgique)
Silicomp China	(Hong Kong)	Silicomp Benelux	(Belgique)
Silicomp India	(Inde)		
Silicomp Taiwan	(Taiwan)		
Feima Pte Ltd	(Malaisie)		
Silicomp America	(Etats-Unis)		
Silicomp Canada	(Canada)		

En France :
 Silicomp AQL
 Silicomp Management

Obiane (ex Silicomp Réseaux)
 SCI Groupe Silicomp

Le Groupe intègre également Silicomp Software Validation (SSV – France) selon la méthode de l'intégration proportionnelle (co-entreprise à 50%). Toutefois, SSV est sans activité depuis début 2006 (mise en sommeil).

Les comptes consolidés de notre Groupe, arrêtés selon les principes et normes IFRS (International Financial Reporting Standards) font apparaître un chiffre d'affaires de 137,4M€ en hausse de 10,6% et un résultat net de 3M€ contre +3,9M€ pour l'exercice précédent. Nous vous demandons d'approuver ces comptes.

Nous vous présentons dans le présent paragraphe une analyse objective et exhaustive des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

XXVI.1.1.2 Évolution de l'activité

Le chiffre d'affaires du Groupe, à 137,4M€ est en hausse de 10,6%. L'évolution des parités de change des devises et des variations de périmètre ont un impact défavorable de respectivement 0,8M€ et 1,8M€ sur le chiffre d'affaires. À périmètre et à taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 12,7%. Le chiffre d'affaires se décompose en 84% de prestations de services (soit 115,3M€) et 16% de ventes de marchandises (soit 22,2M€), contre respectivement 83% (103.5M€) et 17% (20.8M€) en 2006.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)	2007	2006	variation	
			courante	comparable
Technologies de l'Information	71.4	58.5	22.0%	22.0%
Conseil & L@bs	8.9	8.6	3.3%	3.3%
Systèmes & Réseaux	33.4	28.8	15.9%	15.9%
France	113.7	95.9	18.5%	18.5%
Amérique du nord	1.8	3.6	-51.0%	-8.9%
Asie	5.9	9.2	-35.8%	-31.7%
Suisse - Belgique	16.1	15.5	3.6%	6.1%
Hors France	23.8	28.3	-16.2%	-8.1%
Total	137.4	124.3	10.6%	12.7%

La croissance est forte en France, tirée principalement par l'activité réalisée avec les entités du groupe France Télécom.

Dans un marché national en progression de 6% à 8%, la croissance du chiffre d'affaires est très soutenue en **France** (soit +18,5%). La France représente 83% de l'activité du groupe. Les activités **Systèmes & Réseaux** (+15,9% de croissance sur l'année) ont, compte tenu d'une saisonnalité habituelle, tiré les résultats du quatrième trimestre (+27% sur cette période). Dans l'activité de **Technologies de l'Information** la croissance est très supérieure à celle du secteur (+22%). L'activité de **Conseil & L@bs**, quant à elle, profite de son développement dans le domaine des cartes à puces et du RFID, dans un marché de plus en plus concurrentiel (+3,3%).

Sur les marchés extérieurs, la situation est contrastée.

L'**Amérique du Nord** est en baisse de 51% en termes réels compte tenu de la cession de Silicomp America au 1er avril 2007. Le développement au Canada est satisfaisant (+11% à change constant). L'**Asie** est en forte baisse, avec un volume d'affaires qui décroît de 35,8% sur

l'année. Le fort développement des activités à Taiwan n'a pas compensé l'absence de renouvellement des projets d'intégration majeurs à Singapour. La croissance en **Belgique** et en **Suisse** est satisfaisante, compte tenu d'un marché relativement atone en 2007.

Nous présentons ci-après les principaux indicateurs de gestion propres à notre activité, ainsi que leur évolution sur trois ans. On constate un taux d'activité en hausse et un taux d'inter-contrats relativement stable.

		Effectif moyen	Effectif facturable / effectif total	Taux d'utilisation (jours facturables facturés)	Taux inter-contrats (1)	Sous-traitance technique (K€)
2006	T1	1 118	81.1%	79.0%	5.5%	4 710
	T2	1 140	81.5%	79.0%	3.7%	4 604
	T3	1 149	81.5%	70.0%	3.5%	5 924
	T4	1 185	81,9%	77.0%	5.4%	6 727
2007	T1	1 186	81.9%	77.0%	4.3%	5 278
	T2	1 226	82.6%	79.0%	3.2%	5 077
	T3	1 286	83.1%	72.9%	1.4%	5 728
	T4	1 396	84.0%	80.5%	2.5%	6 133

(1) périmètre Ingénierie France

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS 2006 et 2007 / Source : Groupe SILICOMP

Le taux d'utilisation (ou taux d'occupation des ingénieurs et consultants) représente la proportion de temps facturé sur temps total. Ce taux est en amélioration constante depuis fin 2003 et s'affiche en hausse en 2007, soit 77,4 % contre 76,5% en 2006. Concernant l'activité d'Ingénierie en France, le taux d'inter-contrats passe de 4,5% en 2006 à 3% en 2007.

L'effectif facturable comprend les ingénieurs et consultants dont la fonction principale est de produire des prestations vendues aux clients.

Le taux d'inter-contrats se définit comme suit : il s'agit de la proportion de temps des ingénieurs et consultants qui n'est pas facturée, inoccupée mais non vaquée. Concrètement l'ERP de Groupe Silicomp inclut un système de gestion des temps. Les ingénieurs et consultants saisissent leur temps sur des comptes-rendus d'activité (ou time sheets). Par exemple, sur une année de 253 jours ouvrés, un ingénieur travaille en théorie 218 jours en France. Donc il impute 25 jours en congés et 10 en RTT dans ses comptes-rendus d'activité. Lorsque le taux d'inter-contrats est de 5%, cela signifie que les ingénieurs français effectuent en moyenne 12 jours d'inter-contrats ($12/253 = 5\%$). Il s'agit là d'une moyenne.

Pour mémoire le solde de 206 jours est réparti entre du temps facturé aux clients, de la formation et des tâches internes (réunions, administratif...).

XXVI.1.1.3 Évolution de l'exploitation et des résultats

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 0,2M€ (contre 0,35M€ en 2006), ils sont composés uniquement de subventions d'exploitation.

Les charges d'exploitation évoluent de la manière suivante :

- le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 17M€ pour 22,2M€ de ventes de marchandises. La marge commerciale ressort ainsi à 23,3%, contre 24,7% en 2006. La majorité des achats de matériels est effectuée en dollars et la volatilité de cette monnaie au cours de 2007 a eu un impact favorable mais non significatif sur la marge. Bien que la marge reste bonne, la pression sur les prix se poursuit, sauf sur des niches

- technologiques dans lesquels le Groupe garde une avance sur ses concurrents, tels que la sécurité et le stockage de données ;
- les autres achats et charges externes, à 36,3M€, augmentent de 0,9M€, dû principalement à une moindre hausse de la sous-traitance en comparaison de la croissance de l'activité. Ces charges comprennent un montant de 2,6M€ lié au rapprochement avec France Télécom, dont :
 - o 2M€ de charges en contrepartie de prestations de direction, de prestations d'assistance et d'un accord de licence de marque ;
 - o 0,6M€ de charges non récurrentes, directement liées à la prise de contrôle de France Télécom et à la garantie de cours offerte subséquemment ;
 - les impôts et taxes, à 3M€ (+10%) sont en hausse conformément à l'augmentation de l'activité et des effectifs ;
- (3) les charges de personnel incluant l'intéressement et la participation des salariés ainsi que les rémunérations en actions, à 72,8M€, augmentent de 10,4M€ (soit 16,7%) et représentent 53% du chiffre d'affaires en 2007 contre 50,2% en 2006. L'effectif moyen est en hausse de 10,4% en 2007 (dont +14,5% en France). Par ailleurs, la variation des devises a un effet favorable de 347K€ sur les charges de personnel, c'est-à-dire qu'à change constant les charges de personnel auraient été de 73,1M€ en 2007.
- Les charges de personnel comprennent en 2007 un montant de 0,5M€ au titre de la valorisation de rémunération en actions conformément à IFRIC 11 appliqué par anticipation. En effet, suite à la cession par l'Etat, en juin 2007, de 130 millions d'actions existantes de France Télécom, représentant 5,0% du capital social de cette dernière, l'Etat a procédé à une offre réservée au personnel destinée aux salariés et anciens salariés du groupe France Télécom (y compris donc les salariés du Groupe Silicomp). Cette offre a porté sur 14,4 millions d'actions, représentant environ 0,5% du capital de France Télécom. Les actions ont été cédées par l'Etat au prix unitaire de 20,39 euros, compte tenu d'une décote de 4,31 euros par rapport au cours de bourse des titres France Télécom à la date de cession.
- Par ailleurs, les charges de personnel sont défavorablement impactées de 0,2M€ au Canada du fait de la perte du droit à des allègements de charges sociales suite au changement de contrôle du groupe.
- Sans ces éléments, les charges de personnel auraient été en hausse de 15,6% ;
- les dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises, à 2M€ sont en baisse de près de 0,2M€. Elles concernent principalement des amortissements d'immobilisations (1,9M€) et 0,1M€ de dotation nette de provisions pour dépréciation (stocks principalement) et risques & charges (principalement provisions pour pertes à terminaison sur projets non achevés).

Le résultat opérationnel consolidé ressort stable à +6,3M€ (contre +6,3M€ en 2006).

Nous présentons ci-après les résultats trimestriels de 2007 (données non auditées) :

<i>Compte de résultat (en K€)</i>	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007
Chiffre d'affaires	30,366	31,255	33,882	41,938
Autres produits de l'activité	184	(5)	152	(117)
Achats consommés	(2,382)	(3,109)	(4,232)	(7,294)
Charges de personnel	(16,935)	(17,675)	(17,880)	(20,337)
Charges externes	(8,776)	(8,593)	(8,449)	(10,521)
Impôts et taxes	(742)	(652)	(733)	(851)
Dotations aux amortissements	(470)	(494)	(473)	(495)
Dotations aux provisions	(226)	(109)	(164)	391
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-	(25)	3	15
Autres produits et charges d'exploitation	206	(203)	11	8
Résultat opérationnel courant	1,225	390	2,117	2,737
Autres produits et charges opérationnels	(224)	(14)	(39)	74
Résultat opérationnel	1,001	376	2,078	2,811
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	106	86	8	(18)
Coût de l'endettement financier brut	(302)	(235)	(93)	(107)
Coût de l'endettement financier net	(196)	(149)	(85)	(125)
Autres produits et charges financiers	(14)	8	(33)	(87)
Charge d'impôt	(205)	(139)	(663)	(1,593)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-	-
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	586	97	1,296	1,006
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-	-	-
Résultat net	586	97	1,296	1,006

L'évolution trimestrielle témoigne, outre la saisonnalité, de l'accélération de l'amélioration des marges au cours de 2007. Néanmoins, le quatrième trimestre est défavorablement impacté par une charge de 0,5M€ liée aux rémunérations en actions (voir infra). Sans cet impact, le résultat opérationnel aurait été de 8% du chiffre d'affaires, contre 7,9% en 2006.

Sur l'ensemble de l'année, le résultat financier à – 0,7M€ traduit la bonne situation financière du Groupe, avec un faible endettement. Il est faiblement impacté par les résultats de change. La charge d'impôt sur les sociétés de 2,6M€ (contre 1,4M€) se décompose en 2,8M€ de charge d'impôt exigible et 0,2M€ de produit d'impôt différé. Le taux effectif d'impôt ressort à 46,6%, lourdement impacté par le montant des charges définitivement non déductibles, de la réappréciation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au Canada et en Asie, et de la non activation de déficits nés dans l'exercice dans ces mêmes zones.

Exercice 2007 (en K€)	Holding et non affecté	Technologies de l'information	Conseil & L@bs	Systèmes & Réseaux	CONSOLIDE
Ventes de marchandises		-	1,976	20,198	22,174
Production vendue		78,079	11,771	25,419	115,269
Rabais, remises & ristournes s/ ventes		(3)	-	(0)	3
Montant Net du CA		78,077	13,747	45,617	137,441
Autres produits de l'activité	-	178	-	37	214
Achats consommés			(351)	(16,665)	(17,017)
Charges de personnel	(2,944)	(49,979)	(5,372)	(14,532)	(72,827)
Charges externes	(5,318)	(16,945)	(5,277)	(8,799)	(36,339)
Impôts et taxes	(371)	(1,831)	(196)	(580)	(2,978)
Dotation aux amortissements	(544)	(716)	(335)	(338)	(1,932)
Dotation aux provisions	78	(148)	(29)	(10)	(109)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			(7)		(7)
Autres produits et charges d'exploitation	6	38	(32)	9	22
Eliminations internes	8,522	(4,983)	(1,226)	(2,312)	0
Résultat opérationnel courant	(572)	3,692	922	2,427	6,469
		4.7%	6.7%	5.3%	4.7%

L'activité de **Technologies de l'Information** du Groupe affiche une marge opérationnelle de 3,7M€ soit 4,7% en 2007 contre 3,5% en 2006 (2,4M€). Cette activité a été marquée par une forte hausse des volumes alors que les prix effectifs n'ont que très légèrement augmenté.

Le résultat de l'activité de **Conseil et Laboratoires** est en forte baisse à 0,9M€ ou 6,7% du chiffre d'affaires de cette activité contre 13% en 2006 (1,7M€). Des investissements commerciaux importants ont été réalisés en France et ont pesé sur les résultats dans cette zone.

L'activité de **Systèmes & Réseaux** est en hausse à 2,4M€ ou 5,3% contre 2,1M€ en 2006 (5,3%), grâce au redressement en Belgique et à une formidable résistance en France après la perte du principal client (SFR) suite à l'entrée dans le groupe France Télécom.

XXVI.1.1.4 Politique d'investissement du Groupe

Par nature, l'activité de Groupe Silicomp ne nécessite pas d'investissements significatifs en valeur. Les principaux investissements concernent :

- Le matériel informatique et les logiciels,
- Les locaux et leurs aménagements,
- Le cas échéant la recherche et développement.

En dehors de ces éléments dont la valeur totale nette des amortissements atteint 5,5M€ au 31 décembre 2007, les développements du Groupe ont souvent donné lieu à des acquisitions de sociétés ou de branches d'activité, qui représentent la majeure partie des décaissements d'investissements.

Ainsi, depuis son introduction en bourse mi-1998 moment où le Groupe a engagé un plan de développement sans précédent, tous types d'investissements confondus, de 1999 à 2007, la trésorerie nette décaissée sur les investissements du Groupe s'est élevée à 36,2M€ (soit en moyenne 4M€ par an), dont 21,4M€ relatifs à des opérations de croissance externe. Ces derniers ont été financés pour 7,4M€ sur fonds propres et pour 14M€ par endettement.

Au cours de cette même période, l'endettement net financier du Groupe est passé de - 2,5M€ (trésorerie nette positive) au 31 décembre 1998 à 0,9M€ au 31 décembre 2007.

Cette croissance externe a généré 21,1M€ de survaleurs et d'actifs incorporels bruts.

Le tableau ci-après présente l'évolution de ces postes au regard des fonds propres consolidés, des réserves consolidées des sociétés acquises concernées, de leur chiffre d'affaires et de leur contribution au résultat net avant amortissement des survaleurs.

(en M€ et % entre parenthèse)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	(IFRS) 2005	(IFRS) 2006	(IFRS) 2007
Capitaux propres consolidés part du Groupe	9,9	27,8	29,4	21,6	17,4	18,2	23,0	27,3	34,6
Écarts d'acquisitions et écarts d'évaluation incorporels - nets	4,1	11,1	12,2	8,4	9,0	7,7	11,0	11,2	11,9
(en % des capitaux propres)	41,6%	40,0%	41,4%	38,8%	52,0%	42,3%	47,9%	41,1%	34,3%
Réserves consolidées des unités génératrices de trésorerie concernées	1,1	5,4	3,4	-0,5	-3,4	4,3	4,0	6,0	11,6
(en % des capitaux propres)	10,8%	19,3%	11,4%	-2,1%	-19,5%	23,6%	17,2%	24,8%	33,5%
Contribution au chiffre d'affaires consolidé des unités génératrices de trésorerie concernées	7,5	23,3	26,3	31,8	30,7	80,4	101,4	118,2	132,5
(en % du chiffre d'affaires consolidé)	18,1%	29,0%	29,9%	35,6%	39,4%	91,1%	96,8%	95,1%	96,4%
Contribution au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition des sociétés acquises concernées	1,1	1,4	1,2	-2,8	-2,4	2,4	3,8	3,2	5,2
(en % du résultat net du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition)	61,30%	42,60%	46,10%	N/S	N/S	106%	108%	84%	177%

POIDS DES ACQUISITIONS REALISEES DEPUIS 1999

Source : Groupe SILICOMP

L'augmentation sensible de la contribution au chiffre d'affaires consolidé (de 39,4% en 2003 à 91,1% en 2004) fait suite à la fusion de Silicomp Ingénierie, SRI et AQL.

XXVI.1.1.5 Politique en matière de distribution de dividende

Groupe Silicomp se trouve dans un marché en croissance dans lequel il est important de poursuivre et privilégier une politique tournée vers le développement de l'activité afin de maintenir son leadership. Le conseil d'administration, renouvelé le 4 janvier 2007 afin de refléter la composition de l'actionnariat, ne juge pas à cet égard opportun de procéder à une distribution de dividende.

XXVI.1.1.6 Faits marquants de l'exercice et litiges

XXVI.1.1.6.1 Prise de contrôle par France Télécom

Le 4 janvier 2007 France Télécom a acquis un bloc représentant 53,8% du capital et 53% des droits de vote auprès des actionnaires fondateurs de Groupe Silicomp (famille Gliner, Emmanuel Arnould, Guy Fressonnet).

A la suite de cette acquisition France Télécom a lancé une offre public d'achat simplifiée sous forme de garantie de cours au prix de 20€ par actions et 1,40€ par bon de souscription d'action, prix identiques à ceux payés lors de l'acquisition du bloc de contrôle.

A l'issue de cette offre (28 février 2007), France Télécom détenait 90% du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp.

Après acquisition sur le marché et hors marché, France Télécom détenait 96% du capital et des droits de vote de Groupe Silicomp au 31 décembre 2007.

XXVI.1.1.6.2 Acquisition des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia

Le 28 février 2007, Groupe Silicomp a racheté la totalité des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia, soit 12,5% du capital de cette filiale pour un prix fixe en numéraire de 467K€, assorti d'un complément de prix en numéraire d'un maximum de 374K€ basé sur les résultats opérationnels des activités en Asie pour les exercices 2007 et 2008. Le complément de prix au titre de 2007 a été payé début 2008 pour 187K€. A la suite d'un protocole transactionnel signé avec les actionnaires minoritaires cédants de Silicomp Asia, le complément de prix au titre de 2008 a été revu à 93,5K€ et sera payé sans condition en août 2008. Ainsi, le goodwill affecté à Silicomp Asia a été augmenté de 281K€ au 31 décembre 2007 en contrepartie d'une dette sur immobilisations.

A l'issue de cette transaction, Silicomp Asia est détenue à 100%.

XXVI.1.1.6.3 Cession de Silicomp America

A effet au 1^{er} avril 2007, Groupe Silicomp a procédé à la cession de la totalité du capital de Silicomp America. En effet, l'activité aux Etats-Unis d'Amérique, en perte de vitesse et non rentable depuis fin 2006, est considérée comme sub-critique et non stratégique pour le groupe.

Les conditions ont été telles que cette cession a été sans impact sur la situation nette du groupe. Aucune garantie d'actif et de passif n'a été donnée à l'acquéreur.

La contribution de Silicomp America aux comptes de l'exercice 2007 est de 0,2M€ de chiffre d'affaires et 0,1M€ de perte nette contre respectivement 2,2M€ de chiffre d'affaires et +0,03M€ de bénéfice net en 2006.

XXVI.1.1.7 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'année 2007 est marquée par une forte augmentation des volumes en **France**. Combinée à une amélioration des prix dès le début de l'exercice, celle-ci a permis d'améliorer sensiblement les résultats dans cette zone géographique. Cette amélioration a été partiellement gommée par la prise en compte de charges liées à l'acquisition du groupe par France Télécom.

En **Asie**, alors que des projets à perte avaient déjà pesé sur la rentabilité du groupe en 2006, la situation ne s'est guère redressée.

En **Amérique du Nord**, le désengagement des Etats-Unis a permis de recentrer les efforts au Canada.

D'un point de vue opérationnel, l'année 2007 est marquée par l'abandon de la marque Silicomp et par l'adoption de la marque Orange Business Services. Ce changement, loin d'être anodin, apporte au Groupe Silicomp une capacité d'action commerciale sans précédent et l'inscrit pleinement dans l'orientation de la division entreprise de France Télécom vers les services associés aux réseaux.

D'un point de vue social, l'année 2007 est marquée en France par la signature d'un accord sur les salaires et le temps de travail qui favorisera la fidélisation des collaborateurs tout en donnant au groupe les moyens de rester compétitif.

XXVI.1.1.8 Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, une partie des programmes de recherche ont été poursuivis et ont porté principalement sur les projets suivants : développement Smartspy sans contact, RNTL, NEVA, IPv6, SITLM et développement d'un laboratoire de test e-passport.

Il est précisé que les ressources allouées à ces projets ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe mais la majorité des innovations développées par le Groupe est financée en partie par les industriels commanditaires, dans le cadre de contrats exclusifs. Groupe SILICOMP conserve cependant la propriété intellectuelle d'une grande partie des innovations et a donc la possibilité de réutiliser une technologie développée spécifiquement par ailleurs pour un autre projet client. La fraction des investissements en R&D supportée directement par Groupe SILICOMP n'est plus significative au regard du total des dépenses consenties.

Les projets de R&D reçoivent parfois un financement public limité, de source française (projet RNTL ou Conseil Régional de Bretagne pour IPv6), européenne ou internationale (EDB Singapour).

XXVI.1.1.9 Événements importants depuis la clôture

Le 1er janvier 2008, le groupe, via sa filiale Obiane (anciennement Silicomp Réseaux) a acquis les sociétés Dynetcom et Newpoint auprès de Groupe Diwan. Cette transaction s'inscrit dans le cadre du regroupement des filiales de service spécialisées dans les systèmes et réseaux du groupe France Télécom autour de Groupe Silicomp.

Dynetcom et Newpoint comptent environ 270 personnes et ont réalisé 72M€ de chiffre d'affaires en 2007. La transaction a été réalisée à une valeur d'entreprise de moins de 0,6 fois le chiffre d'affaires 2007.

L'acquisition a été faite entièrement en numéraire. Elle est financée par une avance de trésorerie de la part de France Télécom, rémunérée à taux variable aux conditions du marché.

XXVI.1.1.10 Évolution récente et perspectives d'avenir

Compte tenu de l'acquisition de Dynetcom présentée au paragraphe précédent, Groupe Silicomp compte 1 668 personnes au 1er janvier 2008 pour 209 M€ de chiffre d'affaires estimé 2007, en données pro forma.

Ainsi, Groupe Silicomp a démarré l'année 2008 avec un carnet de commandes bien rempli et une capacité de production supérieure de 42% à ce qu'elle était un an plus tôt (1668 collaborateurs contre 1173 en janvier 2007). En France (83% du groupe), le ratio book-to-bill reste supérieur à 1.

Le Groupe continue à travailler sur les leviers de croissance et de rentabilité, grâce notamment à l'opti-localisation de sa production (France en régions, Singapour, Inde), avec des offres génératrices d'une croissance supérieure à la moyenne du secteur.

Le positionnement sur le Machine-To-Machine, la sécurité des systèmes et réseaux, les cartes à puce et le RFID ouvre de solides perspectives à court, moyen et long termes.

XXVI.1.1.11 Prises de participations

Nous vous précisons enfin que, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, nous avons effectué les opérations suivantes :

Le 28 février 2007, Groupe Silicomp a racheté la totalité des parts détenues par les minoritaires dans Silicomp Asia, soit 12,5% du capital de cette filiale pour un prix fixe en numéraire de 467K€, assorti d'un complément de prix en numéraire d'un maximum de 374K€ basé sur les résultats opérationnels des activités en Asie pour les exercices 2007 et 2008. Le complément de prix au titre de 2007 a été payé début 2008 pour 187K€. A la suite d'un protocole transactionnel signé avec les actionnaires minoritaires cédants de Silicomp Asia, le complément de prix au titre de 2008 a été revu à 93,5K€ et sera payé sans condition en août 2008. Ainsi, le goodwill affecté à Silicomp Asia a été augmenté de 281K€ au 31 décembre 2007 en contrepartie d'une dette sur immobilisations.

A l'issue de cette transaction, Silicomp Asia est détenue à 100%.

XXVI.1.1.12 Engagements hors bilan

XXVI.1.1.12.1 Procédures internes

La politique de gestion centralisée de Groupe SILICOMP lui permet d'identifier et de suivre l'ensemble des engagements pris par les sociétés du Groupe.

Toutes les cautions et garanties prises par une des sociétés du Groupe sont systématiquement contre-garanties par la société mère et ce, en accord avec tous les établissements financiers avec lesquels le Groupe travaille.

La mission d'évaluation des risques significatifs est intégrée à celle, plus large, de la direction financière.

Nous présentons ci-après l'intégralité des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2007.

XXVI.1.1.12.2 Détail des engagements hors bilan

Engagements hors bilan par échéance (K€)	31-déc.-06	31-déc.-07	moins d'un an	un à cinq ans	plus de cinq ans
Garanties de bonnes fin sur contrats	533	374	169	206	-
Cautions bancaires sur lignes de crédit court terme	6,139	2,517	2,517	-	-
Contre-garantie bancaires sur lignes de cautions	-	-	-	-	-
Cautions solidaires SCI Groupe Silicomp	1,027	622	252	370	-
Cautions solidaires en garantie d'emprunts	282	124	68	56	-
Nantissement de titres en garantie d'emprunts	1,238	1,094	461	633	-
Nantissement de VMP en garantie de découverts ou emprunt	536	-	-	-	-
Nantissement de fond de commerce	430	-	-	-	-
Cession Daily	-	-	-	-	-
Gage de créance de carry-back	518	518	518	-	-
Achats de devises à terme	690	1,359	1,359	-	-
Engagements d'achats & clauses d'earn out	449	75	75	-	-
TOTAL	11,841	6,682	5,418	1,264	-

XXVI.1.1.13 Risques encourus par le Groupe

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent document susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité, les perspectives du Groupe.

XXVI.1.1.13.1 Risques juridiques

XXVI.1.1.13.1.1 Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

Dans l'état actuel des lois françaises et américaines, les programmes informatiques développés à ce jour ne sont pas des inventions brevetables. La protection de la Société repose donc sur :

- son savoir-faire ;
- le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels.

Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

À ce jour, Groupe SILICOMP ne fait l'objet et n'a intenté aucun contentieux en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrication ou autres droits de propriété intellectuelle qui serait fondé sur une éventuelle contrefaçon de droits de tiers.

XXVI.1.1.13.1.2 Cautions et garanties

La Société est ponctuellement amenée à délivrer des cautions relatives à la conduite de projets d'envergure (exemple : Singapour). Il est impossible de présager la restitution systématique des garanties ainsi consenties en cas de litige sur l'un de ces projets.

XXVI.1.1.13.1.3 Risques fiscaux

La Société peut faire l'objet tant en France qu'à l'étranger de contrôles sociaux et fiscaux. Le dernier contrôle fiscal dont Groupe SILICOMP a fait l'objet couvrait les périodes 1999, 2000 et 2001. Ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements significatifs. Un contrôle Urssaf a eu lieu en 2006 portant sur les années 2004 et 2005 et n'a pas donné lieu à un redressement significatif.

Un contrôle fiscal a eu lieu en 2004 dans la société Silicomp Management, portant sur les exercices 2001 et 2002. Ce contrôle n'a donné lieu à aucun redressement.

Un contrôle fiscal a eu lieu en 2006 dans la société Silicomp Benelux portant sur les exercices 2003, 2004 et 2005. Ce contrôle n'a pas donné lieu à un redressement significatif.

Aucun contrôle n'a eu lieu à ce jour dans les autres pays.

XXVI.1.1.13.1.4 *Risques Prud'homaux*

A fin 2007, Groupe Silicomp était l'objet de 14 recours de salariés devant un conseil de Prud'hommes. Le montant total des prétentions pour ces dossiers s'élève à 0,6M€ (contre 0,3M€ un an plus tôt). Le Groupe a constitué une provision pour risques à hauteur de 198 K€.

XXVI.1.1.13.2 *Risques industriels, commerciaux & environnementaux*

XXVI.1.1.13.2.1 *Dépendance à l'égard du personnel clé*

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, de ses principaux consultants, de son équipe de recherche et de ses commerciaux, dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats de Groupe SILICOMP.

L'important niveau de fidélisation du personnel et les outils de capitalisation de l'expérience réduisent la portée de ce risque sur Groupe SILICOMP. Des plans de stock-options attractifs tendent à réduire ce risque.

XXVI.1.1.13.2.2 *Risque lié aux compétences des consultants*

La qualité des prestations de service est principalement liée au savoir-faire et au professionnalisme des ingénieurs et consultants de Groupe SILICOMP. Il est impossible d'affirmer que Groupe SILICOMP parviendra à maintenir avec succès un niveau optimum de compétences.

Groupe SILICOMP se dote cependant des outils nécessaires à la maîtrise de ce risque :

- politique de recrutement et de ressources humaines : celles-ci visent à recruter un personnel très qualifié et à le fidéliser au sein de la Société ;
- capitalisation de l'expérience fondée sur la création d'une bibliothèque de briques "objet" : cet outil doit permettre de faciliter le partage et le transfert d'expérience entre les équipes, tout en favorisant la compétitivité, la productivité et la rentabilité de l'offre de Groupe SILICOMP ;
- transferts de technologie entre l'équipe R&D et les équipes de consultants : les échanges entre l'équipe R&D et les autres équipes favorisent le maintien d'un certain niveau d'excellence technologique ; ces échanges sont renforcés par le turnover interne entre les équipes de R & D et de consultants.

XXVI.1.1.13.2.3 *Risque lié à la dérive des projets au forfait*

Groupe SILICOMP réalise environ la moitié de son activité avec des projets au forfait, c'est-à-dire de fourniture de solutions pour un prix fixe et avec obligation de résultats (qualité, délais).

Dans ces projets à budget fixé à l'avance, les risques sont les suivants :

- Risque sur la détermination du prix de vente à l'origine, en fonction des spécifications du client et du budget de réalisation. Ceci peut entraîner une marge nulle ou négative, notamment en cas de difficultés techniques qui engendrent des dépenses non prévues ;
- Risque sur la limitation de fourniture, lorsque les modifications demandées par les clients ne sont pas suivies et formalisées, ce qui ne permet pas de les facturer ;
- Risque sur la limitation de responsabilité en fonction de la façon dont sont rédigés les contrats négociés avec les clients.

Les outils méthodologiques, de capitalisation de l'expérience et la revue des contrats par des juristes permettent de limiter ces risques.

Depuis 2004, la dérive moyenne sur les projets au forfait (c'est-à-dire la proportion de jours supplémentaires dépensés par rapport au budget initial) est restée stable entre 3,5% et 5% en France.

XXVI.1.1.13.2.4 Risques liés aux fournisseurs de technologies (activité d'intégration de réseaux)

La qualité et la performance des technologies utilisées dans le cadre des prestations d'intégration de réseaux constituent un facteur clé de la compétitivité de l'offre de Groupe SILICOMP.

Dans ce contexte, la Société doit assurer sa capacité à maintenir la qualité de son portefeuille de technologies. De la même façon, Groupe SILICOMP doit s'adapter aux évolutions technologiques choisies par ses fournisseurs, technologies que Groupe SILICOMP ne peut pas toujours anticiper.

Dans ce cadre, la Société met en œuvre une stratégie visant à diversifier les partenariats technologiques ciblés. L'objectif est triple :

- pérenniser l'avance technologique du Groupe ;
- s'ouvrir aux nouvelles technologies émergentes ou de référence ;
- limiter la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs.

Au cours de ces dernières années, la mise en œuvre de cette stratégie a permis à la Société de diminuer significativement sa dépendance envers certains de ses partenaires. Aujourd'hui, les commandes de Silicomp Réseaux auprès de son principal fournisseur représentent environ 1/5^{ème} des achats (stable sur les trois dernières années).

XXVI.1.1.13.2.5 Risques liés aux modifications des données du marché

Les marchés informatiques sont en évolution constante. On ne peut donc affirmer que Groupe SILICOMP sera en mesure d'anticiper l'ensemble des évolutions des pratiques des marchés sur lesquels il se positionne. C'est notamment le cas pour les domaines d'excellence développés par la Société, qu'il s'agisse de la maîtrise des technologies réseaux ou du développement objet. Cependant, les différentes études de marché démontrent le fort potentiel de développement sur ces technologies.

Afin de limiter ce risque, la Société met en avant sa capacité à réaliser de la veille technologique et concurrentielle :

- la veille technologique est favorisée par l'implantation de Groupe SILICOMP en Asie et ses échanges avec les fournisseurs de nouvelles technologies ;
- la veille concurrentielle est un travail au quotidien. Elle est renforcée par les laboratoires « I@bs » dans la sécurité, l'IPv6, la monétique, ... et la participation à de nombreux programmes de recherche.

XXVI.1.1.13.2.6 Risques liés à l'acquisition et à l'intégration de nouvelles sociétés

La politique d'acquisitions menée par la Société conduit régulièrement à l'intégration de nouvelles sociétés. Jusqu'à présent, la réflexion menée en amont des acquisitions avec les équipes dirigeantes de Groupe SILICOMP et des sociétés acquises a permis à l'intégration de se dérouler dans d'excellentes conditions.

De plus, les contrats d'acquisition de sociétés prévoient des clauses de complément de prix assis sur les résultats des sociétés pour les deux ou trois exercices suivant l'intégration. Cela pourrait conduire le management de ces sociétés acquises à produire des comptes annuels permettant d'atteindre les seuils de déclenchement de complément de prix mais ne reflétant pas fidèlement l'activité de la période écoulée et la situation de la société concernée. Une vigilance particulière est alors portée sur ces comptes et sur les procédures d'audit mises en œuvre.

Toutefois, les décisions de prise de participation ont toujours été systématiquement débattues en séance de Conseil d'Administration. Les voix des administrateurs indépendants ont pris alors tout leur sens et ont été primordiales, dès lors qu'il s'agit de décision d'investissement stratégique. L'indépendance de jugement et l'objectivité des administrateurs indépendants sont bien évidemment un facteur limitant les risques liés à la croissance externe.

XXVI.1.1.13.2.7 Risques clients

L'exposition de Groupe Silicomp au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Groupe Silicomp réalise environ 23% de son chiffre d'affaires avec les entités du groupe France Télécom. Par ailleurs, en dehors de la France, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Depuis 2002, le Groupe a mis en place une assurance crédit dans l'ensemble de ses filiales françaises. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instrument financier dérivé. La couverture porte sur les créances client hors groupe France Télécom, hors banques et assurances (sauf exception) et hors gouvernements et institutions publiques et parapubliques.

Au terme des procédures internes la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Des limites de couverture sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable des dirigeants de filiale sont nécessaires. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes ou fournissent des garanties suffisantes.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs correspondant à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Les délais de règlement des clients sont variables en fonction des secteurs d'activités et des pays auxquels ils appartiennent et du type de prestations fournies par Silicomp. Ils s'établissent en moyenne dans une fourchette de 1 à 3 mois.

Le délai de règlement moyen des sociétés du Groupe a augmenté de 5 jours entre fin 2006 et fin 2007, pour s'établir à 76 jours.

Méthode de calcul : ce délai de règlement est calculé pour chaque société du Groupe selon la méthode FIFO : le solde du compte clients à la clôture est imputé sur les facturations des plus récentes aux plus anciennes pour décompter le nombre de jours calendaires moyen nécessaire au règlement des créances.

XXVI.1.1.13.2.8 Sécurité

Les sites de Grenoble et Rennes, qui abritent la majeure partie de l'activité, sont protégés par des mesures de sécurité correspondant aux usages de la profession. En particulier, la procédure de sauvegarde des données informatiques a été audité dans le cadre du processus de certification ISO 9001:2000 et n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Par ailleurs, une partie de ces sites répond aux normes de sécurité secret défense et confidentiel défense.

XXVI.1.1.13.3 Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

XXVI.1.1.13.3.1 Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe ressort à 7,9M€ au 31 décembre 2007, dont 5,4M€ dans la Zone Euro, 0,1M€ en Suisse, 2M€ à Singapour, et 0,4M€ en Amérique du nord.

L'endettement financier net s'élève à 0,9M€, compte tenu de 7M€ de trésorerie dont dispose le Groupe.

Compte tenu de ce faible endettement net, même dans la tendance actuelle de hausse de taux, nous considérons que ce risque est faible. Analyse de sensibilité : la variation de 10 points de base du taux court terme aurait un impact d'environ 2% sur les charges financières du Groupe.

Risque de taux (en K€)	à moins d'un an	de un à cinq ans
Passifs financiers (courants et non courants)	6,643	1,276
Actifs financiers (courants)	(7,007)	-
Actifs financiers (non courants)	-	(459)
Position nette avant gestion	(364)	817
Couverture	-	-
Position nette après gestion	(364)	817

XXVI.1.1.13.3.2 Risque de change

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition opérationnelle au risque de change est donc naturellement limitée.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par les différentes sociétés du Groupe se répartit comme suit par devise :

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par devise (en K€)	2006		2007	
EUR	103,070	82.9%	120,954	88.0%
CHF	8,398	6.8%	8,805	6.4%
SGD	7,152	5.8%	3,596	2.6%
USD	2,167	1.7%	219	0.2%
CAD	1,427	1.1%	1,542	1.1%
Autres	2,079	1.7%	2,326	1.7%
TOTAL	124,293	100.0%	137,441	100.0%

De la même manière, les filiales de Groupe Silicomp se financent dans leur devise fonctionnelle.

Néanmoins, les filiales dont l'activité principale est l'intégration de systèmes et réseaux, sont amenées à acheter du matériel en dollars US et à le facturer en euros ou en francs suisses.

Le Groupe couvre au moins 80% des engagements fermes pris sur les achats de matériel en dollars US et intègre aussi souvent que possible des clauses de révision de prix des matériels vendus, lorsque le cours du dollar US varie de plus de 5% entre la date de la commande émise par le client et la date de livraison effective des matériels.

Par ailleurs, très ponctuellement, des prestations réalisées dans la zone euro sont facturées en dollars US. Elles ne font l'objet de couverture que lorsque les volumes et la durée le justifient.

Les instruments financiers sont composés exclusivement de contrats d'achats de dollars US à termes reportables avec préavis. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars auprès des fournisseurs d'équipements de réseaux (Division Système et Réseaux). Compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation

de la juste valeur à chaque date d'utilisation des contrats (Groupe Silicomp n'étant pas outillé pour ce suivi) la variation de juste valeur a été comptabilisée en résultat financier. Les comptes de l'exercice 2006 incluent donc une charge de 30K€ et ceux de 2007 un produit de 42K€.

<i>Instruments financiers</i>	Souscription	Montant (K\$)	Échéance	Cours à terme	Cours de réévaluation	Juste valeur (K€)
Position à l'ouverture		1,593				(22)
contrat 1	3/15/2006	565	3/14/2007	1.2020	1.3212	(42)
contrat 2	10/30/2006	280	10/29/2007	1.2695	1.3304	(10)
Position au 31 décembre 2006		845				(52)
Contrat 30692	11/22/2007	2,000	2/28/2008	1.4846	1.4835	(10)
Position au 31 décembre 2007		2,000				(10)

Les dérivés passifs de 10K€ au 31 décembre 2007 (52K€ au 31 décembre 2006) sont inclus dans la rubrique « autres dettes » du bilan. La juste valeur des instruments financiers est estimée à la clôture par la Société à partir des informations fournies par les établissements bancaires ou par France Télécom.

XXVI.1.1.13.3.3 Risques sur actions

Les prix du marché des actions des sociétés de haute technologie, telles que Groupe SILICOMP, sont très volatiles et sont sujets à des variations qui peuvent être sans relation avec les performances financières de telles sociétés. Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact significatif sur le cours des actions, notamment : la fluctuation des résultats financiers, le comportement des actionnaires, les annonces de nouveaux produits ou les améliorations des produits par la société ou par ses concurrents, l'évolution des conditions et des pratiques du marché.

Au 31 décembre 2007 et à ce jour, Groupe Silicomp ne détient plus d'actions propres. Hormis les actions propres, Groupe SILICOMP ne détient pas, au 31 décembre 2007, d'actions ou de parts d'OPCVM actions.

XXVI.1.1.13.3.4 Dilution

La Société n'exclut pas de procéder à l'avenir à de nouvelles opérations d'apport en fonds propres. Une telle opération pourrait avoir comme conséquence une dilution des actionnaires existants.

XXVI.1.1.13.3.5 Risque géographique

Groupe SILICOMP fonde une partie de sa croissance sur le développement de son activité en Amérique du Nord, en Asie et dans certains pays d'Europe. Diverses difficultés non anticipées peuvent survenir dans certains pays. La survenance de tels événements est susceptible d'avoir une incidence négative sur les résultats de la Société.

Groupe SILICOMP ne peut pas garantir la maîtrise de l'ensemble de ces incidences. Selon les dirigeants, l'association dans chacune des filiales des compétences de la Société à des compétences locales fortement expérimentées devrait cependant permettre de réduire ce risque.

Par ailleurs, l'implantation internationale de Groupe SILICOMP permet de diviser le risque géographique.

XXVI.1.1.14 Assurances & couverture des risques

Groupe SILICOMP a souscrit des polices d'assurance en vue de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à la Société en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités. Toutefois, il n'est pas certain que les préjudices que la Société pourrait encourir soient intégralement couverts.

Les limites de garanties sont de 8M€ par sinistre et 25M€ par année d'assurance, tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs). Une franchise unique de 15.000€ par sinistre est appliquée.

XXVI.1.1.15 Conséquences sociales de l'activité

XXVI.1.1.15.1 Données sociales

Au cours de l'exercice, l'effectif du Groupe est passé de 1 185 salariés au 31 décembre 2006 à 1 404 salariés au 31 décembre 2007, soit une croissance de 18,5 %, en ligne avec l'activité.

En France, l'effectif est passé de 946 personnes au 31 décembre 2006 à 1 163 personnes au 31 décembre 2007, ce qui représente une augmentation nette de 241 collaborateurs pour un nombre total d'embauches de 422 CDI et 39 CDD (tout au long de l'année). Les embauches en CDD (y compris apprentis et contrats de professionnalisation) ont représenté 9 % du total des embauches. Le salaire moyen mensuel des salariés des sociétés françaises (hors comité de direction) est de 2 850 € brut. Le Groupe compte environ 20% de femmes pour 80% d'hommes. Sur l'ensemble des sociétés françaises, catégorie par catégorie, le salaire moyen des femmes est très légèrement inférieur à celui des hommes. Il y a eu 474 heures supplémentaires dans les sociétés françaises en 2007.

La sous-traitance a légèrement augmenté au cours de l'année 2007. Le Groupe privilégie les embauches, mais lorsque les compétences recherchées ne sont pas son cœur de métier, il est préférable de recourir à la sous-traitance. La sous-traitance est complémentaire à l'activité du Groupe et n'a pas d'impact négatif sur les créations d'emploi.

L'évolution de l'effectif moyen par métier et zone géographique, ainsi que les indicateurs clés relatifs au taux d'inter-contrats sont présentés en sections XX et XXI du présent document.

XXVI.1.1.15.2 Politique salariale

En France, la Négociation Annuelle Obligatoire pour 2007 a conduit à un accord d'entreprise couvrant toutes les sociétés françaises du Groupe. Celui-ci prévoit :

- Une augmentation générale de 1,53% à 2,54% en fonction de l'ancienneté ;
- La mise en place de salaires minimums représentant :
 - o Pour le collège cadres :
 - 1,8 SMIC avec moins de 3 ans d'ancienneté
 - 1,9 SMIC entre 3 ans et 5 ans d'ancienneté
 - 2,0 SMIC avec plus de 5 ans d'ancienneté
 - o Pour le collège non cadres :
 - 1,1 SMIC avec moins de 3 ans d'ancienneté
 - 1,2 SMIC entre 3 ans et 5 ans d'ancienneté
 - 1,3 SMIC avec plus de 5 ans d'ancienneté
- Le rachat en deux étapes de 4 jours de RTT (soit 2 jours en 2007 et 2 jours en 2008) au salaire réel (choix entre intégration au salaire et mise sur un compte épargne temps) portant le forfait annuel en jours à 218.

- Le rétablissement de la prime de vacances à 10% des indemnités de congés payés.
A l'étranger, les politiques salariales ont évolué dans chaque pays en fonction de la dynamique de l'activité des filiales, du marché, et des contraintes réglementaires le cas échéant.

XXVI.1.1.16 Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de l'activité de notre société, celle-ci n'a aucune conséquence directe sur l'environnement.

XXVI.1.2 L'activité propre de la société Groupe SILICOMP

Les comptes 2007 sont marqués par la prise en charges de frais liés à l'acquisition de la société par France Télécom, soit :

- 567K€ de charge non récurrente liée à la transaction d'acquisition ;
- 289K€ de prestations administratives et de gestion non refacturés aux filiales (sur un total de 1,2M€).

Le résultat d'exploitation se trouve ainsi en perte de 726K€.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciation des titres des filiales n'ont pas eu d'impact sur les résultats compte tenu de dotations de 237K€ sur Silicomp Asia et 209K€ sur Silicomp Canada compensés par une reprise de provision de 445K€ sur les titres de Silicomp Management.

La société Groupe SILICOMP, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 9,1M€, en hausse de 7,5%, prenant en compte un montant non significatif de chiffre d'affaires réalisé à l'extérieur du Groupe (contre 0,6M€ en 2006). Ainsi, les refacturations de frais de gestion, de support et de direction aux filiales ont représenté 9M€ contre 7,9M€ en 2006 soit respectivement 6,6% (2007) et 6,4% (2006) du chiffre d'affaires consolidé alors que l'effort de réduction des frais de structure menés par le Groupe a été poursuivi. En 2007, ces frais comprennent 0,9M€ de répercussion des prestations administrative, de direction et de gestion facturées par France Télécom.

L'exploitation est en perte de -0,7M€ contre -0,4M€ en 2006.

La Société a reçu de ses filiales 1,8M€ de dividendes au cours de l'exercice. Le résultat financier s'élève à +2,5M€ contre +2,3M€ en 2006. Ce résultat financier est également impacté par 0,9M€ de reprise de provision pour dépréciation des titres de Silicomp America – du fait de sa cession – compensés par une perte exceptionnelle de même montant. Le résultat exceptionnel représente ainsi une charge de 1M€.

La Société a enregistré une charge d'impôt de 574K€ correspondant :

- d'une part à l'économie d'impôt réalisée du fait de l'intégration fiscale pour 1.607K€ (contrepartie de la charge d'impôt équivalente des filiales intégrées Silicomp-AQL et Silicomp Réseaux);
- d'autre part au montant du crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt famille calculés pour un montant de 72K€;
- enfin à une charge d'impôt de 2.253K€ correspondant à l'impôt sur les résultats de l'ensemble du groupe intégré.

La Société est tête de Groupe fiscal de plusieurs sociétés françaises. En l'absence d'intégration fiscale la charge d'impôt aurait été nulle.

XXVI.1.2.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme au Code de Commerce et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice net	169.016,22
Report à nouveau créateur	3.150.935,94

A la réserve légale		9.208,73
Le solde en report à nouveau		<u>3.310.743,43</u>
TOTAL	<u>3.319.952,16</u>	3.319.952,16

XXVI.1.2.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

XXVI.1.2.3 Charges non déductibles fiscalement

Le montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts est de 29.819€.

XXVI.1.2.4 Capital de la Société et droits de vote

XXVI.1.2.4.1 Actionnariat de la société

Le 4 janvier 2007, France Télécom SA a acquis auprès des actionnaires fondateurs membres de concert, 53,8% du capital et 53% des droits de vote de la Société. A l'issue de cette transaction, France Télécom a offert au public un rachat sous forme de garantie de cours lui permettant de porter sa participation à plus de 90% du capital et des droits de vote. Compte tenu de ces éléments et de rachats sur le marché, France Télécom détient aujourd'hui 96% du capital. Ainsi, l'actionnariat a évolué comme suit :

	Au 22 avril 2008				Au 13 avril 2007				Au 6 janvier 2006			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Jean-Michel GLINER	0	0.00%	0	0.00%	1	0.00%	1	0.00%	1,279,561	28.10%	2,559,122	36.14%
Henri GLINER	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	534,633	11.74%	1,069,266	15.10%
Emmanuel ARNOULD	0	0.00%	0	0.00%	1	0.00%	1	0.00%	496,166	10.90%	984,701	13.90%
Guy FRE SSONNET	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	262,100	5.76%	445,447	6.29%
Sous-total concert*	0	0.00%	0	0.00%	2	0.00%	2	0.00%	2,572,460	56.50%	5,058,536	71.43%
France Télécom	5,268,984	96.31%	5,268,984	96.27%	4,411,491	90.86%	4,411,491	90.78%	0	0.00%	0	0.00%
Actions d'auto-contrôle	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	23,317	0.51%	0	0.00%
Public	201,803	3.69%	204,036	3.73%	443,659	9.14%	447,904	9.22%	1,957,022	42.99%	1,990,242	28.10%
TOTAL	5,470,787	100.00%	5,473,020	100.00%	4,855,152	100.00%	4,859,397	100.00%	4,552,799	100.00%	7,081,954	100.00%

* le concert est caduque au 5 janvier 2007

A la connaissance de la Société il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

XXVI.1.2.4.2 Valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous rappelons que notre Société a émis les bons de souscriptions d'actions suivants : BSA décembre 2003. Ces BSA sont caducs depuis le 29 décembre 2007.

Nous présentons ci-après le bilan de cette opération :

	Nombre de BSA	Nb d'actions correspondant
Emis	4,452,038	445,203
Annulés	(65,464)	(6,546)
Exercés	(4,354,130)	(435,413)
Caducs	32,444	3,244

L'exercice des BSA a représenté une émission de 2.612K€ avant imputation des frais afférents pour 53K€.

Nous vous rappelons ci-après les caractéristiques de ces BSA :

Cadre de l'opération. — Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2002 dans sa huitième résolution, a décidé le 5 décembre 2003 le principe d'une émission et attribution gratuite de 4 452 038 bons de souscription d'actions autonomes (les « BSA ») aux actionnaires de Groupe Silicomp, et d'en fixer les caractéristiques telles qu'elles figurent dans la présente note conformément à l'article L. 225-95 du Code de commerce.

Cette émission implique la réalisation éventuelle d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 66 780,45 € avant ajustement éventuel. Le Conseil d'Administration a également confié à M. Jean-Michel Gliner, Président Directeur Général, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission.

Caractéristiques des BSA :

Nature, forme et délivrance des BSA : Les BSA ont été délivrés sous la forme au porteur, à l'exception de ceux attribués aux actionnaires dont les titres étaient inscrits au nominatif pur, qui ont été délivrés sous la forme nominative pure.

La propriété des BSA a été établie par une inscription en compte auprès de l'Emetteur ou d'un intermédiaire habilité conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. Ils ont été inscrits en comptes tenus selon les cas, par :

— Natexis Banques Populaires mandaté par Groupe Silicomp pour les BSA inscrits au nominatif pur ; et,

— un intermédiaire habilité pour les BSA inscrits au porteur.

Les opérations de règlement et de livraison des BSA sont traitées dans le système de règlement livraison d'Euroclear France, sous le Code Isin FR0010037788. Les BSA sont admis aux opérations d'Euroclear France, qui assure la compensation des titres entre teneurs de comptes.

Les BSA ont été inscrits en compte et négociables le 29 décembre 2003.

Cotation des BSA : Les BSA sont admis aux négociations sur le Nouveau marché d'Euronext Paris S.A. Leur cotation se fait sous le numéro de Code Isin FR0010037788.

Droits attachés aux BSA - Proportion et prix de souscription: Les seuls droits attachés aux BSA sont de pouvoir souscrire des actions nouvelles de la Société, sous réserve des stipulations du paragraphe 2.2.10 de la note d'opération du 17 décembre 2003 ayant reçu le visa AMF n°03-1118.

Sous réserve du paragraphe 2.2.9 de la note d'opération, 10 (dix) BSA donnent le droit au titulaire de BSA de souscrire, en faisant parvenir une notice d'exercice, à son teneur de compte, 1 (une) action Groupe Silicomp de 0,15 € de valeur nominale (la « Parité d'exercice »), au prix de 6 €.

Le prix de souscription des actions Groupe Silicomp devra être intégralement libéré en numéraire.

Période d'exercice des BSA : Les titulaires de BSA auront la faculté d'exercer les BSA à tout moment à compter de leur inscription en compte, et ce jusqu'au 29 décembre 2007, sous réserve des stipulations du paragraphe 2.2.7 de la note d'opération « Suspension de l'exercice des BSA ». Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 29 décembre 2007 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Conformément à l'article L225-159 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration du 5 février 2004 a constaté l'annulation de 65 464 BSA attribués aux actions Groupe Silicomp auto-détenues au 24 décembre 2003.

XXVI.1.2.4.3 Autres titres donnant accès au capital : options de souscription d'actions

	2006		2007		au 22 avril 2008	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Existant en début de période	6,15 €	635,548	6,01 €	475,235	6,00 €	231,512
Octroyées	- €	-	- €	-	- €	-
Annulées (anciens salariés)	6,97 €	91,950	11,28 €	13,778	- €	-
Exercées	6,01 €	68,363	5,75 €	229,945	6,00 €	228,000
Existant en fin de période	6,01 €	475,235	6,00 €	231,512	6,00 €	3,512

XXVI.1.2.4.4 Dilution de capital en cas d'exercice de tous les titres donnant accès au capital

Si tous les bons et options de souscription d'actions attribués et encore en cours de validité jusqu'au 31 mars 2007 étaient exercés, il en résulterait l'émission de 3.512 actions, ce qui correspondrait à 0,06% du nombre d'actions émis à cette date, soit une dilution en capital des actionnaires existants de 0,06%.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

XXVI.1.2.4.5 Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Groupe Silicomp a mis fin à son programme de rachat d'actions début 2007. Le conseil d'administration du 15 décembre 2006 a décidé de résilier le contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas à effet du 15 février 2007 et décidé de céder les 20.470 actions figurant au crédit du compte de liquidité sur le marché.

Ainsi, au 31 décembre 2007 Groupe Silicomp ne détient plus aucune action propre.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés en Assemblée Générale, la Société a procédé au cours de l'exercice 2007 :

- à la cession en Bourse de 20 470 actions au cours moyen de 20 euros, pour un montant total de 409.400 euros, sans frais de négociation ;
- à l'annulation de 1.719 actions.

Par ailleurs et en application du second alinéa de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au conseil d'administration dans le cadre de la treizième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2006.

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	nul
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	1.719
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	nul
Valeur comptable du portefeuille (1)	nul
Valeur de marché du portefeuille (1)	nul

(1) A la date de présent rapport

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de présent rapport

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007)

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats	Nb d'actions	0	0	0	0	0	0
	Prix	N/A					N/A
	Montant	0	0	0	0	0	0
Volume des actions utilisées			0	0	0	0	
Ventes / transferts	Nb d'actions	20.470	0	0	0		20.470
	Prix	20,00		0			20,00
	Montant (€)	409.400,00	0	0	0		409.400,00

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

XXVI.1.2.5 Les délégations en matière d'augmentations de capital

Les délégations en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe XXVI.1.2.8 ci-après.

XXVI.1.2.6 Exposé des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Compte tenu de la répartition de l'actionnariat de la Société et de l'intention de France Télécom, actionnaire à plus de 90%, d'acquérir 100% du capital, ces éléments ne semblent pas pertinents.

Pour autant, en application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au XXVI.1.2.4. ci-dessus.
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et informations relatives aux assemblées générales sont décrites au V.1.8.2. et au XVIII du présent document de référence.
- Les informations relatives aux assemblées générales sont décrites au V.1.8.2.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 11 et 12 décrites au XIV ci-dessus. A cet égard, le règlement intérieur du conseil prévoit dans son article 2 « composition du conseil d'administration :

La composition du Conseil d'administration obéit à une logique « démocratique » et de bonne gouvernance, reflétant la composition de l'actionnariat de la manière suivante :

Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul)	Représentation au Conseil
Par fraction de droit de vote égale à 5%	Un membre (dans la limite de huit (membres)
supérieure à 50 % des droits de vote	Plus de la moitié des membres du conseil dans la limite de dix (10) membres dont le Président du Conseil d'administration

- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe XXVI.1.2.8. dans le tableau des délégations d'augmentation du capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ne sont pas significatifs.
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

XXVI.1.2.7 Récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2007

Messieurs GLINER, ARNOULD et FRESSONNET ont réalisé la cession de leur participation majoritaire dans la Société conclue le 4 décembre 2006 et effective le 4 janvier 2007.

XXVI.1.2.8 Autorisations d'augmentation du capital

Aucune des autorisations conférées au conseil d'administration n'arrive à échéance. Nous vous rappelons les autorisations en cours :

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
16 juin 2005	<p>Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société :</p> <p>Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% (80% pour les salariés des filiales étrangères) de la moyenne des cours de 20 jours de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration</p> <p>Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 900 000 sous réserve de toutes autres limitations légales .</p> <p>Durée des options : 10 ans maximum</p> <p>Durée de l'autorisation : 38 mois</p>	Néant	Totalité

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
16 juin 2005	<p>Autorisation d'attribution d'actions gratuites de la Société :</p> <p>% du capital maximum : 5% du capital au jour du Conseil d'Administration attribuant les actions</p> <p>Durée avant attribution effective des actions : 2 ans minimum</p> <p>Durée d'indisponibilité des actions définitivement attribuées : 2 ans minimum</p> <p>Durée de l'autorisation : 38 mois</p>	<p>Néant au cours de l'exercice 2007.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a attribué 31 000 actions gratuites à 35 salariés du Groupe sous condition de performance collective et individuelle. Les conditions n'ont pas été atteintes.</p>	196 640 actions soit 3,6% du capital
26 juin 2007	<p>Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un PEE :</p> <p>Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</p> <p>Montant : nominal maximum de 20 000 euros</p> <p>Prix d'émission : ni inférieur à 80% de la moyenne des cours de 20 jours de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration, ni supérieur à cette moyenne.</p> <p>Durée de l'autorisation : 26 mois</p> <p>DPS : avec suppression</p>	Néant	Totalité
26 juin 2007	<p>Autorisations d'augmentation du capital :</p> <p>Par émission d'actions et/ou titres donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</p> <p>Montant : 200 000 euros de nominal avec suppression du DPS / 400 000 euros sans suppression du DPS</p> <p>Durée des autorisations : 26 mois</p> <p>DPS : avec et sans suppression</p> <p>Clause de surallocation</p>	Néant	Totalité

Autorisation		Part de l'autorisation utilisée	Part restant à être utilisée à la date du présent document
Date de l'Assemblée Générale	Caractéristiques		
26 juin 2007	Autorisation pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Durée de l'autorisation : 26 mois	Néant	Totalité
26 juin 2007	Autorisation d'utiliser certaines délégations en période d'offre publique Durée de l'autorisation : 18 mois	-	-

XXVI.1.2.9 Nominations et renouvellement de mandat

XXVI.1.2.9.1 Renouvellement de mandat

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Gérard Garnier expire à la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de Monsieur Garnier pour une nouvelle période de trois années qui expirera en 2011, au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XXVI.1.2.9.2 Nomination en remplacement d'un administrateur démissionnaire

Le conseil d'administration du 22 avril a pris acte de la démission de Monsieur Gervais Pellissier et proposé la nomination de Monsieur Bernard Izérable.

Monsieur Izérable, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications est rentré dans le groupe France Télécom en 1982 où il a occupé différents postes à responsabilité en France et à l'international. Il est depuis juin 2003 Directeur des Fusions et Acquisitions à la Direction Financière de France Télécom.

Au jour du présent document il ne détient aucune action Groupe Silicomp.

Les mandats et fonctions exercés par Monsieur Izérable au cours des cinq dernières années sont les suivants :

- Mandats en cours
 - o Administrateur de FT Espana
 - o Administrateur de Compagnie Européenne de Téléphonie SA
- Mandats qui ne sont plus exercés
 - o Administrateur de Atlas Service Belgium, FTPH Inc, FTP UK, FTP US
 - o Administrateur et Président Directeur Général de RAPP 26

Nous vous suggérons de procéder à la nomination de Monsieur Izérable en qualité d'administrateur pour une période de trois années qui expirera en 2011 au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XXVI.1.2.10 Jetons de présence

Le montant global de jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est nul, contre 40.000 € au titre de l'exercice précédent.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de la participation aux travaux du Conseil par chacun des administrateurs, ainsi que de leur participation au Comité des comptes, selon une règle fixée dans le règlement intérieur.

Nous vous suggérons de maintenir la décision d'absence de jeton de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire.

XXVI.1.2.11 Rémunération des mandataires

XXVI.1.2.11.1 Rémunération versée par Groupe Silicomp ou ses filiales

Nous vous présentons ci-après la rémunération versée par la société Groupe Silicomp SA et les sociétés qu'elle contrôle, aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice membres du conseil d'administration ou dirigeants de Groupe Silicomp :

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Jean-Michel GLINER		Emmanuel ARNOULD		Guy FRESSONNET		Henri GLINER		Thierry LEROY	
	2006	2007 (du 1er janvier au 13 avril)	2006	2007 (du 1er janvier au 13 avril)	2006	2007 (du 1er au 31 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)
Fixe	112,508	300,000	200,000	250,000	102,448	8,935	-	-	-	-
Variable versé au titre de l'année précédent	7,622	4,851	-	-	-	-	-	-	-	-
Exceptionnel	-	-	-	-	-	23,904	-	-	-	-
Avantage en nature	18,294	72	4,776	-	4,776	398	-	-	-	-
Jetons de présence (1)	2,419	3,048	2,419	3,048	-	-	-	762	2,903	5,333
Total versé par Groupe Silicomp	140,843	307,971	207,195	253,048	107,222	33,237	-	762	2,903	5,333

(1) les jetons de présence sont versés avec un an de décalage

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	René MEYZENC		Louis LE PORTZ		Antoine LE BOURGEOIS		Joël KARECKI		Benoît JEANNIN	Jean-Robert POZO	Cédric GOARANT
	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2006	2007 (du 1er au 4 janvier)	2007 (à compter du 13 avril)	2007 (à compter du 13 avril)	2007 (à compter du 13 avril)
Fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	94,866	84,910	58,708
Variable versé au titre de l'année précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	-	-	-	-	-	-	2,729	4,289	3,621
Jetons de présence (1)	1,935	6,095	5,806	6,857	7,258	8,000	7,258	6,857	-	-	
Total versé par Groupe Silicomp	1,935	6,095	5,806	6,857	7,258	8,000	7,258	6,857	97,595	89,199	62,329

(1) les jetons de présence sont versés avec un an de décalage

Groupe Silicomp n'a aucun engagement de rémunération postérieure à l'emploi envers l'un quelconque de ses dirigeants ou mandataires sociaux.

Les administrateurs cooptés en date du 4 janvier 2007 en remplacement des administrateurs démissionnaires ne perçoivent pas de rémunération à raison de leur mandat ou de leurs fonctions dans la société.

XXVI.1.2.11.1.1 Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA

Personnes concernées : messieurs Jean-Michel GLINER et Emmanuel ARNOULD

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société RENILG SCA. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement commercial sur le segment des grands marchés publics et privés ;
- l'intervention, auprès de l'ensemble des clients et contrats existants significatifs de Groupe Silicomp afin de pérenniser ces relations commerciales et chercher à maintenir lesdits contrats ;

- la mise en place des actions nécessaires pour rétablir un résultat d'exploitation équilibré et croissant sur le périmètre asiatique des filiales de Groupe Silicomp ;
- l'accompagnement du groupe et de l'ensemble des salariés dans la phase de transition et de mise en synergie avec le groupe France Télécom, et plus particulièrement dans ce cadre, de la relation de Groupe Silicomp avec ses grands clients et ses grands partenaires.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est fixée à EUR 300 000 (trois cent mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps de prestation d'environ 150 jour / homme, ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée mensuellement, par douzième, par la société RENILG. Il est par ailleurs mis à disposition de RENILG un bureau / appartement situé au 110, rue de Richelieu à Paris, 2 téléphones portables, 3 pc + imprimante + connexion Wifi/ADSL connecté aux serveurs de Groupe Silicomp, 2 bureaux à Montbonnot et accès à une salle de réunion. Le véhicule de fonction en cours sera également maintenu à disposition jusqu'au terme du contrat de prestations. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. En cas de rupture du contrat de prestations, conclu à l'origine pour une durée d'un an et reconductible sur simple accord entre les parties, Groupe Silicomp devra payer le solde de l'année en cours selon les relevés de prestations effectuées.

Préalablement à sa signature, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, messieurs Gliner et Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007.

XXVI.1.2.11.1.2 Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl

Personne concernée : Monsieur Emmanuel Arnould

Nature et objet : prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société IMPHI sprl. Les Prestations comprennent:

- la participation au développement et à la croissance des activités de Groupe Silicomp hors de France ;
- la coordination et la mise en synergie de Groupe Silicomp avec Orange Business Services ;
- l'accompagnement des équipes de direction de groupe Silicomp dans la définition de la stratégie et du business plan pour les sociétés du Groupe hors de France.

Modalités : La rémunération annuelle de ces prestations est portée à EUR 250 000 (deux cent cinquante mille euros) hors TVA. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée au trimestre, par quart, par la société IMPHI. La rémunération minimale sera révisable annuellement, avec effet au premier novembre de chaque année. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. Les conditions de paiement sont inchangées. La rupture anticipée de la convention par Groupe Silicomp entraînera un versement forfaitaire de EUR 125 000 à IMPHI.

Préalablement à sa signature, cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, monsieur Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007. Cette rupture anticipée n'a pas donné lieu au paiement forfaitaire de 125K€.

XXVI.1.2.11.2 Rémunération versée par France Télécom ou ses filiales (à l'exception de Groupe Silicomp)

Nous vous présentons ci-après la rémunération versée par la société France Télécom SA et les sociétés qu'elle contrôle (à l'exception de Groupe Silicomp), aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice membres du conseil d'administration ou dirigeants de Groupe Silicomp :

Rémunération des mandataires sociaux (en €)	Laurent KOCHER	Laurent BARBE	Gervais PELLISSIER	Daniel DELESTRE	Hervé KAUFFMANN	Gérard GARNIER
	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)	2007 (à compter du 4 janvier)
Fixe	249,900	187,983	350,000	158,240	229,762	148,215
Variable	142,066	88,876	196,893	71,027	131,090	49,169
Intéressement, participation et abondement	14,965	12,652	16,190	16,968	10,892	13,977
Exceptionnel	-	-	-	-	5,623	-
Avantages en nature	485	4,112	4,112	3,078	4,218	485
Total versé par la société mère	407,416	293,623	567,195	249,313	381,586	211,846

Les frais professionnels sont remboursés sur justificatifs.

XXVI.1.2.11.3 Attribution de stock options

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer de stock options de la Société ou de ses filiales au cours de l'exercice 2007.

XXVI.1.2.11.4 Attribution d'actions gratuites

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'actions gratuites de la Société ou de ses filiales au cours de l'exercice 2007.

Il n'existe pas d'autre rémunération différée et/ou conditionnelle.

XXVI.1.2.12 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom des mandataires	Mandat et fonctions dans la société	Nomination / renouvellement	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et/ou fonctions exercés dans une autre Société au cours des 5 derniers exercices
Laurent KOCHER	Président du Conseil d'administration	Coopté en qualité d'administrateur par décision du conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. Antoine LE BOURGEOIS démissionnaire et nommé P-CA	2009	<ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de SETIB • Président et membre de Neocles Corporate, • Administrateur de Etrali et Etrali France, • Président du C.A. et administrateur de Expertel Consulting, • Président et membre de Almerys, Président et membre du conseil de surveillance de CVF, • Président-Directeur général et administrateur du Groupe Diwan, • Président-Directeur général et administrateur de Dynetcom, <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>Néant</i></p>
Emmanuel ARNOULD	Administrateur (jusqu'au 13 avril 2007)	16 juin 2006 Nommé DG par décision du conseil d'administration du 4 janvier 2007	2008	<ul style="list-style-type: none"> • PDG et administrateur de Silicomp Management (jusqu'au 26 juillet 2007). • Représentant permanent de Groupe Silicomp au sein de du Conseil d'Administration de Silicomp Réseaux (jusqu'au 30 août 2007) • Gérant de IMPHI sprl (Belgique) <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>Directeur Général et Directeur Général Délégué de la SA GROUPE SILICOMP Administrateur unique de Silicomp Canada Inc.</i></p>

Nom des mandataires	Mandat et fonctions dans la société	Nomination / renouvellement	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et/ou fonctions exercés dans une autre Société au cours des 5 derniers exercices
Jean-Michel GLINER	Administrateur (jusqu'au 13 avril 2007)	2006	2009	<ul style="list-style-type: none"> Gérant de la SCI Groupe Silicomp (jusqu'au 4/01/2007) Administrateur de Silicomp Management S.A. et de Silicomp Réseaux S.A. (jusqu'au 29 juin 2007) Gérant de la SCA Renilg Membre du conseil de surveillance de INP Entreprises SA <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Directeur Général de la SA GROUPE SILICOMP</i> <i>Président du Conseil d'administration de la SA GROUPE SILICOMP</i></p>
Daniel DELESTRE	Administrateur	Coopté en qualité d'administrateur par conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. Louis LE PORTZ démissionnaire Renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2007	2010	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Etrali et Etrali France <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>néant</i></p>
Gervais PELLISSIER	Administrateur	Coopté en qualité d'administrateur par conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. Henri GLINER démissionnaire	2009	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de FT Espana, Sonaecom, Studio 37 Administrateur et Vice-Président de Bull (jusqu'au 10 juillet 2007) <p>Mandats qui ne sont plus exercés : <i>Directeur général adjoint, Finance et administration de Bull</i> <i>Directeur Général Délégué du Groupe Bull</i> <i>Administrateur délégué aux fonctions de Président de Bull</i> <i>Président-Directeur Général de Bull SA</i> <i>Administrateur de Bull International et d'Evidian</i> <i>Chairman de Bull Data Systems Inc.</i> <i>Administrateur de Bull (Espana) SA, Bull HN Information Systems INC,</i> <i>Integris INC., Bull International N.V., Bull Italia S.p.A., Bull Holdings Ltd. et Bull Information Systems Ltd.</i></p>

Nom des mandataires	Mandat et fonctions dans la société	Nomination / renouvellement	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et/ou fonctions exercés dans une autre Société au cours des 5 derniers exercices
Laurent BARBE	Directeur Général et Administrateur	Coopté en qualité d'administrateur par conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. Thierry LEROY démissionnaire	2009	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et Président du Conseil d'administration d'Etrali, • Administrateur de Etrali Japon, • Président de Etrali Suisse, • Member of the board of Etrali Espagne, Président-du conseil d'administration d'Etrali France, • Administrateur de Expertel consulting, • Administrateur de Obiane, • Administrateur et Directeur Général de Groupe SiLICOMP • Gérant de la SCI Groupe Silicomp, • Administrateur et PDG de Silicomp Management • Gérant de Etrali GmbH, • Manager de Etrali North America, • Administrateur de Etrali Singapore, • Administrateur de Etrali srl Italie, • Chairman of the board de Etrali Uk • Représentant permanent de Silicomp AQL au sein du conseil de Obiane (ex Silicomp Réseaux) et de Groupe Silicomp au sein de Silicomp-AQL • Administrateur unique de Silicomp Canada <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>Néant</i></p>
Gérard GARNIER	Administrateur	Coopté en qualité d'administrateur par conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. René MEYZENC démissionnaire	2008	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de SETIB <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>néant</i></p>
Hervé KAUFFMANN	Administrateur	Coopté en qualité d'administrateur par conseil d'administration du 4 janvier 2007 en remplacement de M. Joël KARECKI démissionnaire	2009	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Equant BV, • Membre de Equant Global Network BV <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>néant</i></p>

Nom des mandataires	Mandat et fonctions dans la société	Nomination / renouvellement	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et/ou fonctions exercés dans une autre Société au cours des 5 derniers exercices
Benoit JEANNIN	Directeur Général Délégué	13 avril 2007	2009	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de Silicomp-AQL • Administrateur de Silicomp Management, • Administrateur de Silicomp Belgium <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>néant</i></p>
Jean-Robert POZO	Directeur Général Délégué	13 avril 2007	2009	<ul style="list-style-type: none"> • PDG de Obiane (ex Silicomp Réseaux) • Directeur Général de Silicomp Belgium et Silicomp Benelux <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>néant</i></p>
Cédric GOARANT	Directeur Général Délégué (jusqu'au 22 avril 2008)	13 avril 2007		<p>Néant</p> <p><u>Mandats qui ne sont plus exercés :</u> <i>Représentant de Groupe Silicomp au conseil d'administration de Obiane (ex Silicomp Réseaux)</i> <i>Membre du comité de surveillance de Silicomp Software Validation SAS</i> <i>Director de Silicomp Asia Pte Ltd</i> <i>Administrateur de Silicomp Belgium, Silicomp Benelux, Telecom Systems, Etrali North America, Etrali UK, Etrali Spain, Etrali Italy, Etrali Singapore, Etrali Japan KK company, Etrali Beijing.</i></p>

XXVI.1.2.13 Commissaires aux comptes

XXVI.1.2.13.1 Mandats

Aucun mandat n'arrive à échéance.

XXVI.1.2.13.2 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	KPMG				Experts & Consultants Associés*				Deloitte & Associés			
	Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %		Montant en K€		Répartition en %	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	140	110			*	90			40	-		
Missions accessoires	-	-			-	-			-	-		
Sous-total audit	140	110	100	100	-	90	100	100	40	-	100	100
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total non audit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	140	110	100	100	-	90	100	100	40	-	100	100

* Deloitte a été nommé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2007 en remplacement de ECA dont le mandat n'a pas été renouvelé

L'augmentation du volume d'honoraires de KPMG en 2007 est lié à leur nomination dans certaines filiales en remplacement d'auditeurs locaux.

XXVI.1.2.14 Salariés

XXVI.1.2.14.1 Quotité de capital détenu par les salariés à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce est nulle.

XXVI.1.2.14.2 Information concernant les salariés les mieux servis en matière de stock-options

	Nombre de salariés	Total d'options attribuées / actions soucrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice aux salariés du Groupe les mieux servis	-	Néant	-
Options levées durant l'exercice par les salariés du Groupe ayant levé le plus d'options	10	143,436	5.58 €

XXVI.1.2.15 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

XXVI.1.2.16 Observation du Comité d'Entreprise

Néant.

XXVI.1.3 Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paris, le 22 avril 2008

XXVI.2 Tableau des résultats et autres informations au cours des cinq derniers exercices

Tableau de résultats et autres informations au cours des cinq derniers exercices (en € sauf précision contraire)					
	2003	2004	2005	2006	2007
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	668,068	670,149	678,870	695,966	785,350
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	4,453,787	4,467,660	4,525,797	4,639,772	5,235,666
Nombre d'actions de préférence existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	1,292,814	1,089,591	1,059,193	841,489	233,315
- Par conversion d'obligations	(2)	(2)	(2)/(3)	(4)	(5)
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
	1,292,814	1,089,591	1,059,193	841,489	233,315
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6,740,807	8,492,104	8,624,845	8,474,344	9,111,781
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,026,738	-4,778,499	-1,356,348	1,032,917	-78,261
Impôts sur les bénéfices	20,580	-424,380	-636,374	32,318	573,647
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	2,579	30,877
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3,128,265	-1,133,321	1,126,295	2,031,994	169,016
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.23	(0.97)	(0.16)	0.22	(0.12)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0.70)	(0.25)	0.25	0.44	0.03
Dividende distribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	50	49	51	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	1,554,227	2,104,744	1,918,826	2,111,101	2,051,052
Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	689,821	970,916	911,770	1,018,423	878,147

(1) jusqu'en 2006, dont 30 000 actions au titre des articles L443-5 du Code du Travail et L.225-138 du Code de

(2) En ce non compris les 105.863 options de souscription d'actions attribuées à des salariés ayant quitté la

(3) Dont 635.548 options de souscription d'actions et 423.645 BSA décembre 2007

(4) Dont 463.456 options de souscription d'actions (en ce non compris 209.758 options attribuées à des salariés ayant quitté la société depuis plus de trois mois) et 378.033 BSA décembre 2007

(5) Dont 230.000 options de souscription d'actions exercées en janvier 2008

XXVI.3 Projets de résolution à caractère ordinaire

XXVI.3.1 Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre

2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 169.016,22 Euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 29.819 Euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

XXVI.3.2 Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 2.962.976 Euros.

XXVI.3.3 Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

XXVI.3.4 Quatrième résolution - Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice net	169.016,22	
Report à nouveau créditeur	3.150.935,94	
A la réserve légale		9.208,73
Le solde en report à nouveau		<u>3.310.743,43</u>
TOTAL	<u>3.319.952,16</u>	3.319.952,16

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

XXVI.3.5 Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Garnier

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Garnier.

XXVI.3.6 Sixième résolution – Nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Monsieur Bernard Izérable.

XXVI.3.7 Septième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

XXVI.4 Rapport du Président établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués, des principes et règles arrêtés concernant la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société et au sein du Groupe.

Le Président a chargé la direction financière de Groupe Silicomp du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences. Ce rapport a été présenté au Conseil d'administration.

En matière comptable et financière, Groupe Silicomp, filiale de France Télécom depuis le 4 janvier 2007, a commencé à adapter, au cours de 2007, son organisation de contrôle interne et ses procédures, s'appuyant sur la méthodologie internationalement reconnue déployée par France Télécom fondée sur le référentiel Coso.

Groupe Silicomp ne s'est pas appuyé sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, du cadre de référence du contrôle interne, issu du rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière présidé par Monsieur Yves Mansion et présenté par l'AMF le 9 janvier 2008.

XXVI.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

La composition du conseil a été presque entièrement remaniée le 4 janvier 2007, concomitamment à la prise de contrôle de Groupe Silicomp par France Télécom. A cette occasion, Jean-Michel Gliner, président du conseil d'administration et directeur général jusqu'alors a démissionné de ses fonctions. Laurent Kocher a remplacé Jean-Michel Gliner en qualité de président et Emmanuel Arnould, précédemment directeur général délégué, l'a remplacé en qualité de directeur général jusqu'au 13 avril 2007. A compter du 13 avril 2007, Laurent Barbé assure la direction générale du groupe.

Ainsi, nous vous présentons principalement dans le présent rapport les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil qui ont eu cours en 2007, ainsi que les principaux changements liés au remaniement de la composition du conseil du 4 janvier 2007.

XXVI.4.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de six membres, dans une logique « démocratique » et de bonne gouvernance, reflétant la composition de l'actionnariat de la manière suivante :

Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul)	Représentation au Conseil
Par fraction de droit de vote égale à 5%	Un membre (dans la limite de huit membres)
supérieure à 50 % des droits de vote	Plus de la moitié des membres du conseil dans la limite de dix (10) membres dont le Président du Conseil d'administration

Ainsi, les six membres du conseil ont été nommés par France Télécom, qui détient plus de 96% du capital et des droits de vote à ce jour.

XXVI.4.1.2 Devoirs des administrateurs

Les administrateurs ont déclaré avoir connaissance des statuts, ainsi que des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Conseil d'Administration françaises (notamment cumul des mandats, conventions interdites, conventions réglementées, pouvoir d'orientation de l'activité de la société, pouvoir de contrôle).

Les administrateurs ont également approuvé le règlement intérieur, récapitulant les devoirs des administrateurs :

- Obligation de loyauté ;
- Obligation de révélation des conflits d'intérêt ;
- Obligation de confidentialité ;
- Obligation de diligence ;
- Interdiction d'effectuer des opérations d'initiés ;
- Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société ;
- Devoir de se documenter.

Sur l'obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société, nous avons mis en place la procédure suivante : à chaque transaction les administrateurs sont tenus de rapporter les informations à la Société dans les plus brefs délais (date, nombre de titres, prix), et au minimum concomitamment à la déclaration faite à l'AMF.

Sur le devoir de se documenter, nous nous efforçons de fournir tous les éléments, chiffres, rapports et analyses permettant au Conseil de délibérer en toute connaissance de causes.

XXVI.4.1.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Il veille à son bon fonctionnement.

Suivant délibération en date du 19 juin 2003, le Conseil d'Administration de la société Groupe Silicomp a établi son règlement intérieur, dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il formalise son comportement et son fonctionnement dans le respect des règles et devoirs mentionnés ci-dessus. Le règlement intérieur a été révisé par le conseil d'administration dans sa séance du 4 janvier 2007.

Les principales dispositions du règlement intérieur révisé le 4 janvier 2007 sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

Le Conseil d'administration arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions. Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les administrateurs doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui ont été communiquées.

Le Conseil d'administration fait un point une fois par an sur son fonctionnement. Il n'y a pas eu à ce jour d'autoévaluation formalisée du Conseil, de son fonctionnement et de ses travaux.

Les deux délégués du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y assistent régulièrement.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions arrêtant les comptes annuels et semestriels, ainsi que chaque fois que leur présence est jugée nécessaire.

Les convocations peuvent être faites par tous moyens. Toutefois, sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit quarante-huit heures au moins avant chaque réunion. A la convocation, sont également joints les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Le projet du procès verbal de chaque réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard en même temps que la convocation de la réunion suivante.

Le Président veille à ce que des moyens de visioconférence et/ou de télécommunication soient mis à la disposition des administrateurs résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil d'administration.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil d'administration n'est pas celui du siège de la société, le Président prend les dispositions voulues pour que les administrateurs qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. A défaut, les administrateurs concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil d'administration doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence et/ou par des moyens de télécommunication, des administrateurs concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration doit indiquer le nom des administrateurs participant à la réunion par visioconférence et par des moyens télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence et des moyens de télécommunication, lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, concernant : l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe.

Depuis le 1er janvier 2007, le Conseil s'est réuni huit fois. Ces réunions ont, entre autres, porté sur :

- L'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 ;
- L'arrêté des comptes semestriels et des comptes semestriels consolidés clos le 30 juin 2007 ;
- L'arrêté des situations trimestrielles consolidées, l'examen de la marche des affaires, de l'évolution du carnet de commandes et des effectifs ;
- La stratégie mise en œuvre par la direction ;
- Et bien entendu l'examen des offres d'acquisition de Groupe Silicomp, les projets industriels proposés, leurs incidences sur l'emploi, le bénéfice pour les clients, salariés et actionnaires, les prix proposés.

Aucun absentéisme notable n'est à déplorer. Le quorum nécessaire a été réuni à chaque séance.

Les commissaires aux comptes ont effectivement participé à toutes les réunions portant sur l'examen et l'arrêté des comptes annuels ou semestriels.

Le comité d'audit mis en place par délibération du Conseil en date du 27 mai 2003 a été dissout le 4 janvier 2007.

XXVI.4.2 Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les critères en application desquels les éléments de rémunération des administrateurs ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis sont les suivants :

XXVI.4.2.1 Jetons de présence

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice 2007 et jusqu'à décision contraire, aucun jeton de présence n'est versé aux membres du conseil d'administration.

XXVI.4.2.2 Rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Nous vous rappelons que le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Les rémunérations qu'ils perçoivent le sont au titre de leur contrat de travail conclu antérieurement au mandat.

Ces rémunérations n'ont connu aucune modification en raison du mandat social.

Groupe Silicomp n'a par ailleurs pris aucun engagement en raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants. Aucun élément de rémunération, indemnités ou avantages n'est dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction d'un quelconque dirigeant, ou postérieurement à celles-ci.

XXVI.4.3 Limitation des pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués par le Conseil d'Administration

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués.

XXVI.4.4 Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

A compter de 2007 et progressivement, Groupe Silicomp déploie en partie la méthodologie adoptée au sein du groupe France Télécom. Cette dernière s'appuie sur le référentiel COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Selon le référentiel Coso, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la Direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités du groupe France Télécom (la maison mère et les entités consolidées), le dispositif de contrôle interne de France Télécom vise à donner une assurance

raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints. Ce dispositif est décrit par une charte de contrôle interne. Le rapport du Président de France Télécom S.A., Monsieur Didier Lombard, rend compte des procédures de contrôle interne mise en place au sein du groupe France Télécom, dans sa deuxième section, pages 267 à 275 du tome II du document de référence 2007 (« rapport financier ») déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 2008. Ce document est disponible en ligne sur le site internet de France Télécom : www.orange.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

Une structure pérenne, rattachée à la direction financière de France Télécom a pour mission principale d'assurer le pilotage global du dispositif de contrôle interne financier, permettant de mesurer la qualité du système de contrôle interne. A ce titre, la direction du contrôle interne est en charge de conduire le programme d'amélioration continue des processus de contrôle interne financier.

Au cours de l'exercice 2007, la direction du contrôle interne a procédé à une évaluation du dispositif de contrôle interne mis en place au sein de Groupe Silicomp. Elle a identifié quatre zones de risques (sur 27 points examinés) sur lesquelles la direction a proposé un plan d'action. Ce plan d'action a été jugé satisfaisant.

Au sein de Silicomp, les procédures de contrôle interne ont pour but :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Le contrôle interne vise à obtenir l'assurance raisonnable que ces principes sont respectés mais ne peut évidemment fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle de gestion et la direction générale effectuent des contrôles en direct dans la mesure où la Société n'a pas organisé de service dédié à « l'audit interne » à proprement parler, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'elle contrôle. Les opérations concourant à l'exercice des activités du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation de ces vérifications, par la direction générale elle-même ou ses délégataires avec pour objectif général de :

- Mettre tout en œuvre et fournir les outils de pilotage pour créer de la valeur ou, à tout le moins de préserver le patrimoine en évitant la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe ;
- De respecter et faire en sorte que les sociétés du Groupe se conforment à leurs obligations légales et réglementaires.

Pour ce faire, la direction générale a examiné la situation du Groupe et hiérarchisé les risques auxquels le Groupe doit faire face. Ces risques ont été classés en fonction d'une part de leur probabilité de survenance et d'autre part de leur impact financier potentiel :

balances clients et fournisseurs est effectuée au moins une fois par an dans ces filiales par la direction financière du Groupe.

Fin 2004 les moyens de contrôle sur le système d'information ont été renforcés. Au moyen de requêtes, de tests de cohérence, d'extraction de données incohérentes, inhabituelles par leur nature ou leur montant, de doublons, une équipe réalise des analyses pour s'assurer de la sécurité et de la fiabilité de la chaîne d'information.

XXVI.4.4.2 Créer de la valeur

La direction générale fixe les objectifs du Groupe, puis les décline aux différents niveaux opérationnels, en lien avec les directions de filiales.

Au cours du quatrième trimestre, les dirigeants de filiales établissent un plan d'affaires pour l'année suivante. Ce plan est présenté à la direction générale qui émet des recommandations, jusqu'à ce que ce plan d'affaires, validé fin janvier, serve d'objectif pour l'année. Ensemble, directions de filiales et direction générale s'assurent de la cohérence des hypothèses retenues pour élaborer le plan d'affaires et de la cohérence entre ces hypothèses et les objectifs d'entrées de commandes qui sont fixés aux commerciaux.

Au besoin, les chiffres d'objectif sont revus chaque trimestre.

Chaque mois, le contrôle de gestion élabore des tableaux de bord présentant les principaux indicateurs de gestion propres à nos métiers (occupation des ingénieurs et consultants, taux de facturation, ...) ainsi qu'un compte de résultat simplifié comprenant la marge brute (avant prise en compte des frais commerciaux, administratifs et généraux) et le résultat d'exploitation, en réel comparé avec les objectifs du business plan.

Ces outils de base permettent aux dirigeants de filiales de prendre des mesures correctives rapidement lorsqu'ils ne sont pas en ligne avec les objectifs.

Tous les deux mois, un comité de direction comprenant les dirigeants de filiale, la direction financière et la direction des ressources humaines se réunit. Il analyse les résultats par rapport aux objectifs et discute de la façon dont est mise en œuvre la stratégie décidée par la direction générale. Il décide de plans d'actions permettant d'optimiser la création de valeur.

XXVI.4.4.3 Concernant le processus d'élaboration des comptes annuels et des comptes consolidés

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés de Groupe Silicomp est assurée par le service comptabilité et le responsable consolidation sous la responsabilité du directeur financier.

Les travaux comptables des sociétés françaises et étrangères du Groupe sont centralisés au siège social par le responsable consolidation. Il s'assure de :

- la correcte reprise des comptabilités sociales et étrangères ;
- la permanence des méthodes et de la présentation des états financiers sociaux ;
- la réciprocité des soldes inter-sociétés devant être éliminés ;
- la justification et l'analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les référentiel IFRS.

En 2001, le Groupe a mis en place des procédures communes de formalisation des dossiers de travail et de justification des comptes.

Lors des arrêtés intermédiaires et de la clôture annuelle, le directeur financier, en lien avec la direction comptable et la direction du contrôle de gestion du groupe France Télécom, synthétise les points comptables devant retenir l'attention du service comptabilité et du responsable consolidation, présente, le cas échéant le traitement comptable spécifique des événements marquants de l'exercice et valide les chiffres des estimations comptables (provisions, tests de dépréciation des goodwill, activation d'impôts différés, ...) en relation avec la direction générale. Il communique ces éléments à l'ensemble des acteurs concernés.

Début 2003 le Groupe a mis en place un système unifié de consolidation et de reporting de gestion garantissant un canal unique de diffusion d'information financière interne et externe et évitant ainsi toute incohérence entre les tableaux de bord internes et les états financiers annuels ou intermédiaires. Ce système est complété début 2007 par le processus de remontée mensuel d'information financière de France Télécom.

Autant que possible et dans la limite des moyens dont disposent les services comptable et financier, la production des comptes est séparée de l'analyse de ceux-ci. Cela permet au contrôle de gestion de procéder à des contrôles de cohérence et de vraisemblance sur les états financiers et les situations intermédiaires en toute indépendance et avec plus de pertinence :

- Analyse de la cohérence du chiffre d'affaires et des indicateurs clés propres à nos métiers (à savoir ceux présentés au paragraphe XXVI.1.1.2. du document de référence) ;
- Analyse de la cohérence des principaux soldes des comptes de résultats avec le budget et avec la période précédente ;
- Analyse de la cohérence des grands équilibres bilanciaux.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes et auditeurs assurent un contrôle externe indépendant.

Dans le cadre de leur mission permanente relative à l'exercice 2007, les commissaires aux comptes n'ont pas jugé utile de délivrer à Groupe Silicomp une lettre de recommandations portant sur les systèmes de contrôle interne existants au sein du Groupe.

Plus généralement et depuis l'intégration dans le groupe France Télécom, le suivi des objectifs et la revue des comptes mensuels font l'objet d'une formalisation plus approfondie et sont revus par le contrôle de gestion central en plus du contrôle de gestion de Groupe Silicomp.

XXVI.4.5 Conclusion

En conclusion, votre Assemblée constatera que les procédures de contrôle interne mises en œuvre sont proportionnées à la taille de notre Groupe et dimensionnées en fonction des moyens dont il dispose. Elles s'inscrivent progressivement dans la méthodologie mise en œuvre au sein du groupe France Télécom, s'appuyant notamment sur la direction du contrôle interne du groupe.

Paris, le 22 avril 2008
Laurent KOCHER
Président du Conseil d'Administration

XXVI.5 Rapports des commissaires aux comptes

XXVI.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Groupe Silicomp – Société Anonyme
Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : €820.618,05

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Silicomp relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note XX.1.2.1.11 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note XX.1.2.10.1 donne une information appropriée.
- La société constate les résultats sur les contrats au forfait selon les modalités décrites dans la note XX.1.2.1.18 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain FEUILLET
Associé

Dominique NATALE
Associé

XXVI.5.2 Rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Groupe Silicomp – Société Anonyme
Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : €820.618,05

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Silicomp S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués en retenant les méthodes décrites dans la note XX.2.2.1.5 de l'annexe intitulée « Immobilisations Financières ». Nous avons examiné, sur la base des informations disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité retenues pour les principales lignes de titres de participation et avons apprécié leur cohérence avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain FEUILLET
Associé

Dominique NATALE
Associé

XXVI.5.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Groupe Silicomp – Société Anonyme
Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : €820.618,05

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés,

sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1. Convention de prestations entre la société et la société RENILG SCA

Personnes concernées à la date d'autorisation :

Messieurs Jean-Michel GLINER et Emmanuel ARNOULD

Nature et objet :

Prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société RENILG SCA.

Modalités :

La rémunération annuelle de ces prestations est fixée à €300.000 HT. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps de prestation d'environ 150 jour / homme, ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. Il est par ailleurs mis à disposition de RENILG un bureau / appartement situé au 110, rue de Richelieu à Paris, 2 téléphones portables, 3 pc + imprimante + connexion Wifi/ADSL connecté aux serveurs de Groupe Silicomp, 2 bureaux à Montbonnot et accès à une salle de réunion. Le véhicule de fonction en cours sera également maintenu à disposition jusqu'au terme du contrat de prestations. Les frais de déplacements et de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. En cas de rupture du contrat de prestations, conclu à l'origine pour une durée d'un an et reconductible sur simple accord entre les parties, Groupe Silicomp devra payer le solde de l'année en cours selon les relevés de prestations effectuées.

Préalablement à sa signature, cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, messieurs Gliner et Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007. La rémunération effective s'est élevée à €300.000 HT.

1.2. Avenant à la convention de prestations entre la société Silicomp Belgium (filiale à 100% de Groupe Silicomp) et la société IMPHI sprl

Personne concernée à la date d'autorisation :

Monsieur Emmanuel Arnould. Cette convention intervient par personne morale interposée (la société Silicomp Belgium) entre Groupe Silicomp et la société IMPHI sprl.

Nature et objet :

Prestations de conseil et de gestion auprès de Groupe Silicomp et ses filiales, rendues par la société IMPHI sprl.

Modalités :

La rémunération annuelle de ces prestations est portée de €200.000 à €250.000HT. Cette rémunération est basée sur une appréciation forfaitaire du temps ainsi que des infrastructures et du matériel nécessaires à l'accomplissement des prestations. La rémunération sera facturée au trimestre, par quart, par la société IMPHI. La rémunération minimale sera révisable annuellement, avec effet au premier novembre de chaque année. Les frais de déplacements et

de représentation, exposés à la demande de Silicomp, seront remboursés sur présentation de justificatifs. Les conditions de paiement sont inchangées. La rupture anticipée de la convention par Groupe Silicomp entraînera un versement forfaitaire de €125.000 à IMPHI.

Préalablement à sa signature, cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 janvier 2007, monsieur Arnould n'ayant pas pris part au vote.

Il a été mis fin à cette convention en juin 2007. Cette rupture anticipée n'a pas donné lieu au versement forfaitaire de €125.000 prévu au contrat. La rémunération effective s'est élevée à €250.000 HT. Ces prestations sont refacturées par Silicomp Belgium.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Notre société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.

Modalités :

En 2007, Groupe Silicomp est à la tête du groupe fiscal comprenant également les filiales Silicomp AQL, Silicomp Management et Obiane (ex Silicomp Réseaux).

La convention d'intégration fiscale a été établie de manière à ce que les filiales se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient imposées séparément. Il est néanmoins stipulé qu'à la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale concernée ne sera titulaire à raison de cette situation d'aucune créance sur la société tête de groupe.

2.2. Convention de trésorerie groupe

Nature et objet :

Groupe Silicomp a conclu une convention de trésorerie avec ses filiales françaises et étrangères détenues directement ou indirectement à plus de 50 %. Dans le cadre de cette convention, le taux d'intérêt des prêts a été fixé à 4 % du premier janvier 2007 jusqu'au 30 avril 2007 puis à 4,5% du premier mai 2007 au 31 décembre 2007.

Modalités :

Les montants enregistrés en résultat financier sont les suivants au titre de l'exercice 2007 :

Société concernée	Charges financières	Produits financiers
Silicomp-AQL	€163.433	€7.839
Silicomp Réseaux	€227.532	-
Silicomp Management	€7.799	€22.552
SCI Groupe Silicomp	-	€6.962
Silicomp Asia	-	€7.011
Silicomp America	-	€3.642
Silicomp Canada	-	€19.193
Silicomp Belgium	-	€64.444

2.3. Contrat de sous-location du 1er bâtiment et de son extension (2ème bâtiment) avec la SCI Groupe Silicomp

Nature et objet du contrat de sous-location du 1er bâtiment :

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de sous-location avec la SCI Groupe Silicomp, pour une durée allant du 1er janvier 1999 au 29 décembre 2010.

Ce contrat concerne l'occupation par Groupe Silicomp d'un bâtiment sis à Montbonnot Saint Martin (38330)- 195 rue Lavoisier.

Ce bâtiment fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier signé par la SCI Groupe Silicomp, locataire.

Nature et objet du contrat de sous-location de l'extension (2ème bâtiment) :

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de sous-location avec la SCI Groupe Silicomp, pour une durée allant du 1er février 2000 au 1er mai 2011.

Ce contrat concerne l'occupation par Groupe Silicomp de l'extension du 1er bâtiment sis à Montbonnot Saint Martin (38330)- 195 rue Lavoisier.

Cette extension (2ème bâtiment) fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier signé par la SCI Groupe Silicomp, locataire.

Modalités :

Les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2007 sont :

- | | |
|--------------------------------------------------------|----------|
| - Loyer 1er bâtiment pour un montant de : | €160.963 |
| - Loyer extension (2ème bâtiment) pour un montant de : | €201.788 |
| - Taxe foncière globale pour les deux bâtiments : | €29.188 |

2.4. Marché Ministère de la Défense

Nature et objet :

Un marché de ventes et de prestations signé par Groupe Silicomp avec le Ministère de la Défense pour un montant total de €2.532.334 HT a été sous-traité en totalité auprès de la filiale Obiane (ex Silicomp Réseaux) ; ce client a exigé d'avoir comme signataire du contrat la société Groupe Silicomp et non pas la société Obiane (ex Silicomp Réseaux) dont la vocation est normalement de se charger des contrats de cette nature.

Modalités :

Dans ces conditions, la société Groupe Silicomp a accepté de rétrocéder sans marge, à sa filiale Obiane (ex Silicomp Réseaux) la totalité des produits de facturation de ce marché.

Au titre de l'exercice 2007, des charges et des produits de montants identiques ont été comptabilisés en achats et ventes pour €40.105 HT

2.5. Cautions de Groupe Silicomp données au Crédit Lyonnais en garantie des engagements de sociétés filiales

Nature et objet :

Groupe Silicomp s'est portée caution auprès du Crédit Lyonnais en faveur des sociétés filiales Silicomp AQL, Obiane (ex Silicomp Réseaux) et Silicomp Management. L'autorisation préalable du conseil d'administration du 5 février 2004 portait sur des montants respectifs de €2.250.000, €450.000 et €100.000.

Modalités :

Les engagements de ces filiales à l'égard du Crédit Lyonnais étaient nuls au 31 décembre 2007.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain FEUILLET
Associé

Dominique NATALE
Associé

XXVI.5.4 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Groupe Silicomp S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Groupe Silicomp – Société Anonyme
Siège social : 195, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot Saint Martin
Capital social : €820.618,05

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Silicomp et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alain FEUILLET
Associé

Dominique NATALE
Associé

XXVI.6 Document d'information annuel établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques du 1er janvier 2006 au 22 avril 2008 (1) :

Date	Support (2)	Type	Objet
2-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Déclaration transactions dirigeants (semaine 51)
2-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Déclaration transactions dirigeants (semaine 50 ERRATUM)
2-janv.-06	Site AMF	Seuil	Franchissement de seuil (ref 206C0007)
4-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Déclaration transactions dirigeants (semaine 52)
6-janv.-06	Site AMF	Document d'Information	Attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe
6-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Calendrier de communication financière
9-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Déclaration transactions dirigeants (semaine 1)
9-janv.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
9-janv.-06	La Tribune	Avis financier	Résumé Document d'Information concernant l'attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe
11-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Groupe Silicomp renforce son pôle monétique et RFID par l'acquisition de CADIMES
11-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Bilan annuel du contrat de liquidité
20-janv.-06	JAL Les Affiches de Grenoble	Avis	Augmentation de capital (conseil d'administration du 6 janvier 2006)
31-janv.-06	Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2005
1-févr.-06	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2005

Date	Support (2)	Type	Objet
13-févr.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
22-févr.-06	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires 2005
24-févr.-06	Site AMF	Communiqué	Déclaration transactions dirigeants (semaine 8)
13-mars-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
21-mars-06	Site AMF	Communiqué	Calendrier de communication financière (modification)
21-mars-06	Site AMF	Communiqué	Nouveau calendrier de communication financière 2006
31-mars-06	Site AMF	Communiqué	Résultats 2005 définitifs
3-avr.-06	Site AMF	Document De Référence	Document De Référence 2006 (dépôt 06-0199)
3-avr.-06	La Tribune	Avis financier	Résultat net 2005
10-avr.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
19-avr.-06	Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires premier trimestre 2006
20-avr.-06	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires premier trimestre 2006
1-mai-06	BALO	Publications périodiques	Comptes annuels 2005
10-mai-06	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires premier trimestre 2006
12-mai-06	BALO	Convocations	Assemblée générale du 15 juin 2006
15-mai-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
1-juin-06	Site AMF	Communiqué	Rapport trimestriel au 31 mars 2006
1-juin-06	Site AMF	Communiqué	Collaboration avec l'IRISA sur les tests IPv6
1-juin-06	Site AMF	Communiqué	Résultat net premier trimestre 2006
2-juin-06	La Tribune	Avis financier	Résultat net premier trimestre 2006
12-juin-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
26-juin-06	Site AMF	Communiqué	Vote des résolutions soumises à l'assemblée générale du 15 juin 2006
30-juin-06	BALO	Avis divers	Nombre d'actions et de droits de vote de la société à la dernière Assemblée Générale
10-juil.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
17-juil.-06	Site AMF	Déclaration	Bilan semestriel du contrat de liquidité
20-juil.-06	Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires premier semestre 2006
21-juil.-06	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires premier semestre 2006
9-août-06	BALO	Publications périodiques	Approbation des comptes
14-août-06	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires deuxième trimestre 2006
16-août-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
11-sept.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
21-sept.-06	Site AMF	Communiqué	Résultat net 1er semestre 2006
21-sept.-06	Site AMF	Communiqué	Rapport semestriel au 30 juin 2006
22-sept.-06	La Tribune	Avis financier	Résultat net premier semestre 2006
9-oct.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
19-oct.-06	Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2006
20-oct.-06	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2006
1-nov.-06	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2006

Date	Support (2)	Type	Objet
1-nov.-06	BALO	Publications périodiques	Comptes semestriels consolidés (1er semestre 2006)
7-nov.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration mensuelle des droits de vote
8-nov.-06	Site AMF	Seuil	Franchissement de seuil - dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (ref 206C2032)
10-nov.-06	Site AMF	Communiqué	Offre ferme reçue de France Télécom
20-nov.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
23-nov.-06	Site AMF	Communiqué	Résultat net 3ème trimestre 2006
23-nov.-06	Site AMF	Communiqué	Prolongation de discussions exclusives avec France Télécom
24-nov.-06	La Tribune	Avis financier	Résultat net troisième trimestre 2006
4-déc.-06	Site AMF	Seuil	Franchissement de seuil - dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (ref 206C2183)
5-déc.-06	Site AMF	Communiqué	Acquisition de la majorité du capital par France Télécom
7-déc.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration mensuelle des droits de vote
18-déc.-06	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
5-janv.-07	Site AMF	Communiqué	Acquisition de la majorité du capital par France Télécom (finalisation de l'opération)
5-janv.-07	JAL Affiches Grenoble	Les de Avis	Augmentation de capital (conseil d'administration du 4 décembre 2006)
8-janv.-07	Site AMF	Déclaration	Bilan annuel du contrat de liquidité
8-janv.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration mensuelle des droits de vote
19-janv.-07	Site AMF	Opération	Dépôt projet garantie de cours par France Télécom (ref 207C0150)
19-janv.-07	Site AMF	Note d'Information	Note en réponse au projet de garantie de cours déposé par France Télécom
19-janv.-07	Les Echos	Avis financier	Projet de note d'information en réponse au projet de garantie de cours déposé par France Télécom
30-janv.-07	Site AMF	Communiqué	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2006
31-janv.-07	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2006
2-févr.-07	Site AMF	Document De Référence	Actualisation du Document De Référence 2006 (dépôt 06-0199-A01)
5-févr.-07	Site AMF	Opération	Visa de conformité et note d'information finale garantie de cours par France Télécom (ref 207C0245)
6-févr.-07	Site AMF	Opération	Ouverture garantie de cours par France Télécom (ref 207C0257)
8-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
9-févr.-07	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires 2006
9-févr.-07	JAL Affiches Grenoble	Les de Avis	Augmentation de capital et composition du conseil (conseil d'administration du 4 janvier 2007)
12-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
13-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
15-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
16-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique

Date	Support (2)	Type	Objet
19-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
20-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
21-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
22-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
23-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
26-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
27-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
28-févr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
6-mars-07	Site AMF	Opération	Résultat garantie de cours par France Télécom (ref 207C0429)
9-mars-07	Site AMF	Déclaration	Fin du contrat de liquidité
19-mars-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration transactions sur actions propres
2-avr.-07	Site AMF	Déclaration	Déclaration mensuelle des droits de vote
16-avr.-07	Site AMF	Communiqué	Nominations à la direction générale
7-mai-07	Site AMF	Pactes	Pactes-Conventions entre actionnaires
10-mai-07	Site AMF	Document De Référence	Document de référence
14-mai-07	Site AMF	Communiqué	Groupe Silicomp Document de Référence et AG
16-mai-07	Site AMF	Avis financier	Groupe Silicomp Information trimestrielle au 31 mars 2007
7-juin-07	Site AMF	Communiqué	Groupe Silicomp Reporte son AG au 26 juin 2007
3-juil.-07	Site AMF	Communiqué	Groupe Silicomp départ des fondateurs
19-juil.-07	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Chiffre d'affaires du premier semestre 2007
21-sept.-07	La Tribune	Avis financier	Résultats du premier semestre 2007 - mise à disposition du rapport semestriel
18-oct.-07	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007
19-oct.-07	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires neuf mois au 30 septembre 2007
19-oct.-07	BALO	Publications périodiques	Comptes semestriels consolidés (premier semestre 2007)
8-nov.-07	BALO	Publications périodiques	Chiffres d'affaires 3ème trimestre 2007
21-déc.-07	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Déclaration mensuelle des droits de vote
21-déc.-07	Site AMF	Seuil	Franchissement(s) de seuil(s) - GROUPE SILICOMP
22-janv.-08	Site AMF	Déclaration	Déclaration des dirigeants
23-janv.-08	Site AMF	Déclaration	Déclaration des dirigeants
28-janv.-08	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Acquisition de Dynetcom
28-janv.-08	Site AMF	Déclaration	Déclaration des dirigeants
31-janv.-08	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2007

Date	Support (2)	Type	Objet
31-janv.-08	Site www.silicomp.fr	Communiqué	Déclaration mensuelle des droits de vote
1-févr.-08	Site AMF	Déclaration	Déclaration des dirigeants
1-févr.-08	La Tribune	Avis financier	Chiffre d'affaires et résultats estimés 2007
8-févr.-08	BALO	Publications périodiques	Chiffre d'affaires 2007

(1) Publications en français. Tous les communiqués ont également été diffusés en anglais jusqu'à fin 2006.

(2) L'ensemble des communiqués et documents diffusés sur le Site AMF ont également été publiés sur le site internet de Groupe Silicomp (www.silicomp.fr).

XXVII Cahier de l'actionnaire

Groupe SILICOMP

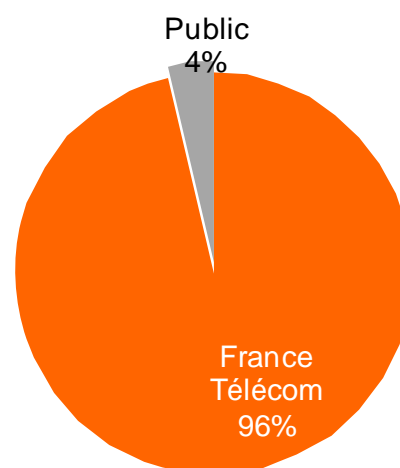
SA au capital de 820.618,05€

Siège social :

195, rue Lavoisier ZIRST BP 1
38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN
345 039 416 RCS GRENOBLE
Tél.: 04 76 41 66 66
Fax: 04 76 41 66 67
e-mail: info@silicomp.com

Responsable de la communication financière:

Laurent BARBE



INFORMATIONS BOURSIERES

ACTION : SILICOMP

Euronext Paris – compartiment C

SRD : non / PEA : oui

ISIN : FR0000063794

Ticker : GRS

Bloomberg : GRS:FP

Reuters: SLCP.PA

BSA : SILICOMP BSA 2007

caducs au 29 décembre 2007

